

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

**POLITIQUE NATIONALE  
DE LA JEUNESSE  
NIGER  
2023 - 2032**

VERSION FINALE

Août 2022



# TABLE DES MATIERES

PREFACE .....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	6
INTRODUCTION.....	9
METHODOLOGIE .....	11
1.1. Approches définitionnelles.....	11
1.2. Approche méthodologique.....	12
1.3. Processus technique.....	12
CONTEXTE NATIONAL .....	15
2.1. Contexte géo – climatique .....	15
2.2. Contexte démographique .....	16
1.1.1. Eléments de la dynamique démographique.....	16
1.1.2. Poids démographique des jeunes .....	18
2.3. Contexte politique et institutionnel.....	19
2.4. Contexte socio - économique .....	20
2.5. Contexte liée au développement du capital humain .....	24
1.1.3. Education .....	24
1.1.4. Formation professionnelle et technique.....	26
1.1.5. Protection des jeunes.....	27
2.6. Contexte lié aux technologies de l'information et de la communication .....	29
2.7. Contexte socio - culturel.....	30
2.8. Contexte sécuritaire et dynamique de paix.....	31
2.9. Contexte liée à la dimension genre .....	34
CADRES INTITUTIONNELS, POLITIQUES ET STRATEGIQUES DE REFERENCE.....	36
5.1. Au niveau international.....	36
5.1.1. Le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au- delà .....	36
5.1.2. La Déclaration de Bakou sur les politiques de jeunesse.....	37
5.1.3. La Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse .....	37
5.1.4. La Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2015).....	38
5.1.5. L'Agenda 2030 pour le Développement Durable .....	38
5.1.6. La Stratégie Opérationnelle de l'UNESCO pour la Jeunesse .....	38
5.1.7. La Stratégie pour les Jeunes et les Adolescents de l'UNFPA .....	39
5.1.8. La Stratégie Jeunesse de la Francophonie .....	39
5.2. Au Niveau Régional et sous - Régional .....	40
5.2.1. La Charte Africaine de la Jeunesse .....	40
5.2.2. Les Recommandations de la décennie africaine la Jeunesse 2009 - 2018.....	41
5.2.3. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine .....	41
5.2.4. La Politique de la Jeunesse de la CEDEAO .....	42
5.3. Au Plan National .....	42
5.3.1. Les références juridiques et institutionnelles .....	42
5.3.2. Les références politiques et stratégiques .....	43
5.3.3. Les références organisationnelles .....	48



ANALYSE DE LA SITUATION DES JEUNES .....	50
4.1. Participation des jeunes aux instances politiques de prise de décision .....	50
4.1.1. Problématique .....	50
4.1.2. Principaux défis .....	52
4.2. Participation socio – économique des jeunes .....	53
4.2.1. Problématique .....	53
4.2.2. Principaux défis .....	54
4.3. Participation des jeunes dans les sphères socio - culturelles .....	54
4.3.1. Problématique .....	54
4.3.2. Principaux défis .....	55
4.4. Participation des jeunes à la société de l'information .....	56
4.4.1. Problématique .....	56
4.4.2. Principaux défis .....	57
4.5. Analyse des capacités des acteurs .....	57
4.6. Synthèse de la Problématique Générale .....	62
4.7. Principaux défis à relever .....	62
CADRAGE STRATEGIQUE .....	64
5.1. Vision .....	64
5.2. Principes directeurs .....	64
5.3. Objectif et résultats attendu 2023 - 2027 .....	65
5.3.1. Objectif global .....	65
5.3.2. Résultats attendus .....	66
5.4. Théorie du changement de la PNJ .....	66
5.5. Axes stratégiques et programmes majeurs de la PNJ .....	68
5.5.1. Axe stratégique 1 : Participation politique et engagement civique et citoyenne des jeunes .....	68
5.5.2. Axe stratégique 2 : Valorisation du capital humain des jeunes dans les sphères de développement économique du Niger .....	72
5.5.3. Axe stratégique 3 : Protection sociale des jeunes .....	74
5.5.4. Axe stratégique 4 : Renforcement de l'encadrement institutionnel des jeunes .....	75
DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION .....	78
6.1. Principes .....	78
6.2. Montage institutionnel .....	78
6.2.1. Ancrage politique .....	78
6.2.2. Organes de mise en œuvre .....	78
RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION .....	84
1.1.1. Une faible mobilisation des ressources .....	84
1.1.2. Une instabilité politique et institutionnelle .....	84
CONCLUSION .....	86



# LISTE DES TABLAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

## Liste des figures

FIGURE 1: DIAGRAMME DU PROCESSUS TECHNIQUE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE .....	14
FIGURE 2: CARTE ADMINISTRATIVE DU NIGER ET PAYS LIMITROPHES .....	15

## Liste des Tableaux

<i>TABEAU 1 : REPARTITION DE LA POPULATION JEUNE PAR CLASSE D'AGE ET SELON LE SEXE.....</i>	<i>18</i>
<i>TABEAU 2 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION DES JEUNES NIGERIENS SELON LES REGIONS .....</i>	<i>19</i>
<i>TABEAU 3: INCIDENCE DE LA PAUVRETE PAR REGION EN 2019 .....</i>	<i>22</i>



# PREFACE

Notre pays, le Niger se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population avec un taux d'accroissement le plus élevé au monde (3,33%). En effet, selon les projections de l'Institut National des Statistiques, la population nigérienne est estimée en 2022, à plus de 25 millions d'habitants, dont plus de la moitié a, au plus, 15 ans (52,6%), plus de deux (2) nigériens sur trois (3) ont, au plus, 25 ans (71,64%) et un tiers (1/3) de la population totale est dans la tranche d'âge de 15 ans à 35 ans.

Ce profil démographique fait du Niger l'un des pays le plus jeune du monde. C'est pourquoi, bien plus qu'ailleurs, au Niger, la jeunesse est une donnée structurante majeure qui se pose et s'impose comme une force incontournable face aux défis multiformes qui assaillent notre développement.

La présente Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) est l'expression des orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Niger pour l'engagement résolu de la jeunesse dans les différentes sphères de développement socio – économique, politique et culturel du pays. Elle traduit la ferme volonté du Gouvernement de répondre aux aspirations des jeunes de participer à tous les processus sociopolitiques décisionnels et de s'engager en toute responsabilité comme agents de transformation positive et vecteurs de valeurs de paix et de stabilité au Niger.

En poursuivant ces objectifs, la présente Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) favorisera l'émergence et la promotion d'une nouvelle génération de jeunes nigériens socialement bien intégrés, économiquement actifs, politiquement engagés et aptes à impulser les actions de développement national. Elle y contribuera, d'autant plus qu'elle est basée sur une analyse approfondie de la réalité du secteur et de la cible jeunesse, selon une démarche itérative et participative rigoureuse.

Portée par le Ministère de la Jeunesse et du Sport avec l'accompagnement technique et financier de l'UNICEF dont je voudrais exprimer ici, au nom du Gouvernement et de la jeunesse du Niger, tous nos remerciements et notre gratitude, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) se veut avant tout la manifestation de la volonté politique du gouvernement du Niger de se doter d'un outil d'orientation pour l'émergence d'une jeunesse véritablement moteur de son propre développement.

**Le Ministre de la Jeunesse et du Sport  
SEKOU DORO ADAMOU**



# SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>BIT :</b>	Bureau International du Travail
<b>CCC :</b>	Communication pour un Changement de Comportement
<b>CCIN :</b>	Chambre du Commerce et d'Industrie du Niger
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNJNI :</b>	Conseil National de la Jeunesse du Niger
<b>CONFESJES :</b>	Conférence des Etats de la Francophonie pour la Jeunesse et les Sports
<b>COPIL :</b>	Conseil d'Orientation et de Pilotage
<b>COVID :</b>	Corona Virus Disease
<b>CPJ :</b>	Centre de Promotion des Jeunes
<b>DPG :</b>	Déclaration de Politique Générale
<b>ERI/ESI :</b>	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>FDS :</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>FNJEV :</b>	Forum National Jeunesse Emploi Vert
<b>FONDEJ :</b>	Fonds National de Développement de la Jeunesse
<b>HACP :</b>	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
<b>I3N :</b>	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
<b>IDH :</b>	Indice de Développement Humain
<b>IEC :</b>	Information, Education et Communication
<b>INJS/C :</b>	Institut National de la Jeunesse, du Sport et de la Culture
<b>INS :</b>	Institut National de la Statistique
<b>JPP :</b>	Jeunes et Participation Politique
<b>JPS :</b>	Jeunes, Paix et Sécurité
<b>JPS :</b>	Jeunes, Paix et Sécurité
<b>JVC :</b>	Jeunes, Volontariat et Civisme
<b>LOSEN :</b>	Loi portant Orientation du Système Educatif Nigérien
<b>MAEP :</b>	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
<b>MEP/APLN/EC :</b>	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
<b>MJS :</b>	Ministère de la Jeunesse et des Sports
<b>ODD :</b>	Objectif de Développement Durable
<b>ODD :</b>	Objectif du Développement Durable
<b>OIF :</b>	Organisation Internationale de la Francophonie
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OSC :</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PDES :</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PIB :</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMA :</b>	Pays Moins Avancés
<b>PME :</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNG :</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNJ :</b>	Politique Nationale de Jeunesse
<b>RECA :</b>	Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
<b>SDDCI :</b>	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
<b>SDS – Sahel Niger :</b>	Stratégie de Développement et de Sécurité dans les zones sahélo – sahariennes du Niger
<b>SIDA :</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SNPREV :</b>	Stratégie Nationale de Prévention ; de la Radicalisation et de l'extrémisme Violent
<b>TAP :</b>	Taux d'Achèvement Primaire
<b>TBA :</b>	Taux Brut d'Admission
<b>TBS :</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TIC :</b>	Technologie de l'Information et de la Communication



<b>TNA</b>	Taux Net d'Admission
<b>TNS</b>	Taux Net de Scolarisation
<b>TPE :</b>	Très Petite Entreprise
<b>UA :</b>	Union Africaine
<b>UNESCO :</b>	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
<b>UNFPA :</b>	Fond des Nations Unies pour la population



**« ... notre avenir en commun dépendra de notre volonté et de notre détermination à nous investir davantage pour l'émergence des jeunes »**

Allocution du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. MOHAMED BAZOUM à l'occasion du Forum Mondial 2022 sur le thème « Promouvoir le développement de la jeunesse, créer un avenir en commun ». Beijing, Chine, 21 – 23 Juillet 2022<sup>1</sup>





# INTRODUCTION

La Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) du Niger traduit clairement l'expression des options politiques et stratégiques du Gouvernement du Niger, afin de créer les conditions optimales pour permettre aux jeunes nigériens, dans toute leur diversité et sans aucune discrimination, de s'investir résolument et efficacement dans les différentes sphères de développement socio – économique, politique et culturel du pays. Elle est le reflet de la ferme volonté du Gouvernement et la traduction de ses engagements à répondre aux aspirations des jeunes à être des acteurs essentiels de la construction de leurs parcours de développement individuel et collectif, des citoyens en puissance qui s'expriment, participent à la vie publique et s'engagent en toute responsabilité comme vecteurs de transformations socio - économiques et culturelles positives, de valeurs de paix et de stabilité au Niger. Cependant, les enjeux et les défis sont énormes.

En effet, la population du Niger est estimée en 2022, à plus de 25, millions<sup>1</sup> d'habitants. Plus de la moitié des nigériens ont, au plus, 15 ans (52,6%)<sup>2</sup>, plus de deux (2) nigériens sur trois (3) ont, au plus, 25 ans (71,64%) et un tiers (1/3) de la population totale se trouve entre 15 ans et 35 ans soit environ 8,3 millions. Ce profil démographique fait du Niger l'un des pays les plus jeunes du monde « *rendant les défis socio-économiques d'autant plus cruciaux* »<sup>3</sup>. Pour autant, la Commission de l'Union Africaine (2006) déclarait, dans le préambule de la Charte Africaine de la Jeunesse, que « *la plus grande richesse de l'Afrique est la jeunesse de sa population et par la participation pleine et active de celle-ci, les Africains peuvent surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés* »<sup>4</sup>. Dans le même sens, le Programme de la Renaissance Acte III, relève que la jeunesse est une composante centrale et essentielle de la population nigérienne, elle constitue une ressource importante à investir dans le développement économique, social et culturel du pays. Cependant, pour assurer l'efficacité d'un tel investissement, il faudra d'abord investir dans le développement du capital humain que constituent les jeunes nigériens. A ce titre, la Banque Mondiale (Sommet de la Jeunesse 2018) note « *qu'un pays qui n'investit pas dans sa population jeune ne pourra pas maintenir durablement sa croissance économique, disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et formée aux emplois de demain ni tirer son épingle du jeu dans l'économie mondialisée* »<sup>5</sup>

Le Gouvernement du Niger est donc conscient de ces enjeux et des défis que représente la masse démographique des jeunes nigériens, cependant, il demeure convaincu qu'ils représentent un potentiel humain important et incontournable pour le développement et l'avenir du Niger. **Comment amener les 8,3 millions de jeunes nigériens de 15 à 35 ans, à s'investir efficacement dans les différents univers de développement économique, social et culturel et à agir comme vecteurs de valeurs de paix et de stabilité au Niger ?**

La présente Politique Nationale de la Jeunesse s'inscrit donc dans la perspective d'impulser une dynamique plus forte de développement économique, social et culturel du Niger. A cet effet, elle répond à une orientation claire de SEM le Premier Ministre, Ouhoumoudou Mahamadou, exprimée à travers l'axe 3 de sa Déclaration de Politique Générale (DPG, Mai 2021), qui stipule que : « *les actions pour le développement du capital humain concerneront également la protection et le renforcement des capacités des jeunes à travers l'adoption de la Politique Nationale de Jeunesse et de son Plan Stratégique* ». Cette orientation qui est opérationnalisée par le premier axe<sup>6</sup> du Plan de

<sup>1</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS

<sup>2</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS

<sup>3</sup> Issoufou Mahamadou, ancien Président de la République du Niger, « Programme de la Renaissance II » 2016

<sup>4</sup> Charte Africaine de la Jeunesse (2006)

<sup>5</sup> <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/sommet-jeunesse-banque-mondiale-capital-humain>

<sup>6</sup> Premier axe du PDES (2022 – 2026) est intitulé : « Développement du capital humain, inclusion et solidarité »



Développement Economique et Social (PDES 2022-2026), procède de la recherche, par le Gouvernement du Niger, d'une meilleure valorisation de l'énorme potentiel de changement, de créativité et d'engagement dont les jeunes sont porteurs.

En outre, la présente Politique Nationale de la Jeunesse prend en compte les conventions et les résolutions internationales et régionales relatives à la jeunesse, ratifiées par le Niger. Elle intègre les droits humains, les normes et les valeurs universelles partagées de liberté, de paix, d'inclusion, de démocratie, de citoyenneté. Elle participe à la mise en œuvre des différents cadres de référence en matière de développement au plan international et régional, notamment : l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, adopté en septembre 2015 par la 70<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies ; la stratégie Jeunesse 2030 de l'ONU, le Programme d'Action Mondial de la Jeunesse en l'an 2000 et au-delà, la Charte Africaine de la Jeunesse, le Plan d'action de la Décennie Africaine de la Jeunesse, la Politique Jeunesse de la CEDEAO. Tous ces référentiels ont vocation à mieux cibler et renforcer l'engagement en faveur de la Jeunesse dans les différents pays membres en général et au Niger en particulier.

Enfin, dans sa structure, la Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) du Niger est fondamentalement nimbée des caractéristiques multidimensionnelles et trans – sectorielles. Elle couvre une pluralité d'aspects interdépendants de la vie des jeunes nigériens et qui se déploient dans une transversalité sectorielle. En cela, elle traite les problématiques liées à la jeunesse nigérienne de façon holistique et cohérente, de manière à éviter les juxtapositions d'initiatives sectorielles non coordonnées.

Sur le plan, institutionnel, la présente Politique Nationale de Jeunesse du Niger se présente comme une opportunité d'engager une réflexion profonde sur le réaménagement du cadre institutionnel et organisationnel actuel de prise en charge et de suivi des besoins et aspirations de la jeunesse nigérienne. En effet, ce cadre devra être bien articulé pour renforcer les synergies, fédérer les énergies et optimiser l'utilisation des moyens que l'Etat et ses partenaires engagent à la faveur de la jeunesse nigérienne. A cet effet, la PNJ mettra un accent sur la réhabilitation des principes de concertation et de coordination intersectorielle entre parties prenantes intervenant dans les domaines qui conditionnent la vie des jeunes.

Le présent document de la Politique Nationale de la Jeunesse, qui est le fruit d'un large processus participatif de co-construction au plan national et régional, est articulé ainsi qu'il suit :

1. La présentation du cadre méthodologique ;
2. La présentation du contexte national ;
3. Les fondements institutionnels et stratégiques de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
4. L'analyse de la situation des jeunes ;
5. Le cadre stratégique de mise en œuvre ;
6. Les mécanismes institutionnels de coordination, de mise en œuvre et de suivi et évaluation ;
7. Les risques et les mesures d'atténuation.



# METHODOLOGIE

Le cadre méthodologique qui a servi à l'élaboration de la présente Politique Nationale de la Jeunesse est composé des aspects suivants : (i) les approches définitionnelles ; (ii) l'approche méthodologique ; (iii) le processus technique et (iv) les principes fondamentaux.

## 1.1. Approches définitionnelles

La plupart des politiques en faveur de la jeunesse s'efforcent de définir cette notion afin de déterminer les principaux acteurs et bénéficiaires des interventions publiques. Cependant, il n'existe pas de consensus sur ce terme. Etymologiquement le mot jeunesse vient du latin «*juvenis*» qui signifie : qui n'est pas avancé en âge. Les approches pour appréhender ce concept dépendent des perspectives dans lesquels l'on s'inscrit (sociologique, culturelle, économique, démographique, etc.). Cependant, en dépit de cette absence de consensus, il est généralement admis que la jeunesse est considérée comme une période transitoire de la vie située entre l'enfance et l'âge adulte<sup>7</sup>. Ainsi, la jeunesse regroupe l'ensemble des personnes se situant dans cette tranche d'âge. Cette période est l'occasion pour le jeune d'évoluer vers l'autonomie et l'indépendance en même temps que se pose le défi de l'insertion tant professionnelle que civique au sein de la société. Elle constitue donc, pour l'être humain, une étape propice à sa formation, à son éducation et à sa socialisation. Au cours de cette période, le jeune connaît des mutations physiques, psychologiques et biologiques, etc. Il occupe une place sociale, économique et culturelle bien définie. L'individu, dans cette phase de son développement, négocie, selon ses capacités, une interaction complexe de changements personnels et socio-économiques capables de lui permettre de gérer convenablement le passage de la dépendance à une relative indépendance. Ce sera l'occasion pour lui de prendre, de façon effective, le contrôle de sa propre vie et assurer des engagements sociaux.

Dans une perspective définitionnelle, sur le plan institutionnel, l'on se base essentiellement sur les critères d'âge. Ainsi, **l'Organisation des Nations Unies (ONU)**, le **Bureau International du Travail (B.I.T)** et **l'UNFPA**, considèrent comme jeune, toute personne dont **l'âge est compris entre 15 et 24 ans**. De même, **l'UNESCO**, pour ses activités à l'échelle internationale adopte cette définition de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les activités nationales et régionales, l'UNESCO applique la définition de la jeunesse adoptée par le pays ou l'entité régionale concerné. **La conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES)** a retenu la tranche d'âge **16 – 30 ans**.

**L'Union Africaine (UA)**, à travers la Charte Africaine La jeunesse (2006), ainsi que **la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** retiennent que la jeunesse est composée des personnes physiques des deux sexes ayant un âge compris entre **15 et 35 ans**<sup>8</sup>.

Au Niger, même si la Charte Nationale de la Jeunesse a retenu comme jeune toute personne physique âgée de 14 à 30 ans, depuis que le pays a ratifié la Charte Africaine de la Jeunesse, c'est la définition de cette institution qui s'applique. **Ainsi, dans le cadre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse et de ses programmes de mise en œuvre, la tranche d'âge retenue pour définir la jeunesse est celle comprise entre 15 et 35 ans.**

<sup>7</sup> Alan Smith et Christine Smith Ellison, *Les jeunes, l'éducation et la consolidation de la paix*, Centre UNESCO, Université d'Ulster, 2012

<sup>8</sup> Charte Africaine de la Jeunesse en 2009



## 1.2. Approche méthodologique

L'approche méthodologique qui a été adoptée tout au long du processus d'élaboration de la Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) et de son plan d'actions, a été participative et inclusive. A cet effet, le processus engagé a associé les différentes parties prenantes à tous les niveaux, concernés par la problématique de la jeunesse (Ministère en charge de la Jeunesse et ses services déconcentrés, autres ministères concernés, Conseil National de la Jeunesse, Parlement des Jeunes, Organisations des jeunes des partis politiques, Organisation de la Société Civile des jeunes, partenaires au développement concernés, etc.). Il s'agissait d'un impératif pour une analyse cohérente et plus profonde de la problématique des jeunes au Niger. Ceci était un préalable important à la prise en compte des besoins émergents des jeunes dans leur hétérogénéité. L'enjeu de cette approche était essentiellement la prise en compte du caractère transversal et multidimensionnel des questions relatives à la jeunesse. Il s'agissait également d'assurer la participation active des jeunes, en tant que cibles et acteurs principaux de la PNJ du Niger. Le fil conducteur de la démarche méthodologique suivie a permis d'impulser l'engagement des jeunes et de toutes les parties prenantes dans une dynamique qui sera le socle des valeurs et du processus de transformations sociales de la jeunesse nigérienne, dans son ensemble, au sein d'un environnement favorable à l'émergence et à l'affirmation des jeunes dans les différents processus de développement socio – économique et culturel du Niger.

## 1.3. Processus technique

Le processus technique d'élaboration de la PNJ et de son plan d'action à court et moyen termes, a pris d'abord appui sur la documentation existante. Cependant, pour assurer une bonne compréhension et analyse des déterminants de la situation des jeunes au Niger, des informations primaires ont été collectées de façon complémentaire. La collecte de ces informations, qui s'est déroulée au niveau régional et communal (sur une base d'échantillonnage), a ciblé les différentes parties prenantes ci – dessus citées, de manière à mettre à jour progressivement et de façon itérative les informations disponibles et permettre une actualisation de la compréhension et de l'analyse diagnostique de la situation des jeunes au Niger. Elle a permis également de permettre aux jeunes en particulier, d'exprimer leurs aspirations et leurs engagements, de faire une analyse objective de leurs propres capacités mais aussi d'explorer et d'analyser les contraintes que l'environnement leur impose dans l'exploitation des opportunités de développement.

La collecte des données primaires en région a été placée sous la supervision directe des services locaux de la jeunesse et encadrée par l'équipe de consultants qui a été mise en place. Cette option a permis d'impliquer fortement les structures gouvernementales déconcentrées d'appui à la jeunesse.

Les sources de collecte de données primaires ont été déterminées plus précisément, en relation avec le Ministère en charge de la jeunesse. Cette collecte a été conduite suivant les modalités qui tiennent compte de la nature des groupes cibles. Ainsi, elle a combiné les entretiens directs, les entretiens collectifs (focus groups), et les ateliers régionaux d'analyse. A titre indicatif notons que les groupes cibles étaient constitués des jeunes dans les communes urbaines et rurales dans les huit (8) régions du pays ; des structures gouvernementales d'encadrement des jeunes ; des organisations de la société civile concernées par la problématique des jeunes ; des partenaires au développement du pays intervenant dans le secteur de la jeunesse, etc. Une attention particulière a été portée sur la participation des jeunes filles.

Par ailleurs, pour renforcer la base de compréhension de l'évolution de la problématique et de sa caractérisation, des avis et analyses des personnes ressources pertinentes ciblées et constituées en groupe de référence, ont été recherchés et pris en compte dans les travaux d'analyse qui ont été conduits par l'équipe de consultants. A cet effet un groupe de huit (8) personnes ressources, avec des références avérées dans les différentes dimensions qui touchent le secteur de la jeunesse a été



constitué et a épaulé les travaux de l'équipe de consultants. Dans l'identification et la mise en place de ce groupe de personnes ressources, le Ministère en charge de la jeunesse a été sollicité.

L'exploitation des informations documentaires, des données primaires et des avis et analyses du groupe de référence, ont permis d'élaborer un rapport actualisant l'analyse diagnostique de la situation des jeunes au Niger. Ce rapport a analysé de manière approfondie, la dynamique de la situation des jeunes au Niger, ainsi que ses déterminants et les besoins émergents qui en découlent sous forme de défis à relever. En tout état de cause, il a mis un accent particulier sur l'analyse de la problématique de la jeunesse au Niger en relation avec la problématique de développement économique et social, telle qu'elle est exposée dans les cadres politiques et stratégiques de référence au Niger (SDDCI Niger 2035, PDES 2022 - 2026, I3N, SDS – Sahel Niger et les autres politiques sectorielles). Enfin, l'analyse ainsi produite a été validée lors d'un atelier participatif impliquant le groupe de référence et qui a servi également de ressources techniques pour la planification stratégique et la planification opérationnelle et organisationnelle de la mise en œuvre.

Suite à cette étape critique d'analyse et de planification, un document provisoire actualisé de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ), a été produit, présenté et soumis à validation au cours d'un atelier regroupant les parties prenantes concernées par la situation des jeunes au Niger.

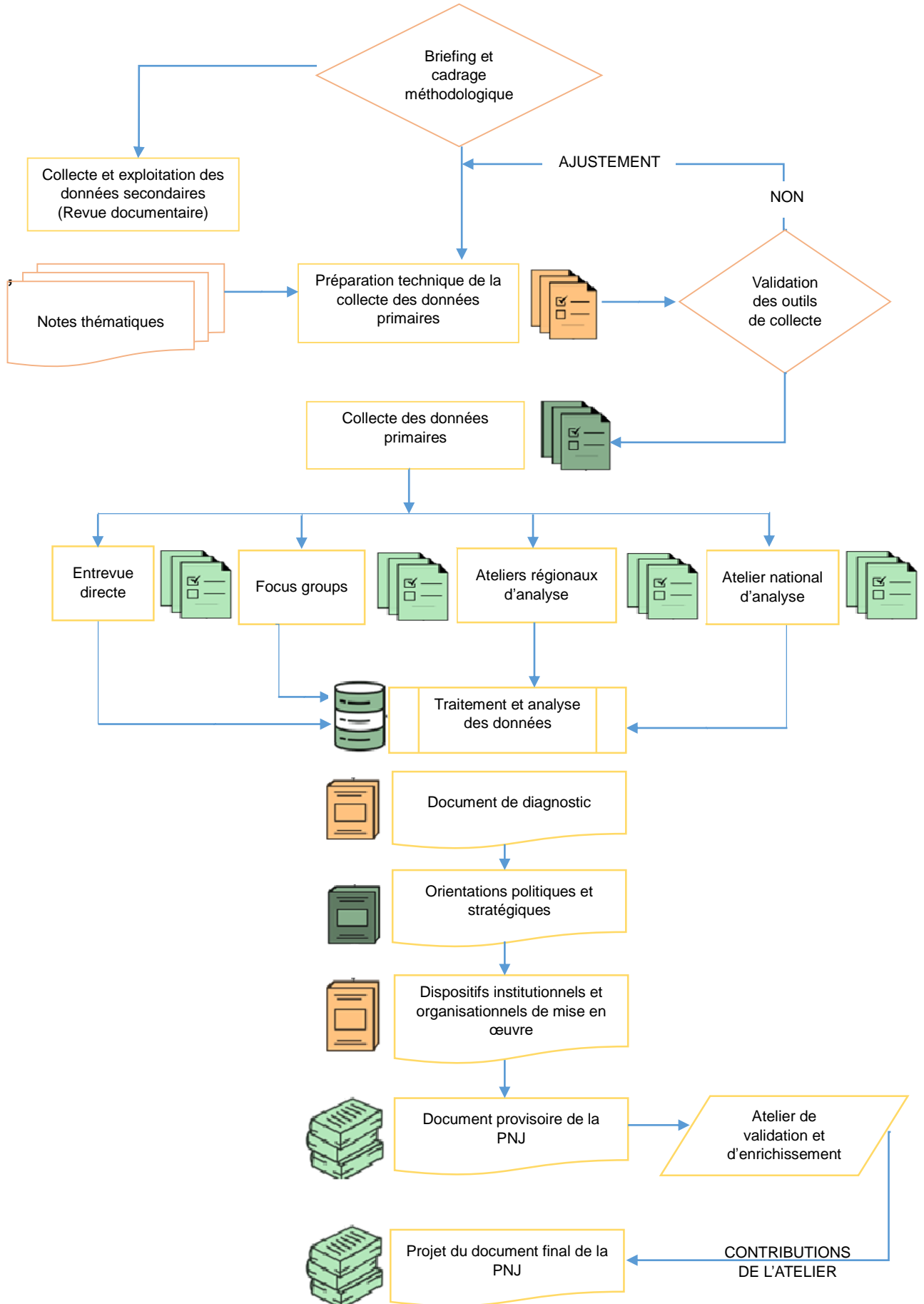
Après la validation du document provisoire de la PNJ, une planification opérationnelle et organisationnelle a été entreprise afin de permettre une estimation cohérente des besoins de financement de la mise en œuvre de la Politique.

Enfin le document global qui est issu de l'ensemble ce processus a été produit et présenté au Ministère en charge de la Jeunesse, en tant que maître d'ouvrage.





FIGURE 1: Diagramme du processus technique d'élaboration de la Politique Nationale de Jeunesse





# CONTEXTE NATIONAL

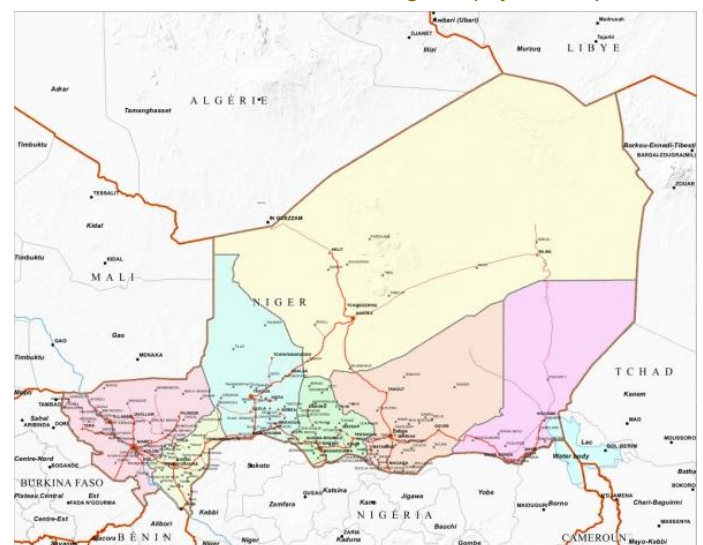
## Introduction

La situation synoptique présentée dans cette partie, offre une vue générale du contexte national, à travers certaines de ses caractéristiques fondamentales qui proposent des opportunités aux jeunes tout en imposant des contraintes et des obstacles qui constituent des défis réels pour le gouvernement du Niger et pour l'ensemble des acteurs qui œuvrent en faveur du développement de la jeunesse nigériennes. C'est une manière de fixer le substrat environnemental sur lequel se fonde la problématique de la jeunesse au Niger et de planter le décor de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ). Il convient de noter que le développement de la jeunesse est inévitablement tributaire des conditions de l'environnement dans lequel elle évolue. Aussi, cette partie mettra un accent sur : (i) le contexte géo – climatique ; (ii) le contexte démographique ; (iii) le contexte politique et institutionnel ; (iv) le contexte socio – économique ; (v) le contexte lié au développement du capital humain des jeunes ; (vi) le contexte lié aux technologies de l'information et de la communication ; (vii) le contexte socio – culturel ; (viii) le contexte sécuritaire et la dynamique de paix et (ix) le contexte lié à la promotion du genre.

## 2.1. Contexte géo – climatique

Le Niger est un pays sahélo – saharien totalement enclavé<sup>9</sup> au centre ouest de l'Afrique. Il est situé à 700 km au nord du Golfe de Guinée, à 1900 km à l'est de la côte Atlantique et à 1200 km au sud de la Méditerranée. Il est encadré par le Burkina Faso au sud-ouest, le Mali à l'ouest, l'Algérie au nord-ouest, la Libye au Nord, le Tchad à l'est, le Nigeria au sud et le Bénin au sud-ouest. Dans le contexte sahélo – saharien actuel, ce positionnement géographique du pays, au cœur d'un espace régional très instable, place la problématique de la préservation de la paix et de la sécurité au centre des préoccupations majeures du pays et de ses voisins.

FIGURE 2: Carte administrative du Niger et pays limitrophes



Source : OCHA

Le territoire du Niger est le sixième plus grand pays en Afrique et le plus grand pays en Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, dont plus de deux tiers se trouvent en zones désertique ou semi – désertique, non favorables aux activités agricoles. Ce zonage écologique expose le pays à de fortes instabilités sur le plan agro – climatique. La superficie potentiellement favorable à une agriculture de subsistance est estimée à 15 millions d'hectares<sup>10</sup> de terres cultivables et d'environ 10 942 560 hectares<sup>11</sup> de potentiel irrigable. Par ailleurs, le Niger dispose d'un gisement important de ressources en eau souterraine qui sont estimées à 2,5 milliards de m<sup>3</sup> de réserves renouvelables et à plus de 2000 milliards de m<sup>3</sup> de réserves fossiles des aquifères profonds<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Le port le plus proche de Niamey se situe à 1.035 km. (Cotonou au Bénin)

<sup>10</sup> Cf. SDDCI Niger 2035, Tome 1, page 23, Mai 2017

<sup>11</sup> Cf. SDDCI Niger 2035, Tome 1, page 23, Mai 2017

<sup>12</sup> Cf. PDES 2017 – 2021 pages 39, Juillet 2017



Cependant, l'on note une pression accrue sur ces ressources en raison de la conjugaison de nombreux facteurs d'origine climatique et anthropique.

Les conditions environnementales, notamment les contraintes écologiques qui caractérisent le Niger, renforcent le déséquilibre structurel observé dans la répartition spatiale de sa population. Environ 90% des nigériens se concentrent sur la bande sud d'environ 200 km de large, frontalière avec le Nigéria, le Bénin et le Burkina Faso, où la pluviométrie est plus favorable à l'agriculture.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique représente occupe plus de 80% de la population active nigérienne<sup>13</sup>. Mais, les conditions climatiques drastiques, la forte pression démographique, la baisse de la jachère, le faible niveau d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eau, terre, pâturage, forêt), des équipements de production rudimentaires et un très faible accès au crédit agricole ... ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations en général et des jeunes en particulier, notamment en zones rurales, faces aux crises récurrentes d'insécurité alimentaire et pastorales, plus ou moins aiguës et de plus en plus rapprochées.

Ce contexte géographique et le tableau agro – climatique que le Niger présente met en relief un certain nombre de fragilités structurelles qui se présentent sous forme de contraintes : (i) la position charnière du Niger au sein d'une sous – région fortement agitée par un complexe de menaces polymorphes et protéiformes hautement déstabilisatrices de l'Etat et qui impliquent et affectent les jeunes, en tant qu'acteurs et victimes ; (ii) les conditions écologiques contraignantes, exposant le Niger à de fortes instabilités sur le plan agro – climatique et sur le plan de sa sécurité alimentaire et de la préservation de sa bio - diversité ; (iii) la conjugaison des effets néfastes du changement climatique et de la forte croissance démographique sur les conditions de vie des ménages et sur les capacités de l'Etat à faire face aux besoins sociaux de base des populations en général et des jeunes en particulier.

Ces fragilités désarticulent l'économie domestique des ménages, accélèrent la perte de leurs moyens de subsistance, diminuent leurs capacités de réponse et favorisent le basculement des jeunes, sans repères, dans une précarité structurelle. Cet enchaînement de situations de détresse constitue un terreau favorable pour l'intensification des conflits locaux communautaires et inter – communautaires, la radicalisation des jeunes et leur enrôlement aux côtés des groupes extrémistes violents qui fondent leurs stratégies d'endoctrinement et de recrutement sur les frustrations et la détresse des populations, notamment des jeunes.

## 2.2. Contexte démographique

### 1.1.1. Eléments de la dynamique démographique

Entre 1960 et 2022, la population du Niger est multipliée par plus de sept (7) fois en passant de 3,3 millions d'habitants à plus de 25 millions<sup>14</sup>, avec un taux de croissance de 3,9% par an (RGPH 2012). Cette croissance démographique est l'une des plus rapides en Afrique, voire au monde.

Pour autant, le Niger s'est engagé sur la rampe de la transition démographique avec un Indice Synthétique de Fécondité (ISF)<sup>15</sup> en baisse, passant de 7,6 enfants par femmes en 2012 à 6,2 en 2021<sup>16</sup>. La moitié des femmes nigériennes, âgées de 25 ans) 49 ans, ont eu leur premier mariage à 16,6 ans contre 15,7 ans en 2012. Par ailleurs, le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans

<sup>13</sup> Cf. PDES 2017 – 2021 pages 23 Juillet 2017

<sup>14</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS

<sup>15</sup> Nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme en fin de vie féconde (49 ans)

<sup>16</sup> INS (2021), Enquête Nationale sur la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans (ENAFEME Niger 2021)





est passé de 127‰ en 2012 à 123‰ en 2021. L'espérance de vie à la naissance<sup>17</sup> qui est de 65,4 ans en 2019<sup>18</sup>, est au-dessus de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne qui est de 63 ans<sup>19</sup> et largement en dessous de la moyenne mondiale qui est de 72 ans<sup>20</sup>.

Sur le plan de sa structure, la population nigérienne est composée presque d'autant de femmes (50,01%)<sup>21</sup> que d'hommes (49,99%). Elle est fondamentalement très jeune (moyenne d'âge 15 ans). En effet, la croissance démographique du Niger s'est accompagnée d'un rajeunissement de la population. En 2022, selon les estimations de l'INS, plus de la moitié des nigériens ont au plus 15 ans (52,6%)<sup>22</sup>, plus de deux (2) nigériens sur trois (3) ont au plus 25 ans (71,64%) et un tiers (1/3) de la population totale se trouve entre 15 ans et 35 ans soit 8.241.720 en 2022

Seuls 2,42%<sup>23</sup> des nigériens sont âgés de 65 ans et plus. Ce profil démographique fait du Niger l'un des pays où la proportion des jeunes est la plus élevée au monde, rendant les défis socio-économiques d'autant plus cruciaux.

En outre, le taux de dépendance démographique qui met en rapport la proportion des jeunes dépendants par rapport à la population en âge de travailler. Ce niveau de dépendance est estimé en 2020 à 1,12 dépendants par actifs potentiels, soit deux (2) fois plus que le niveau relevé dans les pays dits émergents où il est de l'ordre de 0,5 à 0,6. Le niveau de dépendance économique, qui met en rapport le nombre des personnes à charge (quel que soit leur âge) et celui des personnes actives, occupant un emploi rémunéré, se situe à 4,4% soit près de 4 fois le niveau de dépendance démographique. Cela revient à dire qu'en moyenne, dans les ménages nigériens, près de 80% des revenus sont absorbés par les enfants et les jeunes adultes sans emplois.

#### ENCADRE N° 1

« ... Cette croissance (démographique) très rapide est une des causes majeures qui excluent bon nombre de nigériens du progrès économique et social. Elle se traduit par un taux de dépendance très élevé (70 % des moins de 24 ans et 50 % des moins de 15 ans) »

Extrait du Programme de la Renaissance Acte III de SEM le Président de la République du Niger Mohamed BAZOUM

Le profil démographique du Niger dote le pays d'un important potentiel en ressources humaines. La Commission de l'Union Africaine (2006) déclarait, dans le préambule de la Charte Africaine de la Jeunesse, que « la plus grande richesse de l'Afrique est la jeunesse de sa population et par la participation pleine et active de celle-ci, les Africains peuvent surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés »<sup>24</sup>.

Pour autant, la croissance démographique que le Niger enregistre et la structure de la population qui en découle, engendrent une augmentation très rapide de la demande sociale qui exerce une pression difficilement soutenable sur l'offre et la qualité des services particulièrement dans les services essentiels de base (santé, éducation, sécurité alimentaire, eau potable, emploi, habitat, environnement, protection, sécurité, etc.) et sur les ressources très limitées que l'économie nationale est en mesure de générer.

La maîtrise de la dynamique de croissance démographique que le pays enregistre apparaît comme étant un défi majeur et une priorité fondamentale. En effet, si la tendance n'est pas inversée de manière durable, la phase de la transition démographique dans laquelle le pays s'est engagé, risque

<sup>17</sup> Nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre à partir de sa naissance

<sup>18</sup> INS, Annuaire Statistique 2015 – 2019, édition 2020

<sup>19</sup> AFD, Atlas de l'Afrique 2020

<sup>20</sup> AFD, Atlas de l'Afrique 2020

<sup>21</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS

<sup>22</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS

<sup>23</sup> INS, Projections démographiques finalisées

<sup>24</sup> Charte Africaine de la Jeunesse (2006)



d'être sans issue et le dividende démographique auquel le Niger aspire, restera lourdement compromis.

Sur le plan des migrations, les mouvements migratoires observés, concernent presque toujours les adolescents et les jeunes. Face aux conditions de vie de plus en plus difficiles et la concentration de l'offre de services dans les zones urbaines, la croissance de la population urbaine s'est accélérée de manière importante ces vingt dernières années. Très corrélée au phénomène d'exode, la croissance urbaine se traduit par l'arrivée et l'installation de jeunes désœuvrés à la recherche d'un emploi afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Mais, ces jeunes, généralement peu qualifiées, vivent dans des conditions souvent précaires dans les villes d'accueil.

Le Niger est également un pays de transit pour des milliers de jeunes de l'ouest africain embarqués dans des réseaux clandestins vers l'Europe. Ces mobilités s'organisent suivant des formes variées qui exposent les jeunes et adolescents à des comportements déviants et violents : exploitation par des marabouts véreux à travers la mendicité urbaine, prostitution des jeunes filles employées comme travailleuses domestiques, trafic et consommation de diverses substances psychotropes et fortement addictives et nocives à la santé ; vols et autres larcins ; etc. Tout cela plonge les jeunes désorientés, mal encadrés, déracinés et fragilisés, dans un univers de déviances et d'insécurité.

Au regard de la dynamique démographique exposée ci – dessus et de la structure de la population nigérienne qui révèle son extrême jeunesse, le pays est exposé à des défis titanesques afin de créer les conditions optimales propices pour permettre aux jeunes nigériens de s'investir résolument et efficacement dans les différentes sphères de développement socio – économique, politique et culturel du pays.

### 1.1.2.Poids démographique des jeunes

Rappelons que dans le cadre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse, **le jeune est toute personne physique des deux sexes ayant un âge compris entre 15 et 35 ans et cela sans aucune discrimination.**

Les estimations de l'INS<sup>25</sup> révèlent le caractère essentiellement jeune de la population nigérienne : plus de la moitié des nigériens ont au plus 15 ans (52,6%)<sup>26</sup>, plus de deux (2) nigériens sur trois (3) ont au plus 25 ans (71,64%) et un tiers (1/3) de la population totale se trouve entre 15 ans et 35 ans soit 8.241.720 de jeunes (estimations INS 2022).

Tableau 1 : Répartition de la population jeune par classe d'âge et selon le sexe

Classes d'âge	Masculins	En % de la population totale	Féminins	En % de la population totale	Ensemble	En % de la population totale
15 - 19 ans	1 496 269	5,97%	1 442 551	5,75%	2 938 820	11,72%
20 - 24 ans	1 065 133	4,25%	1 052 156	4,20%	2 117 289	8,45%
25 - 29 ans	812 055	3,24%	870 240	3,47%	1 682 295	6,71%
30 - 34 ans	719 855	2,87%	783 463	3,13%	1 503 315	6,00%
<b>Total Population Jeunes</b>	<b>4 093 312</b>	<b>16,33%</b>	<b>4 148 410</b>	<b>16,55%</b>	<b>8 241 719</b>	<b>32,88%</b>
<b>Population totale</b>	<b>12 531 624</b>	<b>49,99%</b>	<b>12 535 446</b>	<b>50,01%</b>	<b>25 067 070</b>	<b>100,00%</b>

Source : INS, Prévisions démographiques finalisées

La répartition de la population des jeunes nigériens montre des disparités importantes entre les régions. La région de Zinder vient en tête avec 20,99% des jeunes nigériens suivis respectivement

<sup>25</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS

<sup>26</sup> Cf. Projections démographiques finalisées de l'INS



de Maradi (19,82%) et de Tahoua (19,14%), Environ 6 nigériens sur 10 (59,95%) se retrouvent dans ces régions.

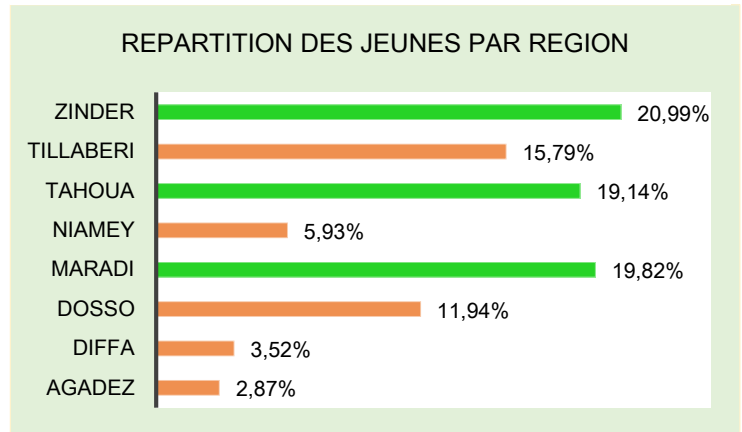
TABLEAU 2 : Répartition (%) de la population des jeunes nigériens selon les régions

	AGADEVZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABER	ZINDER	NIGER
<b>JEUNES</b>	236 260	290 461	983 929	1 633 919	488 759	1 577 197	1 301 606	1 729 588	8 241 719
<b>POIDS</b>	2,87%	3,52%	11,94%	19,82%	5,93%	19,14%	15,79%	20,99%	100,00%

Source : INS, Prévisions démographiques finalisées

Les jeunes nigériens sont majoritairement ruraux (80,7%). Seuls 19,3% de cette population vivent en milieu urbain. Le caractère rural de cette population est observé quelle que soit la région sauf pour la région d'Agadez où un peu plus de la moitié des jeunes (50,2%) vit en milieu urbain. En effet, un peu plus de 4 jeunes sur 5 vivent en milieu rural dans les régions de Diffa (82,6%) et de Maradi (84,9%) et environ 9 jeunes sur 10 pour les régions de Tillabéri, de Dosso, de Tahoua et de Zinder.

GRAPHIQUE 1: Répartition (%) de la population jeune par région



Source des données : INS, Prévisions

### 2.3. Contexte politique et institutionnel

La **constitution de la 7<sup>ème</sup> République**, promulguée le 26 novembre 2010, énonce que la République du Niger est un État unitaire, indivisible, démocratique et sociale. Ses principes fondamentaux sont : (i) le gouvernement du Peuple par le Peuple et pour le Peuple ; (ii) la séparation de l'État et de la religion ; (iii) la justice sociale et (4) la solidarité nationale. Elle consacre un régime politique démocratique de type semi - présidentiel, avec une séparation entre les différents pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Depuis le début des années 90, on assiste à **l'émergence d'un état pluraliste au plan politique**. La démocratisation, le multipartisme intégral, la libéralisation de la vie associative, la décentralisation sont au nombre des véritables marqueurs de la situation politico – institutionnel du Niger.

Au cours de son histoire récente, le Niger a fait face à une instabilité politico – institutionnelle importante, cependant, depuis 2011, il a renoué avec la stabilité bien que le pays se situe dans une région des plus instables en termes sécuritaire. **Il apparaît désormais, comme un pays politiquement et institutionnellement stable** : toutes les institutions de la République prévues par la Constitution de la 7<sup>ème</sup> République sont mises en place et opérationnelles. En outre, le Niger a organisé en 2021, des élections générales libres et transparentes qui ont consacré la première alternance républicaine dans l'exercice du pouvoir exécutif et ce, conformément aux dispositions constitutionnelles pertinentes. **Ce jalon important renforce inéluctablement et positivement le socle de la culture démocratique et politique du Niger**. Il constitue un point critique fort qui marque désormais, le rapport des acteurs politiques au pouvoir. De même, il constitue un atout considérable pour le positionnement stratégique et politique du Niger en Afrique de l'Ouest et dans le monde.

**L'organisation administrative du pays** repose sur les principes de la déconcentration et de la décentralisation<sup>27</sup>. Le pays est subdivisé en huit (8) régions (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Zinder et Niamey la capitale), soixante-quatre (64) départements, quatre (4) villes à statut

<sup>27</sup>Constitution de la 7<sup>ème</sup> République, Titre Neuf, article 164



particulier et deux cent soixante-six (266) communes réparties en : trente-sept (37) communes urbaines, quinze (15) arrondissements communaux et deux cent quatorze (214) communes rurales.

Le processus de décentralisation a connu une accélération au cours de ces dernières années et a enclenché le transfert de certaines compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales. Cependant, l'on note des difficultés importantes dans la gestion de ces collectivités et dans la réalisation effective des transferts prévus par l'Etat aux collectivités.

Dans le cadre de la déconcentration des services publics, l'Etat dispose d'une administration centrale et déconcentrée au niveau régional, départemental et communal. A travers cette chaîne administrative, Il organise la promotion des intérêts stratégiques du pays et de ses valeurs fondamentales, la fourniture des services publics aux citoyens, la surveillance du territoire et la sécurité nationale, l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives sectorielles de développement, etc. Il s'agit de maillons importants à travers lesquels l'Etat assure sa permanence et fonde la légitimité de son action sur l'ensemble du territoire national, afin de promouvoir le bien – être individuel et collectif des citoyens. Il est à noter que l'administration moderne cohabite avec la Chefferie traditionnelle hiérarchiquement subordonnée aux autorités administratives déconcentrées.

**Sur le plan de la participation et de la mobilisation citoyenne, la liberté d'association est désormais une réalité irréversible au Niger.** La liberté d'association est garantie par différents textes dont la Constitution de la 7<sup>ème</sup> République, l'ordonnance N°84-06 du 1er mars 1984 portant régime des associations et les textes modificatifs subséquents. Ainsi, depuis le début des années 90, on assiste à un développement exponentiel des organisations de la société civile, qui sont assez diversifiées, très actives dans les débats publics et de plus en plus, parties prenantes dans les prises de décisions et dans la résolution des conflits aussi bien sociaux que politiques.

**L'environnement médiatique** est un révélateur de la liberté d'expression. Cette liberté d'expression acquise à la faveur de la Conférence Nationale Souveraine, au début des années 90, a été renforcée institutionnellement par l'ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de presse. Il convient aussi de noter qu'en 2010, le Gouvernement a adopté l'ordonnance n° 2010-035 du 4 juin 2010 consacrant la dépenalisation des délits de presse. Au regard de toutes ces évolutions institutionnelles, l'environnement médiatique nigérien est aujourd'hui caractérisé par une pluralité de médias publics et privés dans divers domaines (presse écrite, télévision, radio, internet, etc.), facilitant l'accès des populations en général et des jeunes en particulier, aux informations et aux compétences de vie courante. Ces médias, assez diversifiés, jouent un rôle important dans l'éducation des jeunes. Ils sont porteurs d'incidences positives dans le renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne à la vie publique.

#### 2.4. Contexte socio - économique

**L'économie globale du Niger** est fortement dominée par un secteur agricole peu diversifié et des productions à faible valeur ajoutée. Pour autant, il contribue à plus de 40% du PIB et représente la plus importante source de revenus pour plus 80% de la population nigérienne. L'on note également un secteur formel dominé par le secteur public et les activités extractives dominées par l'exploitation de l'uranium et depuis 2011, la production pétrolière. Cependant, le Niger est généralement classé dans la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), caractérisés par un faible revenu par tête, un faible capital humain et une forte vulnérabilité économique. Cette position fait du Niger, l'un des pays les plus pauvres et à faible développement humain. De plus, le Niger est caractérisé par son faible niveau d'ouverture commerciale (mesuré par la somme des exportations plus les importations en pourcentage du PIB) n'était que de 26,7 % du PIB en 2019<sup>28</sup>.

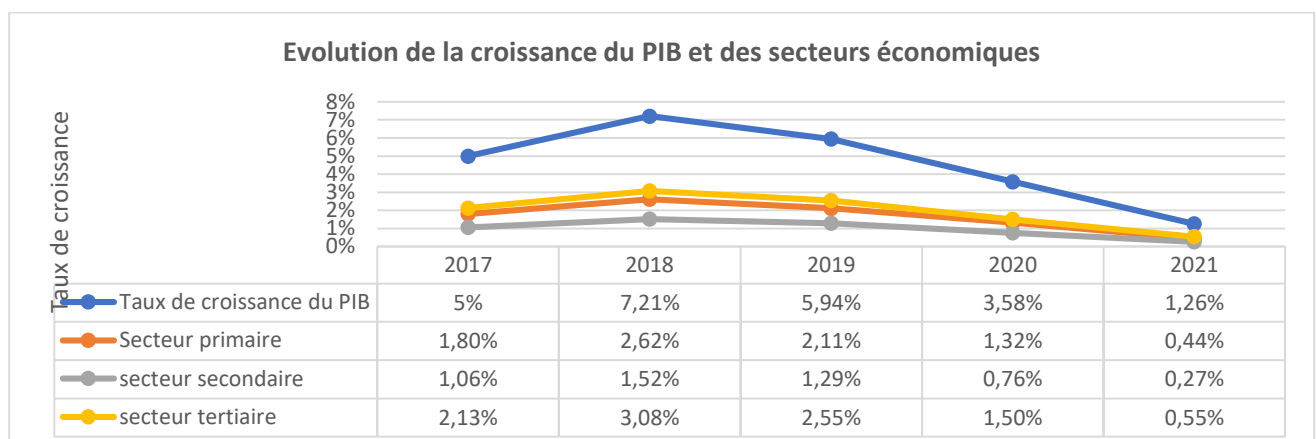
<sup>28</sup> Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale, Niger – 2021 Note sur la situation économique – Page 8



Les réformes économiques engagées depuis plus d'une décennie ont permis au pays d'enregistrer des résultats macroéconomiques positifs et cela dans un contexte caractérisé par des chocs variés : crises sécuritaires graves engendrant une situation humanitaire inédite et impactant négativement les différents flux économiques avec les pays de la sous-région; chocs climatiques induisant une pluviométrie erratique, des aléas sur les productions agricoles et un niveau élevé de vulnérabilité des populations rurales, notamment ; crise sanitaire majeure liée à la pandémie de la COVID 19 avec des effets perturbateurs sur la croissance économique à court et moyen termes. Tous ces chocs ont contrarié l'économie nigérienne, balayant des années de gains durement acquis dans la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le Niger n'arrive pas exploiter suffisamment son tout son potentiel économique afin d'offrir « ... à l'économie une structure moderne, industrialisée et diversifiée en vue de créer les emplois nécessaires à la résorption des flux importants des jeunes sur le marché de travail »<sup>29</sup>

Pour autant, Selon la Banque Mondiale (2021), le Niger jouit de l'économie la plus dynamique d'Afrique de l'Ouest. La croissance économique moyenne enregistrée sur la période 2017 - 2020 est évaluée à 5,4%, même si l'économie nigérienne ne s'est accrue que de 3,58% contre des prévisions initiales de 6,9% (PDES 2022 - 2026). De même, le pays a enregistré une forte décélération de sa croissance économique en 2021 avec un taux de 1,26%, résultant d'une baisse importante des activités dans tous les secteurs de l'économie nationale.

GRAPHIQUE 2: Evolution de la croissance du PIB global et par secteur économique



Source : DGECO/MP in PDES 2022 – 2026 Tome 1 page 7

En raison des différents chocs notés plus haut et du croît démographique que le Niger connaît, les résultats économiques enregistrés restent toujours insuffisants pour permettre l'amélioration significative du niveau de vie des populations et la réduction significative de la pauvreté.

**La pauvreté** se présente comme un phénomène multidimensionnel et se répartit de façon inégale parmi les groupes socio-économiques et entre les différentes régions du pays. Malgré certains progrès enregistrés au cours des dernières années, les différents indicateurs des différentes dimensions de la pauvreté restent préoccupants. Selon la Banque Mondiale, l'incidence de la pauvreté qui est la proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté, est passée de 46,2% en 2014 à 40,8% en 2019 (INS, 2019)<sup>30</sup>, soit une diminution de 5,4 points de pourcentage, mais concerne plus de 10 millions de personnes. Ce taux cache des disparités selon les milieux et les régions. « En 2019, en milieu rural, la pauvreté touchait 46,8% de la population contre 11,8% en milieu urbain » (PDES 2022 – 2026 ; INS 2020). Cependant l'incidence de cette pauvreté affecte de

<sup>29</sup> Programme de la Renaissance du Niger Acte III, p 19

<sup>30</sup> INS, Annuaire Statistique 2015 – 2019, édition 2020



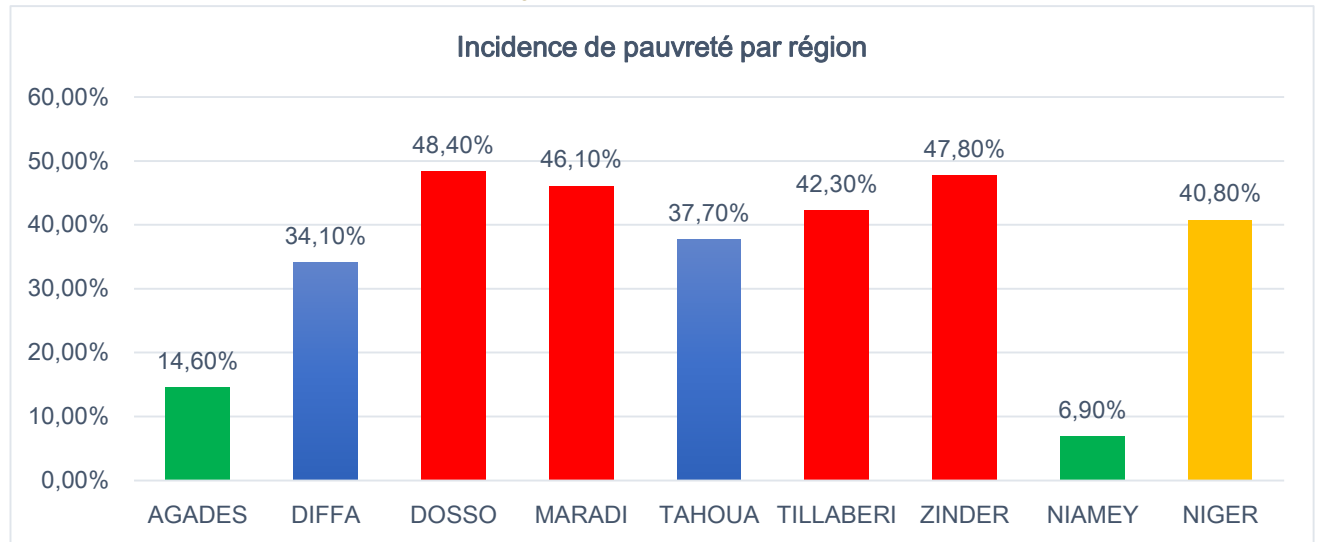
manière quasi identique les ménages dirigés par des hommes (40,8%) et ceux dirigés par les femmes (40,7%).

TABLEAU 3: Incidence de la pauvreté par région en 2019

INCIDENCE DE LA PAUVRETE PAR REGION									
REGIONS	AGADES	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDE R	NIAMEY	NIGER
TAUX	14,60%	34,10%	48,40%	46,10%	37,70%	42,30%	47,80%	6,90%	40,80%

Source : INS, Annuaire Statistique 2015 – 2019, édition 2020 P 105

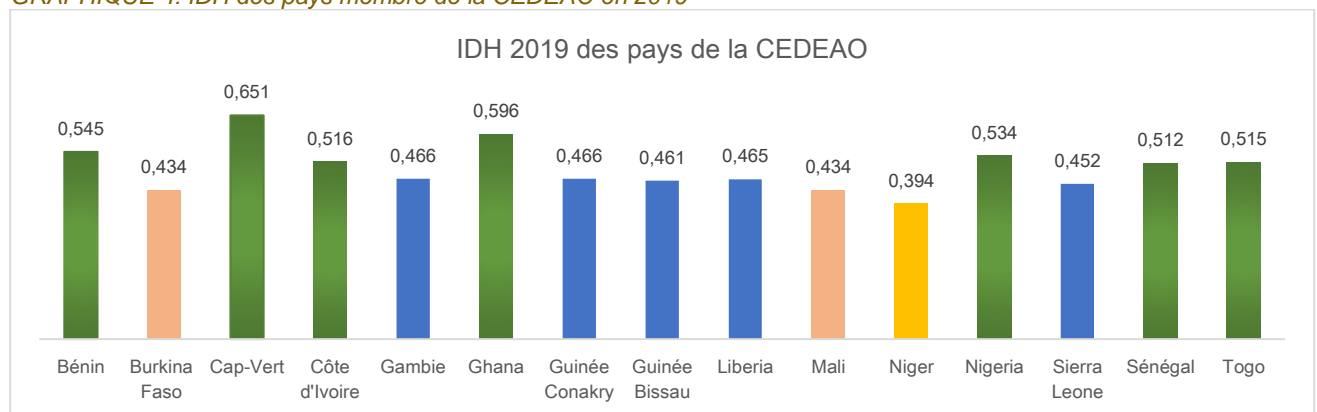
GRAPHIQUE 3: Incidence de la pauvreté par région en 2019



Source : Données INS, Annuaire Statistique 2015 – 2019, édition 2020 P 105

Toute cette situation de pauvreté se traduit par un niveau élevé de détérioration dans les conditions de vie des ménages. Ainsi, la valeur de l'Indice de développement humain (IDH) de 0,394 en 2019, reste inférieure, non seulement à la moyenne mondiale, mais aussi à celle des pays à faible niveau de développement humain ou encore à la moyenne enregistrée en Afrique Subsaharienne qui est 0,547. Il indique que le Niger est toujours à la traîne par rapport aux autres pays du monde, occupant la 189<sup>ème</sup> place sur 189 pays classés.

GRAPHIQUE 4: IDH des pays membre de la CEDEAO en 2019



Source : Banque Mondiale

L'un des défis majeurs auxquels le Niger est confronté dans le domaine socio – économique, se pose en terme démographique. La population du Niger est estimée aujourd'hui à plus de 25 millions d'habitants et devrait dépasser les 41 millions en 2035. Ce choc de population, lié à une transition démographique moins forte, a des conséquences préjudiciables sur le rythme de sortie de la pauvreté des populations et la limitation de leur accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau



potable, sécurité alimentaire et nutritionnelle, habitat, etc.), pour lesquels des investissements massifs demeurent plus que jamais indispensables. Le Niger devra donc s'assurer que le rythme d'augmentation de la population n'enferme pas le pays dans une trappe de la pauvreté (toute croissance économique étant mécaniquement condamnée à être absorbée par la croissance de la population).

**Sur le plan de l'emploi**, l'on note que, pour la plupart, les jeunes nigériens sont peu instruits dans un système éducatif formel, et particulièrement ceux du milieu rural. Ainsi, ils peuvent difficilement prétendre à des emplois ou à des activités économiques autres que ceux qu'offrent les secteurs informels de l'agriculture et de l'artisanat. Deux (2) ménages sur trois (3) vivent dans une famille dont le chef est un exploitant agricole. La majorité de la population active se retrouve ainsi dans l'économie de subsistance dans un secteur agricole qui peine à se moderniser et qui est lourdement affecté par la pression démographique et les aléas climatiques. Les secteurs formels secondaire et tertiaire, public ou privé, n'offre que très peu d'opportunités, essentiellement réservées aux jeunes diplômés. Dans ce contexte, la large majorité des jeunes souffrent de précarité et de sous-emploi, voire d'inactivité.

Globalement le marché l'emploi et du travail nigérien reste marqué par :

- **La dynamique démographique qui met, chaque année un flux massif de jeunes sur le marché de l'emploi et du travail**, avec plus de 250.000 jeunes par an. Au cours de la dernière décennie, le Niger a connu une forte croissance économique et des efforts ont certes été réalisés pour créer des emplois et promouvoir des initiatives d'insertion des jeunes par l'entrepreneuriat. Mais le Niger enregistre également la croissance démographique la plus forte du monde. Cette poussée démographique, notamment des jeunes, exerce une pression forte sur les marchés de l'emploi et du travail, en particulier dans un environnement national où les possibilités de travail adéquat sont très limitées. Il en résulte un niveau important de chômage et de sous – emploi des jeunes. Ces fléaux constituent à la fois une déperdition de capital humain et un facteur de risque social énorme, compte – tenu du contexte des menaces permanentes sur les conditions de paix et de sécurité auxquelles le Niger est confronté depuis quelques années et ce, à l'instar des autres pays de la sous – région.
- **L'insuffisance d'emplois dans le secteur formel, la précarité des emplois informels, des revenus du travail insuffisant** pour permettre à de nombreux ménages de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.
- **Un niveau de chômage très élevé** : selon les données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI/ESI 2017) le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle des personnes âgées de 15 ans et plus, s'élève en 2017 à 47,8%, avec des larges disparités régionales. Les régions de Zinder (42,3%), de Maradi (52,3%), de Tillabéri (54,8%) et de Dosso (65%) sont les plus affectées.
- **Une jeunesse largement affectée par le chômage** : 69% des jeunes âgés de 15 ans à 24 ans, soit près de 7 jeunes sur 10 qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (PDES 2020 – 2026). Ce taux cache une disparité importante entre les jeunes hommes (56,4%) et les jeunes femmes (78%).
- **Un niveau combiné du sous – emploi<sup>31</sup> et du chômage très élevé**, affectant près du 1/3 de la population active, dont 27,2% chez les hommes et 35,7% chez les femmes (ERI/ESI 2017).
- **Un sous-emploi chronique** qui concerne principalement les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole peu diversifiée et du déficit d'emplois productifs sur une longue période de l'année. Tout cela contribue à les contraindre de migrer vers les centres urbains, où ils sont confrontés à une situation de précarité et même de déviance (mendicité, vol, prostitution, drogue, etc.).

<sup>31</sup> La notion de sous-emploi fait référence à la situation d'une personne ayant un emploi, mais qui n'arrive pas à s'occuper pendant au moins neuf (9) mois dans l'année

- **De grandes difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes** dues à l'inadéquation entre la formation acquise et l'offre du marché de travail, la faiblesse de la formation professionnelle et technique et de fortes inégalités entre les hommes et les femmes en termes d'emploi et de chômage et enfin une politique de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes très embryonnaire.
- **L'insuffisance d'opportunités en termes d'accès au financement pour les jeunes hommes et les jeunes femmes.**
- **Le poids important d'un secteur informel** très désorganisé.
- **La faiblesse du secteur secondaire** créateur de valeur ajoutée et d'emplois.



## 2.5. Contexte liée au développement du capital humain

### 1.1.3. Education

La loi N° 98-12 du 1er juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN) porte l'ambition du Gouvernement du Niger de garantir l'éducation aux enfants de 4 à 18 ans. En cela, elle consacre l'éducation au rang de priorité nationale et stipule que « *la politique éducative nigérienne a pour finalité l'édification d'un système d'éducation capable de mieux valoriser les ressources humaines en vue d'un développement économique, social et culturel harmonieux du pays* » (LOSEN,





Art.12). Tout en édictant les principes fondamentaux qui doivent régir l'ensemble du système éducatif nigérien, la LOSEN le structure en quatre (4) modalités d'éducation : (i) **l'éducation formelle** ; (ii) **l'éducation non formelle** ; (iii) **l'éducation informelle** ; (iv) **l'éducation spécialisée**.

### (i) **Système éducatif formel**

Le système éducatif formel est une modalité d'acquisition de l'éducation et de la formation professionnelle dans un cadre scolaire. Il comprend les niveaux d'enseignement primaire, secondaire (moyen) et supérieur.

Malgré une avancée significative dans l'éducation formelle, notamment en matière de couverture quantitative, les résultats sont largement contrariés par la croissance démographique que le Niger connaît depuis des décennies, les contraintes budgétaires qui limitent les investissements nécessaires pour le développement des services éducatifs au Niger, les faiblesses de gouvernance du système éducatif à tous les niveaux, le niveau de pauvreté des populations, notamment en milieu rural, limitant l'accès des enfants aux services éducatifs formels, les chocs sécuritaires que le pays connaît dans certaines de ses régions, contribuant à désarticuler les services éducatifs dans les régions concernées, les conditions d'apprentissage défavorables dans les différents cycles du système éducatif national, etc.

En termes de performance, les effectifs scolarisés dans le système éducatif formel sont en hausse continue depuis plusieurs années. Ainsi, sur les décennies 2010 et 2020, le taux d'accroissement moyen annuel des effectifs est de 7 % (primaire). Au niveau secondaire<sup>32</sup>, il est de 12,9 % (cycle 1) et 16,5 % (cycle 2). Au niveau supérieur il est de 18 %. Selon les données du PDES 2022 – 2026, 41% de la population totale du Niger, soit 9 millions d'enfants et de jeunes nigériens sont en quête des services éducatifs et de formation.

Cependant, au regard de la demande potentielle en matière des services éducatifs, ces indicateurs de scolarisation demeurent encore faibles. Ainsi, au cycle primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) est estimé à environ 72 % en 2016-2017. Ce même indicateur était de 31 % pour le cycle de base 2 et de moins de 8 % pour l'enseignement secondaire général. Pour les différents niveaux d'enseignement, le TBS présente des valeurs inférieures à la moyenne des pays de la sous-région.

le taux net de scolarisation (TNS)<sup>33</sup>, est en deçà des attentes.

- Au niveau primaire, entre 2015 – 2016, 66,1 % des enfants de 7-12 ans (INS 2020)<sup>34</sup>, fréquentent une école primaire soit deux (2) enfants sur trois (3). Quant on passe au niveau secondaire seul 21% des enfants âgés de 13 -16 ans fréquentent une école secondaire du premier cycle soit un (1) enfant sur cinq (5). Au second cycle du secondaire est encore nettement plus bas. En effet seuls 5,2% des jeunes âgés de 17 – 19 ans sont au niveau du second cycle du secondaire, soit un enfant sur vingt (20). Au Niveau supérieur, ce taux est de 4,4%. **Cette situation met en exergue, un niveau de déperdition extrêmement élevé entre le niveau primaire et le niveau secondaire.**
- Quel que soit le cycle d'études considéré, on note un écart entre les filles et les garçons, cela au détriment des filles. Les écarts entre les milieux de résidence sont tout aussi importants.

<sup>32</sup> Entre 2010 et 2018

<sup>33</sup> Le taux net de scolarisation mesure la fréquentation scolaire parmi les enfants d'âges scolaires officiels, fixés au Niger à 7-12 ans pour le niveau primaire et à 13-19 ans pour le niveau secondaire

<sup>34</sup> Cf. Annuaire Statistique 2015 – 2019, édition 2020



## (ii) Système éducatif non – formel

Le système éducatif non – formel est un mode d'acquisition de l'éducation et de la formation professionnelle dans un cadre non scolaire. Elle s'adresse aux jeunes et aux adultes

## (iii) Système éducatif informel

Le système éducatif informel le processus par lequel une personne acquiert durant sa vie des connaissances, des aptitudes et des attitudes par l'expérience quotidienne et les relations avec le milieu

## (iv) Système éducatif spécialisé

Le système éducatif spécialisé a pour mission l'éducation ou la rééducation et la formation des citoyens handicapés physiques ou mentaux, afin de faciliter leur insertion ou réinsertion sociale

### 1.1.4. Formation professionnelle et technique

Le système de formation professionnelle et technique au Niger comprend trois niveaux qui sont l'enseignement technique formel ; la formation professionnelle non formelle et la formation professionnelle informelle.

- i) **L'enseignement technique formel** est dispensé dans les structures qui relèvent du dispositif éducatif national, il comprend deux cycles de formation de type scolaire avec des diplômes officiellement reconnus. En 2016-2017, le Niger comptait 454 établissements formels parmi lesquels 81,10% relevaient du secteur public. Ces établissements se répartissent sur l'ensemble des régions avec cependant une prédominance des **Centres de Formation aux Métiers (CFM)** (71,3 pour cent des structures), suivis par les **Centres d'Enseignement Techniques (CET)** (22,0 pour cent) et les **Lycées Techniques ou Technologiques** qui demeurent peu nombreux. En 2016-2017, on observait des taux de réussite respectifs de 68,8% et 55,8% au 1er cycle (Certificat d'aptitude professionnelle – CAP et Brevet d'études professionnelles – BEP), ces chiffres étant respectivement de 50,4% et 31,6% au 2ème cycle (BAC professionnel et BAC technique). Le taux d'abandon en 2016-2017 était de 0,53 pour cent (367 cas).

Les Centres de Formation aux Métiers (CFM), qui sont les établissements les plus répandus au Niger, correspondent à la nécessité d'ouvrir plus largement la formation technique et professionnelle vers la base pour créer afin d'offrir des formations aux publics non scolarisés et déscolarisés, y compris aux apprentis. Ces CFM constituent un outil clé de lutte contre la pauvreté, notamment des jeunes.

- ii) **La formation professionnelle non formelle** est organisée en dehors du cadre scolaire. Les programmes et l'approche pédagogique sont spécifiques aux structures ; celles-ci délivrent leurs propres diplômes qui, pour la majorité, ne sont pas reconnus par l'Etat. En 2016-2017, le nombre d'établissements non formels était de 360, dont 31,7% relèvent du secteur public. Ces structures s'adressent aux catégories les moins favorisées (jeunes ruraux, jeunes filles, etc.), offrant des possibilités d'apprentissage de métiers largement basés sur les aspects pratiques. La formation professionnelle non – formelle est développée particulièrement pour offrir aux jeunes des opportunités d'acquisition de compétences par la pratique et dans des domaines porteurs tels que l'agriculture, l'artisanat ou l'environnement. Le système de certification et de reconnaissance des qualifications et des compétences acquises à l'issue des formations professionnelles non formelles, est encore à l'état embryonnaire.
- iii) **La formation professionnelle informelle** regroupe les différentes formes d'apprentissage traditionnel sur généralement sur le tas au sein de divers ateliers qui relèvent pour la plus grande part de l'économie informelle. On note par ailleurs l'existence d'un système



d'apprentissage par alternance, qui demeure cependant très peu développé. A ce jour, il n'existe pas de système de reconnaissance des compétences acquises de manière informelle.

#### Défis

- i) **Développer un système de formation professionnelle et apprentissage en adéquation avec les besoins économiques.** Il s'agit de pouvoir mettre sur le marché du travail des compétences qui répondent aux attentes des employeurs et qui maîtrisent les nouvelles pratiques et technologies. Ce système devra accorder une priorité aux métiers des secteurs primaire et secondaire et inclure des composantes liées à la préservation de l'environnement et au développement durable.
- ii) **Améliorer la gouvernance du système de formation professionnelle.** Il s'agit de renforcer les capacités et l'efficacité du système de suivi des établissements d'EFTP afin de disposer d'informations fiables sur leur fonctionnement et les résultats obtenus dans chaque établissement d'EFTP. La définition et l'établissement d'indicateurs standardisés d'évaluation permettraient aux établissements non reconnus de se rapprocher des normes en vigueur et ainsi de délivrer des formations qui soient reconnues. La collaboration avec le secteur privé prévue par l'Etat devrait permettre de relever la majeure partie de ces défis.

#### 1.1.5. Protection des jeunes

La protection des jeunes recouvre les aspects relatifs à **la santé des jeunes et à la prévention contre les risques sanitaires, à l'alimentation et à la nutrition, à la lutte contre les conduites addictives et les comportements déviants.**

##### i) Dans le domaine de la santé

La santé est un droit consacré par la Constitution de la 7ème république du Niger. Pour rendre ce droit effectif, le gouvernement du Niger a mis en place des politiques et programmes, qui visent à améliorer la santé des populations avec un accent particulier sur l'accès de tous aux soins et aux services de santé de qualité, en particulier pour les groupes vulnérables, dont les femmes et les jeunes.

En ce qui concerne **les soins de santé primaire**, il n'y a pas de données précises et spécifiques sur les jeunes de 15 ans à 35 ans. Elles concernent les jeunes et les adultes de plus de 15 ans. Ainsi au regard des données statistiques, les maladies les plus importantes, quant au nombre de personnes affectées, sont : le paludisme simple, la toux et le rhume, la pneumonie, la diarrhée simple, les affections dermatologiques, les traumatismes, les plaies et brûlures, la conjonctivite, les affections digestives et parasitoses intestinales, la dysenterie, et la malnutrition.

Toutefois, on note une prévalence élevée de l'anémie notamment chez les jeunes filles de 15-19 ans (52%), probablement liée aux grossesses précoces, multiples et rapprochées et cela sur un terrain de malnutrition chronique.

En ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, les données de l'EDSN – MICS IV (2012) relèvent une fécondité précoce élevée (206‰ à 15-19 ans), qui augmente très rapidement pour atteindre son maximum dans les groupes d'âges 20-24 ans (338 ‰) et 25 -29 ans (326 ‰) et qui, par la suite, décroît régulièrement pour atteindre 49‰ à 45-49 ans. La fécondité des femmes nigériennes demeure élevée puisque chaque femme donne naissance, en moyenne, à 7,6 enfants en fin de vie féconde.

Ainsi, les groupes d'âge des adolescentes de 10 à 14 et de 15 à 19 ans contribuent à elles seules pour 14% de la fécondité générale des femmes nigériennes et contribuent à la maintenir à un niveau,



très élevée. Les proportions des jeunes filles ayant commencé leur vie féconde augmentent rapidement avec l'âge, passant de 7% à 15 ans à 42% à 17 ans et à 75 % à 19 ans, âge auquel 68 % des jeunes filles ont déjà eu un enfant.

Les résultats d'analyse selon les caractéristiques sociodémographiques, mettent en évidence l'influence du niveau d'instruction sur le niveau de fécondité des adolescentes. En effet, si parmi les jeunes filles sans instruction, la moitié (50%) a déjà commencé sa vie féconde, cette proportion est de 33% parmi celles ayant un niveau d'instruction primaire et de 15% parmi celles qui ont, au moins, un niveau secondaire. En outre, on constate que le pourcentage d'adolescentes qui ont commencé leur vie féconde est nettement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (47% contre 17%).

Sur le plan de la nuptialité, les femmes nigériennes entrent en union à un âge très précoce : près d'une jeune femme sur trois (30 %) est déjà en union dès l'âge de 15 ans. Plus de trois jeunes femmes sur quatre (77 %) sont déjà en union en atteignant 18ans et la quasi-totalité (97 %) le sont à 25 ans.

Le mariage précoce est une pratique traditionnelle qui constitue une menace pour la santé et le bien-être des jeunes filles en les exposant à un risque plus élevé de grossesses précoces, d'invalidité et de mortalité maternelle. Cette pratique est également une limite à considérer quant à leur accès à l'éducation et à l'emploi rémunéré. Elle handicape le développement personnel des jeunes filles et altère leurs capacités à contribuer efficacement au bien être futur de leurs familles respectives et de la société en général.

Notons que comparativement aux jeunes filles, les jeunes hommes entrent en union à un âge beaucoup plus tardif que les femmes. Alors que 94% des jeunes filles sont déjà entrées en union à 22 ans, cette proportion n'est que de 30 % chez les hommes du même groupe d'âge. Il faut attendre l'âge de 30 ans pour que la grande majorité des hommes aient déjà contracté une première union (87 %).

Par ailleurs, l'étude sur la situation des adolescents et des jeunes (UNFPA, 2014) a révélé que les jeunes entrent en activité sexuelle de façon précoce et particulièrement les jeunes filles. Cette précocité dans les rapports sexuels, particulièrement chez la jeune fille, expose les jeunes aux IST/VIH, à la maternité précoce, à la grossesse précoce non désirée et aux avortements provoqués. Elle met ainsi en évidence la nécessité de l'accès aux informations en matière santé sexuelle et reproductive par les jeunes, afin de mieux se protéger.

## **ii) Dans le domaine des conduites addictives**

Les conduites addictives sont constituées des pratiques et des comportements abusifs, nocifs et rendant l'individu dépendant. Il s'en suit une certaine difficulté, voire une impossibilité pour l'individu d'avoir un contrôle sur ses conduites et la poursuite de ces dernières, en dépit de la connaissance que l'on a de ses conséquences souvent néfastes.

Au Niger, les conduites addictives des jeunes sont des fléaux sociaux complexes et évolutifs, insuffisamment appréhendés, en raison de la rareté des études et de la quasi – inexistence des données et informations en la matière. Néanmoins, la brigade des stupéfiants rappelle que les jeunes sont de plus en plus concernés par ces fléaux. Les conduites addictives des jeunes sont ainsi une préoccupation de premier plan. En effet, la jeunesse qui constitue une étape importante pour l'éducation, la formation et la socialisation de l'individu est altérée par des conduites addictives relatives à la consommation abusive et nocive de divers produits psycho – actifs : boissons énergisantes (café, thé, etc.), alcool, tabac, produits psychotropes, mais aussi des produits illicites comme le cannabis, les stupéfiants, les hallucinogènes, ainsi que certaines substances toxiques absorbées par inhalation (colle, solvants...).

Outre, la consommation excessive et répétée de ces produits psycho – actifs, les jeunes, notamment en milieux urbains, sont frappés par des addictions de type comportemental à travers certaines



pratiques abusives ; utilisation inappropriée d'internet et des smartphones (support quasi exclusive de jeux, accès aux sites pervers et dangereux...).

Ces conduites addictives, entraînent des conséquences sanitaires et sociales graves pour la société en général et pour les jeunes en particulier : effets délétères et plombant sur le parcours de vie des jeunes (scolarité perturbée, capacités d'apprentissage et de mémorisation affaiblies, avenir socio-professionnel compromis, comportement anti – sociaux, violences, difficultés financières, adhésion aux groupes mafieux et extrémistes violents, aux etc.), et à plus long terme sur leur santé et leur développement émotionnel et cognitif.

## 2.6. Contexte lié aux technologies de l'information et de la communication

L'environnement contextuel du Niger est marqué, ces dernières années, par un fort développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit de l'ensemble des techniques de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'Internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de manipuler, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes. Ces médias, produisent et diffusent de nombreux contenus dans plusieurs domaines incluant l'ingénierie, la santé, l'éducation et la formation, les systèmes bancaires et administratifs, etc. Elles permettent aux pays qui en font un usage efficace d'accroître leur productivité.

En dépit d'une faible pénétration globale, estimées à 53,64%<sup>35</sup> et des disparités constatées entre les milieux urbains et ruraux, les technologies de l'information et de la communication ont provoqué un processus de décroisement des différentes sphères d'activité et rendu possible l'établissement de connexions transnationales.

Cependant, dans le contexte actuel du Niger, la forte proportion des jeunes analphabètes limite substantiellement l'utilisation appropriée et optimale des technologies de l'information par les jeunes. En effet, 49% des jeunes sont analphabètes et 12,9% de niveau d'instruction primaire. Ainsi, environ 62% des jeunes de 15 à 35ans ne sont pas en mesure de prendre une part active à la société de l'information (société de la connaissance). Sur les 38% qui présentent un niveau scolaire au-delà du primaire, une faible proportion a effectivement accès aux technologies de l'information et de la communication, en raison de l'inaccessibilité de ces technologies ou du fait des faibles capacités techniques à utiliser adéquatement ces ressources dans une perspective de développement de ses compétences personnelles ou pour rentrer en interaction avec son environnement.

En outre, ces technologies de l'information et de la communication sont essentiellement utilisées, notamment par les jeunes, comme source de divertissement que comme ressources pour le développement des connaissances et l'auto – apprentissage. L'on note également l'utilisation de ces technologies comme portes d'accès à toute sorte de perversions morales, conduisant à la dépravation des mœurs : prostitution, accès à certains sites à contenu pervers, développement du proxénétisme, rencontres virtuelles malsaines, consommation de la drogue et des produits psychotropes, banalisation de la violence, développement de réseaux sociaux déviants, etc. L'occurrence de ces risques affecte négativement le parcours éducatif, social et professionnel du jeune qui se trouverait en situation d'addiction.

En outre, en à travers ces technologies de l'information et de la communication, l'on assiste également à l'émergence de nouvelles formes de menaces portées par de nouveaux acteurs de déstabilisation composés de divers groupes radicaux et extrémistes violents. Ces derniers ont désormais la capacité de sévir à distance à travers un mode opératoire diffus et pernicieux permettant d'instrumentaliser les frustrations sociales et l'état de vulnérabilité des populations ; notamment des jeunes, à travers des discours attrayants, la propagation de fausses informations et de messages véhiculant la haine et les

<sup>35</sup> Cf. PDES 2022, Tome 1 page 44



attaques ciblées. Rappelons que des groupes terroristes comme boko haram qui sévit dans le Sud – Est du Niger dans la région de Diffa, de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria et tous les mouvements djihadistes, radicaux, extrémistes violents qui sévissent dans l'ensemble de l'espace sahélo – saharien, utilisent les technologies de l'information et de la communication comme vecteur privilégiés de propagande, d'intimidation, d'endoctrinement, de recrutement à distance des combattants et d'apologie de la violence et du terrorisme.

Enfin, notons que lors des concertations avec les jeunes, les insuffisances suivantes ont été relevées :

- Le déficit de régulation efficace qui permet l'accès des jeunes à certains sites web de perversion des mœurs ou de propagation et d'apologie de la violence.
- Le désintéressement des jeunes des médias traditionnels (radio, télé, journaux).
- Les centres d'éducation et de formation ont un accès très limité et inapproprié aux technologies de l'information et de la communication.
- Le coût élevé de l'accès à Internet, pour la plupart des jeunes, particulièrement pour les jeunes ruraux.
- L'insuffisance de formation des jeunes, notamment hors de Niamey et en milieu rural, sur l'utilisation de technologies de l'information et de la communication

Au regard des éléments d'analyse ci – dessus et tenant compte des effets de complémentarité entre les différentes politiques sectorielles, la prise en charge des besoins des jeunes au plan des technologies de l'information et de la communication, exige de relever trois (3) défis importants :

1. Le renforcement de l'accès des jeunes aux connaissances et à l'information par le accroissement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
2. L'amélioration des capacités techniques des jeunes à l'utilisation adéquate des technologies de l'information et de la communication.

## 2.7. Contexte socio - culturel

Par essence, l'univers socio - culturel est un cadre de production des normes et des valeurs qui définissent à la fois un modèle standard de comportement sociétal et les balises qui assurent la reproduction des liens sociaux. Dans le contexte nigérien, même si l'on peut relever quelques nuances entre les différentes communautés ethnolinguistiques et culturelles du pays, sur un plan global, la société repose sur une dynamique interrelationnelle marquée fortement par un attachement constant aux valeurs de paix, à l'acceptation de la différence, à la consolidation de l'unité nationale et de la solidarité collective.

L'expression de la volonté réelle d'un rapprochement des cultures a largement contribué au dépassement de plusieurs barrières et clivages potentiellement favorables à la crispation des relations entre les différentes communautés ethnolinguistiques et culturelles du Niger. En effet, il existe au Niger, une vision intégrationniste des valeurs culturelles qui opèrent dans l'univers socioculturel du Niger une véritable révolution culturelle à travers laquelle les communautés ethnolinguistiques et culturelles définissent certaines affinités au nom desquelles les familiarités sont prédéfinies.

Dans cette perspective, les différences culturelles, loin de constituer des aspects rédhitoires à la consolidation de l'unité nationale, s'avèrent une dimension essentielle sur laquelle s'appuie l'Etat pour fédérer les consciences autour des idéaux de la République. L'on retiendra à titre d'exemple que la pratique historique de la parenté à plaisanterie a fixé les bases réelles du rapprochement des cultures au Niger. La recherche de l'unité dans la différence apparaît à la fois comme une politique sociétale et un objectif fondamental qui vise la refondation sociale basée non pas sur une catégorisation ou une hiérarchisation des cultures mais sur des cadres d'expressions libres des identités. Depuis des décennies, l'état du Niger organise des festivals annuels, des fêtes et plusieurs événements pour encourager les brassages culturels et une réelle appropriation des arsenaux culturels



intercommunautaires. Ce qui a permis au Niger d'échapper au processus de fragmentation des communautés et des structures sociales que certains pays ont connu. Pour autant l'on note, ces dernières années à une inclinaison vers une certaine intolérance dans les discours politiques et religieux.

Par ailleurs, considérant les normes et les valeurs qui définissent le modèle standard de comportement sociétal dans les différentes communautés nigériennes, l'on relève que « ... *dans les contrées où les rapports sociaux sont fortement hiérarchisés, le poids des pesanteurs culturelles impose aux jeunes un regard très sélectif sur les types de métiers à exercer selon la classe sociale d'appartenance du jeune. La catégorisation des métiers découle dans certains cas d'une organisation sociale qui fait que certains métiers sont réservés à des groupes spécifiques* » (CAPEG, 2019). Ce déterminisme socio – culturel, imbibé de certaines pesanteurs, participe à l'explication du chômage et du sous – emploi observés parmi les jeunes en générale et ceux du milieu rural en particulier.

## 2.8. Contexte sécuritaire et dynamique de paix

Le contexte sécuritaire actuel est marqué par l'affirmation d'un complexe de phénomènes hautement déstabilisateurs pour le Niger et pour tous les pays de la bande sahélo – saharienne. En effet, depuis environs deux décennies, ces pays baignent dans un environnement extrêmement agité et soumis à des situations sécuritaires graves :

**Au nord – Est du Niger :** Depuis l'effondrement de l'Etat libyen survenu en 2011, on assiste à une intensification des trafics illicites sur le territoire du Niger notamment : les incursions répétées de groupes de narcotrafiquants, le trafic d'êtres humains à travers les flux migratoires clandestins, le trafic des armes à feu et l'activation des milices ethniques transfrontalières armées. Cette situation demeure un terreau explosif pour toute la sous-région et même au-delà, en favorisant la prolifération d'armes à feu individuelles et collectives et corrélativement la montée en puissance du grand banditisme, en fournissant un sanctuaire pour plusieurs groupes terroristes et par la manipulation et l'enrôlement des jeunes pour le compte de groupes terroristes internationaux.

**Au Nord - Ouest du Niger :** le Mali reste, territorialement déstructuré depuis l'invasion en 2012 par divers groupes djihadistes et autres mouvements irrédentistes. Dans le nord et le centre du Mali sévissent de nombreux groupes armés terroristes. Ces groupes sévissent dans des zones voisines des régions nigériennes d'Agadez, de Tahoua et de Tillabéri et en constituent des menaces sérieuses. Au demeurant, le Niger fait face à des incursions armées périodiques depuis le Mali, notamment dans l'ouest et le nord de la région de Tillabéri où l'Etat d'urgence est institué depuis mars 2017. Ces zones maliennes constituent des zones de repli pour les assaillants et les preneurs d'otages de tous acabit.

**Au Sud-Ouest :** le Burkina Faso fait face aux attaques régulières et violentes des coupeurs de routes et des groupes armés terroristes. Ces groupes qui cherchent à agrandir leur sanctuaire, commettent des incursions criminelles sur le territoire du Burkina Faso et sporadiquement au Niger, dans l'ouest de la région de Tillabéri et dans les zones du parc de W.

**Au Sud - Est du Niger :** le Nigéria, principal partenaire économique du Niger, est secoué dans sa partie Nord-Est par les assauts répétés du groupe terroriste boko haram, rebaptisée « Etat Islamique en Afrique de l'Ouest » et qui impose à ce pays et à toute la sous-région du bassin du lac Tchad, une guerre sanglante. Le Niger est, depuis février 2015, directement et lourdement affecté dans sa partie Sud-Est (région de Diffa), frontalière l'Etat de Maiduguri (Nigéria). Les attaques récurrentes et très violentes qui sont perpétrées par le groupe armée terroriste « Boko-Haram » sur les positions des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et sur les populations civiles de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria. Cette situation a engendré une crise sécuritaire aiguë multidimensionnelle qui s'accompagne de la montée en puissance de discours et de pratiques de l'extrémisme violent.



Ainsi, le Niger, de par sa position géographique au cœur de cette bande sahélo-saharienne, partage les mêmes défis de stabilité, de paix et de développement avec les autres pays de la sous-région. A l'instar de ces pays, il demeure confronté à une dynamique hostile attisée par de nouveaux acteurs chargés de violence et qui tentent de remettre en cause le modèle de société que le Niger s'est librement donné. Ce modèle exprime toute son ambition légitime d'être « **un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire** » (SDDCI – Niger 2035). De même, ils remettent en cause les valeurs fondamentales et les idéaux auxquels la nation nigérienne est attachée et qu'elle entend promouvoir et défendre : **(i) l'exercice des droits collectifs et individuels ; (ii) la liberté ; (iii) la justice ; (iv) la dignité ; (v) l'égalité ; (vi) la sûreté ; (vii) le bien-être**<sup>36</sup>. Enfin, ils s'attaquent aux intérêts vitaux du Niger qui sont les facteurs essentiels qui constituent les fondements du Niger en tant qu'État et communauté de destin. Ces intérêts incluent notamment : **(i) l'intégrité du territoire national ; (ii) la protection de l'intégrité physique et morale des citoyens nigériens ; (iii) la préservation de l'identité nationale et des valeurs culturelles, (iv) la pérennité des institutions républicaines et leur fonctionnement régulier.**

Outre le terrorisme international et les autres formes de criminalité transfrontalière qui sévissent dans les pays de la bande sahélo - saharienne, le Niger fait face au développement d'un certain nombre de menaces graves sur la paix, la sécurité et la cohésion sociales au sein des populations, notamment dans les zones rurales qui sont les plus exposées aux affres de la pauvreté et aux multiples privations dans leurs conditions de vie. Quasiment toutes les régions du pays sont affectées par la récurrence de la violence, mais à des degrés divers.

En dehors de la situation dans les régions de **Tillabéri** et de **Diffa**, notons que les autres régions du pays sont affectées par l'insécurité chronique :

**La région de Maradi** est confrontée depuis quelques années à une situation de graves tensions sécuritaires liées à des attaques des bandits armés d'une part et d'autre part de la frontière avec le Nigéria, par les états de Zanfara et de Katsina, notamment. Il s'en suit de nombreuses exactions violentes sur les populations de certains villages des communes rurales, frontalières de ces Etats : enlèvements des personnes contre rançons, pillage et destruction des biens et des moyens d'existence des populations, vols à mains armées, viol, attaque des commerçants, assassinats, etc.

**La région d'Agadez** fait face au développement des trafics illicites notamment le trafic d'êtres humains à travers les flux migratoires clandestins, le trafic de drogues et des armes illicites, l'activation des milices ethniques transfrontalières armées, des comportements déviants des jeunes (prostitution, consommation de la drogue et le banditisme qui s'expriment à travers plusieurs phénomènes dont le plus connu est celui des « coupeurs de route ».

**La région de Tahoua**, située au carrefour des zones sahéliennes et sahariennes du Niger partage les mêmes espaces et les mêmes réalités historiques, sociologiques, culturelles, socio- économiques et socio - politiques avec le nord – est du Mali et le sud – ouest du Nigéria. Du fait de ce positionnement géographique, la situation complexe de conflictualité qui prévaut au Mali depuis 2012 et la guerre civile qui continue à déchirer la Lybie depuis 2011, font peser des menaces sur la sécurité, la paix et la quiétude des populations, notamment dans la partie septentrionale de la région (Tassara et Tillia) sous état d'urgence depuis 2017. L'immensité et la porosité de cet espace frontalier, quasiment inhabité et difficilement praticable, favorise les incursions de groupes armés non-étatiques, les enlèvements et les conflits intercommunautaires. On assiste également à l'émergence des attaques de bandits armés, communément appelés « coupeurs de route », organisés en réseaux et commettant des vols des biens et du bétail, des kidnappings, des trafics en tout genre. Tout cela se passe dans

<sup>36</sup> Préambule de la Constitution de la 7<sup>ème</sup> République du Niger





un contexte de prolifération d'armes à feu notamment le long des frontières dans les zones pastorales et dans certaines zones agro – pastorales.

**La région de Dosso**, frontalière du Bénin et du Nigéria est confrontée aux menaces liées aux prêches de certains leaders religieux prônant l'intolérance religieuse. De même, il convient de noter la prolifération de nombreuses sectes religieuses se réclamant de l'Islam avec des interprétations divergentes des préceptes islamiques, entraînant de nombreuses dissensions au niveau des communautés. Tout cela constitue des facteurs importants de désunion sociale.

**La région de Zinder** connaît ces dernières années une augmentation de la violence à travers des structures des jeunes appelées « palais ». Il s'agit des organisations criminelles et des bandes constituées en réseau qui défient constamment les lois de l'Etat. Ces organisations exposent l'environnement social à des incidents et des pratiques criminelles dont entre autres le meurtre, la commercialisation des stupéfiants, la prostitution et les bagarres rangées entre divers groupes de jeunes et divers autres trafics illicites. Ce processus présente des conséquences lourdes dans la mesure où il affecte directement et négativement la société, ses valeurs et les cadres qui assurent la perpétuation de l'idéal social collectif, la reproduction des valeurs sociales constructives et protectrices des valeurs culturelles et traditionnelles : l'école, la famille, la communauté, etc.

Toute cette dynamique sécuritaire en cours de développement au Sahel et au Niger, induit des instabilités graves dans les conditions de vie des populations en générales et des jeunes en particulier. Elle constitue, indubitablement, une problématique forte qui influence significativement les conditions du développement économique, social et culturel du Niger, à l'instar des autres pays de la sous – région.

Dans ce contexte, la promotion de la cohésion sociale et de la confiance à travers un processus participatif et ouvert de consolidation de la paix et de renforcement des conditions de sécurité des citoyens est certes une tâche difficile, mais absolument nécessaire et incompressible. Or de nombreuses parties prenantes demeurent marginalisées ou exclues de ce processus. **Le dialogue avec les jeunes et la mobilisation de leurs contributions à la consolidation de la paix et à la restauration d'un climat de sécurité à travers tout le pays, demeure assez timide.** Cependant, les jeunes sont des parties prenantes fondamentales à la problématique de rupture de la paix sociale et d'insécurité qui prévaut dans certaines parties du Niger et dans presque tous les pays limitrophes. En effet, ils sont affectés, soit comme victimes ou engagés comme acteurs principaux. Aussi, au regard d'un contexte chargé de multiples privations et de déficits au plan éducatif, sanitaire, socio – économique et même au plan de la gouvernance politique nationale, régionale et locale, les jeunes se retrouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité, les exposant aux manipulations des groupes irrédentistes, extrémistes, criminels et violents.

Pourtant le leadership des jeunes et leur rôle dans la prévention et le règlement des conflits, des situations de violence et d'extrémisme sont des éléments cruciaux dans la consolidation d'une paix durable. Les jeunes sont des agents de changement essentiels, et leur contribution doit être activement soutenue, sollicitée et considérée comme faisant partie intégrante de l'édification de communautés pacifiques et de l'appui à la gouvernance et aux processus démocratiques. La participation des jeunes promeut l'engagement civique et la citoyenneté active.

Les défis majeurs consistent donc à :

- i.) **Renforcer la participation et le leadership des jeunes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et dans consolidation de la paix.**
- ii.) **Développer la résilience des jeunes face à la radicalisation et à l'extrémisme.**



## 2.9. Contexte liée à la dimension genre

Le Niger est classé au 149ème rang sur 152 pays avec un indice d'inégalité du genre de 0,674 en 2016/17. Les inégalités à l'égard des femmes concernent notamment l'accès à l'éducation et la participation des femmes dans l'économie et dans la prise de décisions. Afin d'améliorer cette situation, le Niger s'est doté d'une Politique Nationale Genre (PNG) qui donne un diagnostic de la situation du genre et des orientations. L'objectif global de la PNG est de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger. La PNG comprend quatre axes stratégiques dont l'un est relatif à l'amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes. Dans le cadre du G5 Sahel, le Niger a mis en place une plateforme femmes G5 Sahel particulièrement dynamique. Les femmes viennent d'obtenir du gouvernement, en 2019, une révision des quotas (25% pour les fonctions électives et de 30% pour les nominations à des emplois supérieurs au sein de l'Etat). De plus, un outil majeur lié à la gestion des conflits et adopté par le Niger, mérite une attention soutenue de la part du gouvernement dans sa mise en application ; il s'agit de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité, les femmes et la paix et la sécurité. Il reste cependant que la situation des femmes demeure fortement marquée par des pratiques socioculturelles négatives se traduisant par des violences de droits (mariage précoce, faible scolarisation, violences domestiques, accès à la propriété foncière, etc.).

Pour leur part, les jeunes sont dans l'attente de preuves plus tangibles d'un meilleur fonctionnement des structures spécifiques qui leur sont dédiées (Conseil National de la jeunesse, ministères sectoriels, parlement des jeunes, etc.), d'une meilleure représentativité au sein des appareils politiques et des instances locales de gouvernance (Communes, Conseils régionaux), en somme des voies leur permettant de mieux participer à la définition du devenir de leur pays.



<sup>37</sup> Cf. PDES 2017 - 2021



## Conclusion

Les évolutions positives que le Niger a enregistrées ces dernières années, dans les domaines de l'économie, de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de l'éducation et de la santé, de l'emploi, de la gouvernance politico – institutionnelle, etc., sont de nature à inviter à l'optimisme. Pour autant, les dynamiques démographiques (nuptialité, fécondité, natalité, mortalité, migrations) qui caractérisent le pays, présentent toujours des tendances structurelles lourdes qui affectent et aspirent les efforts du Gouvernement et de ses partenaires, en matière d'investissements stratégiques (éducation, santé, gouvernance, politique économique, alimentation, infrastructures, etc.). La persistance de ces dynamiques, implique que les progrès qui sont enregistrés demeurent extrêmement fragiles. Cette fragilité est d'autant exacerbée, que le Niger se trouve au cœur d'une région fortement troublée par la récurrence des conflits armés et autres trafics illicites (drogues, armes, êtres humains, etc.), des incursions des organisations criminelles et terroristes. Cette succession de rupture dans les conditions de paix et de sécurité, affecte directement les populations en général et les jeunes en particulier, qui en sont les principales victimes, mais également les principaux acteurs.

Cependant, « *les jeunes sont plus enclins à éviter la violence et à s'investir dans des activités de consolidation de la paix si on leur offre un ensemble bien précis de possibilités liées et complémentaires appelé conditions minimales pour la construction de la paix : **participation à la vie politique, création de liens entre les jeunes et leurs communautés, constitution de groupes pacifistes, formation des jeunes à la vie professionnelle et renforcement de la confiance et de l'estime de soi des jeunes*** » (AED, 2005, p. 5)<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> In Alan Smith et Christine Smith Ellison, Centre UNESCO, Université d'Ulster : « Les jeunes, l'éducation et la consolidation de la paix », Forum des politiques éducatives de l'IIEP Paris, 16-18 Octobre 2012



# CADRES INSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET STRATEGIQUES DE REFERENCE

Cette partie expose les principaux fondements institutionnels, politiques et stratégiques de la présente politique nationale de la jeunesse (PNJ). Ces fondements se situent d'une part, **au plan international** à travers les instruments adoptés par les Etats dont le Niger et d'autre part, **au plan national**, à travers quelques référentiels juridiques et institutionnels, politiques, stratégiques et organisationnels.

## 5.1. Au niveau international

Les fondements internationaux de la présente Politique Nationale de la Jeunesse du Niger concernent, notamment certains instruments de portée institutionnelle, politique et stratégique, adoptés par les Etats. Au titre de ces instruments, auxquels le Niger est partie prenante, l'on peut citer notamment : (i) le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà ; (ii) la Déclaration de Baku ; (iii) la Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse ; (iii) la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; (iv) l'Agenda 2030 pour le Développement Durable ; (iv) la Stratégie Opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse ; (v) la Stratégie pour les jeunes et les adolescents de l'UNFPA ; (vi) La stratégie jeunesse de la Francophonie 2015 – 2022.

### 5.1.1. Le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

Le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse (PAMJ) été adopté par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies en 1995<sup>39</sup> et mis à jour en 2010<sup>40</sup>. Il offre un cadre théorique et des directives pratiques qui servent à guider l'action nationale et le soutien international en faveur des jeunes. Le Programme propose des actions visant à faciliter la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des jeunes. Il privilégie quinze (15) domaines prioritaires qui sont : (i) l'éducation, (ii) l'emploi, (iii) la faim et la pauvreté, (iv) la santé, (v) l'environnement, (vi) les abus des drogues, (vii) la délinquance juvénile, (viii) les loisirs, (ix) les petites filles et les jeunes filles, (x) la participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société et à la prise des décisions, (xi) la mondialisation, (xii) les Technologies de l'information et des communications, (xiii) le VIH/sida, (xiv) les conflits armés et (xv) les questions d'ordre intergénérationnel.

En adoptant ce Programme d'Action, le Niger, à l'instar des autres pays, s'est engagé à œuvrer à la réalisation des buts et principes qui y sont contenus :

#### ENCADRE N° 4

*La jeunesse est notre atout majeur !*

*« C'est pour nous un devoir de rappeler aux États et aux gouvernements leurs engagements envers la jeunesse et de promouvoir le Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) qui vise à instaurer un environnement où les jeunes du monde entier peuvent s'épanouir et développer pleinement leur potentiel (...), je fais appel à toute la communauté francophone pour réfléchir sur les défis auxquels la jeunesse fait face et entreprendre des actions concrètes en vue de relever ces défis. »*

**ABDOU DIOUF,**  
Ancien Secrétaire général de la Francophonie  
Ancien Président du Sénégal

<sup>39</sup> Cf. Résolution A/50/728

<sup>40</sup> [http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/growing\\_together\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/growing_together_fr.pdf)



- Offrir aux jeunes la possibilité d'accéder à l'éducation, d'acquérir des compétences et de participer pleinement à la vie de la société en vue notamment d'obtenir un emploi productif et de vivre de manière autonome ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des petites filles et des jeunes filles ; supprimer tous les obstacles à l'égalité entre les sexes et à la promotion et à l'autonomisation des femmes ; garantir le plein accès des petites filles et des jeunes filles à l'éducation et à l'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes ;
- Faire en sorte que sa politique à l'intention des jeunes soit fondée sur des données fiables concernant leur situation et leurs besoins et que le public ait accès à ces données pour lui permettre de participer de manière constructive au processus de prise de décisions ;
- répondre aux besoins particuliers des jeunes concernant l'adoption de pratiques responsables de planification familiale, la vie familiale, la santé génésique, les maladies sexuellement transmissibles, l'infection au VIH et la prévention du SIDA, conformément au Programme d'Action adopté par la Conférence Internationale sur la Population et le Développement en septembre 1994, à la Déclaration de Copenhague et à son Programme d'Action rendus public et adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social en mars 1995, à la Déclaration de Beijing et au Programme d'Action adoptés par la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes en septembre 1995 ;
- Prendre des mesures pour accroître les possibilités d'éducation et d'emploi pour les jeunes handicapés ;
- Prendre des mesures pour améliorer le sort des jeunes qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, notamment en protégeant leurs droits ;
- Inscrire le plein emploi au premier rang des priorités des politiques socioéconomiques et accorder une attention particulière à l'emploi des jeunes ; prendre également des mesures pour éliminer l'exploitation économique des enfants.

### 5.1.2. La Déclaration de Bakou sur les politiques de jeunesse

La déclaration de Bakou 2014 (Azerbaïdjan) recommande aux Etats de promouvoir et soutenir les Politiques Nationales de Jeunesse. Elle met en exergue les principes directeurs devant guider les interventions des acteurs dans les quinze (15) domaines du Programme d'Action Mondial de la Jeunesse 2000 et au-delà. Elle insiste, notamment, sur le fait que les politiques jeunesse doivent être basées sur les droits, inclusives, participatives, sensibles au genre, détaillées, basées sur la connaissance et étayées de preuves, dotées de ressources et responsables. La déclaration de Bakou 2014 est en cohérence avec les déclarations et engagements pris par les États et la communauté internationale à l'issue des précédents forums et rencontres consacrés à la jeunesse

### 5.1.3. La Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse

Intitulée « *Jeunesse 2030 : Travailler avec et pour les jeunes* », cette stratégie a pour socle l'idée maîtresse appelant les Etats à la construction d'un monde « ... dans lequel les jeunes jouissent de leurs droits et ont les moyens de développer pleinement leur potentiel, et qui reconnaisse leurs capacités d'action et de réaction à l'adversité, ainsi que leur qualité d'agents du changement ». Elle vise à : (i) accroître l'efficacité et la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour répondre aux besoins des jeunes du monde entier ; (ii) renforcer la capacité d'action des jeunes et promouvoir leurs droits tout en respectant leur diversité ; (iii) encourager la mobilisation des jeunes et leur participation à la réalisation, l'examen et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres programmes et instruments mondiaux pertinents. Dans la perspective de la réalisation de ces principaux objectifs, l'Organisation des Nations Unies met l'accent sur cinq (5) domaines d'action prioritaires :



- **L'engagement, la participation et la sensibilisation** – Faire entendre la voix des jeunes pour un monde pacifique, juste et viable ;
- **L'éducation et la santé** – Faciliter l'accès des jeunes à un enseignement et à des services de santé de qualité ;
- **L'émancipation économique des jeunes et le travail décent** – Améliorer l'accès des jeunes au travail décent et à l'emploi productif ;
- **Les jeunes et les Droits de l'Homme** – Protéger et promouvoir les droits des jeunes et encourager leur engagement civique et politique ;
- **La consolidation de la paix et le renforcement de la résilience** – Aider les jeunes à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire.

#### 5.1.4. La Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2015)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7573<sup>ème</sup> séance du 9 décembre 2015, elle exhorte les États membres à :

- **Examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes** à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention, et de règlement des conflits, y compris ceux qui luttent contre l'extrémisme violent, qui peut faire le lit du terrorisme et à envisager s'il y a lieu de mettre en place des mécanismes internes associant véritablement les jeunes aux processus de paix et au règlement des différends ;
- **Prendre des mesures donnant aux jeunes des responsabilités** dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits ;
- **Créer un environnement porteur** dans lequel les jeunes de tous horizons aient leur place et bénéficient de l'appui nécessaire pour mener des activités de prévention de la violence et favoriser la cohésion sociale.

#### 5.1.5. L'Agenda 2030 pour le Développement Durable

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable a été adopté en septembre 2015 par la 70<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies. Il constitue désormais le nouveau cadre de référence en matière de développement au plan international. Il est articulé autour de 17 objectifs, appelé Objectifs de Développement Durable (ODD), assortis de 169 cibles et 252 indicateurs qui sont intégrées et indissociables et qui guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète en général et en particulier pour les pays en développement dont le Niger.

Ce nouveau référentiel qui prône la promotion des Droits de l'Homme pour tous, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, intègre les jeunes de manière transversale. Ainsi, la déclaration des Chef d'Etat et de Gouvernement à l'Assemblée Générale de l'ONU, relative à l'adoption des ODD, stipule que : « **les enfants et les jeunes sont des agents essentiels du changement et trouveront dans ces nouveaux objectifs l'inspiration qui leur permettra de mettre leur infinie capacité d'action au service de la création d'un monde meilleur** »<sup>41</sup>.

#### 5.1.6. La Stratégie Opérationnelle de l'UNESCO pour la Jeunesse

Elle a été bâtie suivant une vision qui place « ... les jeunes en tant qu'agents de changement, de transformation sociale, de paix et de développement durable ». Une telle vision incarne la façon dont les jeunes sont concernés ou touchés par l'action de l'UNESCO : en tant que bénéficiaires de services et d'activités, en tant qu'acteurs indépendants, en tant que partenaires à travers leurs organisations. L'action en faveur des jeunes permettra : (i) de capitaliser sur leur créativité, leurs connaissances,

<sup>41</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/69/L.85 relative au projet de document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015



leur sens de l'innovation et leur capacité à susciter le changement ; (ii) de surmonter les obstacles à leur développement, tant au niveau sociétal qu'au niveau de la gouvernance ; et (iii) d'atteindre ceux qu'il est difficile d'atteindre et ceux qui ont perdu le sentiment d'appartenance à une communauté et leur foi en l'avenir.

Le but final est de permettre à ceux qui sont investis de devoirs et aux détenteurs de droits **de créer et de pérenniser un environnement propre à permettre aux jeunes d'exercer leurs droits et responsabilités, de prospérer en tant qu'êtres humains, d'être entendus, de participer et d'être valorisés en tant qu'acteurs sociaux et détenteurs de savoir dans des domaines spécialisés.** Ces conditions constituent un élément clé pour libérer leur capacité à promouvoir une culture de la paix et le développement durable et pour éliminer la pauvreté.

#### 5.1.7. La Stratégie pour les Jeunes et les Adolescents de l'UNFPA

Cette stratégie considère que lorsqu'on l'on renforce l'autonomie des jeunes et qu'on leur donne la possibilité, les jeunes sont des moteurs de changement efficaces. Elle est une stratégie multisectorielle, articulée autour de cinq (5) piliers fondamentaux, pour promouvoir le développement des jeunes :

- Conduire un plaidoyer dans les pays, pour l'intégration des questions de jeunesse dans les politiques et les stratégies de développement, les programmes d'investissement et dans leur mise en œuvre.
- Promouvoir une éducation appropriée en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents.
- Renforcer ou créer les capacités pour la prestation des services appropriés en matière de santé sexuelle et reproductive (y compris, le VIH) pour les jeunes ;
- Entreprendre des initiatives en direction des groupes des jeunes et adolescents marginalisés et défavorisés, en particulier les jeunes filles.
- Promouvoir le leadership et la participation des jeunes.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces piliers stratégiques, les principales activités concernent, notamment : la consultation des jeunes ; le plaidoyer pour la participation des jeunes aux instances et fora qui affectent leurs vies, ainsi que la facilitation de l'accès aux opportunités offertes ; le renforcement des aptitudes et des habiletés des jeunes en matière de plaidoyer ; les appuis techniques et financier pour les organisations de jeunes et le plaidoyer

#### 5.1.8. La Stratégie Jeunesse de la Francophonie

Afin de renforcer les engagements des chefs d'État et de gouvernement, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a décidé de renouveler son action ainsi que ses outils et les moyens qu'elle met à la disposition de la jeunesse. Cette option politique et stratégique est traduite dans la Stratégie Jeunesse de la Francophonie 2015 - 2022.

Elle est bâtie sur la vision qui stipule que les jeunes francophones seront des acteurs essentiels du développement durable de notre espace, bénéficiant d'une éducation et d'une formation de qualité, assortie d'opportunités d'intégration socioprofessionnelle, conscients de l'atout que représente le partage de la langue française et pleinement engagés dans sa promotion ainsi que dans celle des valeurs de la Francophonie, et soucieux d'établir un contexte de paix et de sécurité pour tous.

Dans cette perspective, la Stratégie Jeunesse de la Francophonie se veut une contribution pour répondre aux attentes de la jeunesse dans sa quête d'autonomie, de responsabilité, d'esprit de citoyenneté et de solidarité. **Elle vise à renforcer les capacités et la participation des jeunes en leur donnant les moyens de s'approprier les valeurs de la Francophonie, en vue de mieux de relever les défis qui sont les leurs.**



A cet effet, elle est articulée autour des axes suivants :

- **Éducation et formation, en langue française, dans une perspective de promotion des valeurs humaines, de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle.** Cet axe vise à i) soutenir une offre d'éducation de base et de formation professionnelle et technique de qualité axée sur l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle ; ii) promouvoir l'enseignement supérieur et universitaire ainsi que la recherche scientifique et faciliter l'accès aux nouvelles technologies ; iii) soutenir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes et encourager la créativité numérique, culturelle et artistique.
- **Participation citoyenne, accès aux droits et promotion de la langue française dans un cadre de développement durable et de diversité culturelle.** Sous cet axe, l'OIF vise à : i) promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique ; ii) promouvoir la langue française comme langue de solidarité et de partage et comme langue de compétence professionnelle et de promotion sociale ; iii) agir en faveur de la mobilité des jeunes et de leur mise en réseau aux niveaux local, national, régional et international.

## 5.2. Au Niveau Régional et sous - Régional

Ce niveau concerne les instruments institutionnels, politiques et stratégiques adoptés dans le cadre de l'Union Africaine et de la CEDEAO. Il s'agit notamment de : (i) la Charte Africaine de la Jeunesse ; (ii) les Recommandations de la décennie africaine la Jeunesse 2009 – 2018 ; (iii) l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; (iv) la Politique de la Jeunesse de la CEDEAO.

### 5.2.1. La Charte Africaine de la Jeunesse

La Charte Africaine de la Jeunesse a été adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul (République de Gambie) au cours de la 7<sup>ème</sup> session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine. Le Niger l'a ratifiée par la loi N° 2008 – 14 en date du 30 avril 2008. Elle est entrée en vigueur le 8 août 2010.

La Charte Africaine de la Jeunesse tire son fondement de l'acte constitutif de l'Union Africaine qui souligne l'importance de la participation et de l'implication de la jeunesse dans le développement du continent. En substance, il stipule que la renaissance de l'Afrique ne peut être concrétisée que si un investissement adéquat est consenti dans la jeunesse qui constitue près de 40 % de la population africaine. Pour matérialiser cet engagement au développement de la jeunesse africaine, l'Union africaine a élaboré un cadre d'orientation qui est la Charte africaine de la jeunesse qui prescrit aux Etats membres, des responsabilités pour le développement de la jeunesse. **L'intérêt de cette Charte est d'une part, d'offrir aux gouvernants, à la jeunesse, à la société civile et aux partenaires, un cadre continental qui précise les droits, les devoirs et les libertés de la jeunesse et de faciliter l'élaboration de programmes et plans stratégiques nationaux pour l'autonomisation des jeunes et d'autre part, d'assurer l'implication constructive des jeunes dans le programme de développement de l'Afrique et leur participation effective aux débats et aux processus de prise de décision sur le développement du continent.** La Charte détermine un cadre qui permet aux décideurs d'intégrer les questions de la jeunesse dans toutes les politiques et programmes de développement. Elle constitue de ce fait une base juridique pour assurer la présence et la participation de la jeunesse dans les structures et instances gouvernementales sur le plan national, régional et continental.

Plus spécifiquement, la Charte Africaine a pour objectifs de :

- Offrir aux gouvernements, aux organisations de jeunesse et à la société civile ainsi qu'aux partenaires internationaux un cadre continental qui traite des droits, libertés et devoirs de jeunes africains ;





- Ouvrir la voie pour le développement et la réalisation des programmes et des plans stratégiques nationaux en faveur de la jeunesse ;
- Garantir l'engagement constructif de la jeunesse dans des programmes de développement de l'Afrique et de sa participation efficace dans des débats et des processus de prise de décisions sur le développement du continent ;
- Définir un cadre qui permet aux responsables pour la définition des politiques et des programmes nationaux d'inclure les questions de la jeunesse dans toutes les politiques et programmes de développement ;
- Établir les lignes d'orientation et les responsabilités des États membres en vue de la formation des jeunes dans des secteurs stratégiques fondamentaux ;
- Tracer le cadre général de la responsabilité de jeunes pour leur propre développement, pour le développement de leur pays et du continent.

Dans la perspective de la réalisation de ces objectifs, la Charte traite, entre autres, des domaines suivants pour obtenir le changement à travers des actions concrètes et majeures :

- L'éducation et le développement des compétences ;
- L'emploi et les moyens d'existence durables ;
- Le leadership des jeunes et leur participation ;
- La santé et le bien-être ;
- La paix et la sécurité ;
- La protection environnementale ;
- Les valeurs culturelles et morales.

### 5.2.2. Les Recommandations de la décennie africaine la Jeunesse 2009 - 2018

La Décennie Africaine de la Jeunesse est une initiative de l'Union Africaine qui s'inscrit dans le consensus international sur la promotion de la jeunesse, proclamé par la Résolution 64/134 adoptée lors de la 64ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Dans le cadre de cette initiative, un plan d'action pour la promotion de la jeunesse africaine a été adopté par les l'Union Africaine. Ce plan est un cadre qui permet la participation multisectorielle et multidimensionnelle de toutes les parties prenantes, en vue de la réalisation des buts et objectifs de la Charte Africaine de la Jeunesse. Il est destiné à être utilisé par un large éventail de parties prenantes, notamment les États membres de l'Union Africaine (UA), les partenaires au développement, la Commission de l'Union Africaine et ses démembrés, etc. Approuvé par les ministres africains en charge de la jeunesse et entériné par le Conseil exécutif de l'UA, il est instamment demandé aux États membres de l'UA de considérer le Plan d'action de la Décennie comme un cadre qui assure la corrélation entre l'autonomisation et le développement des jeunes, les buts et priorités de développement nationaux, et les instruments utilisés pour les évaluations, l'établissement de normes, de critères et d'indicateurs continentaux et régionaux. Il leur est également demandé d'inclure le Plan d'action de la Décennie dans leurs cadres de reddition de compte, comme le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

### 5.2.3. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine

L'Agenda 2063 est une vision et un plan d'action sur cinquante ans mis en place dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine en 2013. Il constitue un appel à l'action de tous les segments de la société africaine à œuvrer ensemble pour construire une Afrique prospère et unie, fondée sur des valeurs communes et un destin commun.



#### 5.2.4. La Politique de la Jeunesse de la CEDEAO

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) établie en 1975 par le traité de Lagos, a pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration en vue de déboucher à terme sur l'établissement d'une union économique en Afrique de l'Ouest qui rehaussera le niveau de vie des populations, garantira et renforcera la stabilité économique et contribuera au progrès et au développement du continent africain.

La population de la sous-région de la CEDEAO est estimée à 247,9 millions d'habitants. Les jeunes constituent une proportion de 33 % de cette population.

En vue d'exploiter pleinement les potentialités des jeunes et les placer au cœur de ses objectifs de développement, la CEDEAO a élaboré en 2006, une politique de jeunesse dont l'objectif principal est de mobiliser les jeunes et les impliquer dans le processus régional d'intégration et de développement de la CEDEAO.

La politique régionale de la CEDEAO pour la jeunesse traduit l'expression de la volonté des pays membres de permettre un épanouissement total de tous les jeunes hommes et jeunes filles de la sous-région. Elle vise à créer un environnement dans lequel toutes les parties prenantes pourront œuvrer en vue d'un objectif commun : encourager la coopération et l'intégration pour déboucher sur l'établissement d'une vision économique ouest africaine en vue de rehausser le niveau de vie des populations, de stimuler les relations entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent.

#### 5.3. Au Plan National

Au plan national, le Gouvernement du Niger a entrepris de nombreuses réformes et des programmes visant le développement de la jeunesse nigérienne, au titre desquels, il convient de noter :

- La création du Conseil National de la Jeunesse, instance consultative sur les questions liées au développement et au bien-être de la jeunesse ;
- La création d'un Office National de la population ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale dont un volet important est réservé aux jeunes ;
- L'élaboration de la stratégie de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- La révision de la politique nationale de la jeunesse ;
- La valorisation du système éducatif afin de donner à des nombreux enfants et jeunes de réelles chances d'éducation ;
- De nombreuses actions d'accompagnement aux métiers manuels ;
- La mise en œuvre du projet villages intelligents, porté par les jeunes.

En outre, à côté des instruments internationaux et régionaux que le Niger a ratifiés et qui sont applicables dans le pays, le Niger s'est doté de plusieurs instruments institutionnels, politiques, stratégiques et organisationnels qui traitent, en particulier, du développement de la jeunesse. Notons en particulier :

##### 5.3.1. Les références juridiques et institutionnelles

###### i). La Constitution de la 7<sup>ème</sup> République

La Constitution de la 7<sup>ème</sup> République (25 novembre 2010) met l'accent sur la protection, l'épanouissement matériel et intellectuel, la formation, l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes. En substance, en plus des droits et devoirs de la personne humaine, applicables à tous les nigériens, en général, prévus au titre II de la Constitution, l'article 24 précise spécifiquement que :



- La jeunesse est protégée par l'État et les collectivités publiques contre l'exploitation et l'abandon ;
- L'État veille à l'épanouissement matériel et intellectuel de la jeunesse ;
- Il veille à la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes ainsi qu'à leur insertion professionnelle.

## ii). Le Code électoral

Adopté par ordonnance N° 2010 – 96 du 28 décembre 2010, le code électoral détermine les règles relatives aux élections politiques et au référendum.

En matière de **droit de vote**, des dispositions y relatives sont favorables à la participation des jeunes en tant électeurs. Ainsi, l'article 21 accorde **le droit de vote aux jeunes nigériens, sans discrimination de sexe, âgés de dix-huit (18) ans au moins ou mineurs émancipés.**

Quant à l'**éligibilité**, l'article 110 dispose que « **sont éligibles à la Présidence de la République, toutes Nigériennes, tous Nigériens de nationalité d'origine, âgés de trente et cinq (35) ans au moins au jour du dépôt du dossier, jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont dans aucun des cas d'incapacité définis à l'article 8 de la présente ordonnance** ». En outre, l'article 120 énonce que : « **sont éligibles à l'Assemblée nationale, les Nigériens de deux (2) sexes âgés de vingt et un (21) ans au moins et jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont dans aucun des cas d'incapacité prévus à l'article 8 du présent code** ». L'éligibilité au niveau des collectivités décentralisée est soumise à l'article 144 qui dispose que : « **sont éligibles aux conseils régionaux, municipaux et d'arrondissement communaux, toutes Nigériennes, tous Nigériens âgés de vingt et un (21) ans au moins au jour du scrutin, jouissant de leurs droits civiques et qui ne sont dans aucun des cas d'incapacité prévus à l'article 8 de la présente ordonnance** ».

Malgré le décalage entre l'âge du vote et celui auquel l'on peut être éligible, il se dégage que le code électoral nigérien offre des opportunités aux jeunes de se porter candidat aux différents scrutins.

### 5.3.2. Les références politiques et stratégiques

Les références politiques et stratégiques pourraient inclure toutes les politiques et stratégies publiques de développement au niveau national, régional et local. Cependant, en raison de leur caractère intégrateur, on retient : (i) le Programme pour la Renaissance Acte III ; (ii) la Déclaration de Politique Générale de SEM le Premier Ministre et (iii) le Plan de Développement Economique et Social du Niger (2022 – 2026).

#### (i) Le Programme pour la Renaissance du Niger Acte III

Les orientations politiques, économiques, sociales et culturelles, sont fondées sur le Programme pour la Renaissance du Niger Acte III. L'ambition de ce Programme est de « *consolider les institutions démocratiques et républicaines par l'amélioration de la gouvernance politique, judiciaire, administrative et locale* » (p1). A cet effet, il vise notamment à stabiliser le cadre macroéconomique d'une part et à **transformer le tissu économique en vue de favoriser une réduction drastique de la pauvreté ainsi que la création de nombreux emplois pour les jeunes.**

En effet le Programme de la Renaissance Acte III souligne que « ... la jeunesse nigérienne est confrontée à une grave crise multidimensionnelle caractérisée par la pauvreté, le chômage, la mendicité, la prostitution, l'analphabétisme, l'ignorance, les maladies etc. » (P 84). Il convient donc de « ... la galvaniser, lui redonner espoir et la responsabiliser à travers les actions et mesures (relativement à l'éducation, l'emploi, les sports et loisirs, les structures d'insertion socio-économique, les réseaux et centres d'accueil, etc...) ». (P 84). A cet effet, le Programme de la Renaissance Acte III oriente l'action du Gouvernement vers la création des conditions propices à **l'accès des jeunes nigériens aux opportunités d'apprentissage et d'emploi et à la promotion du civisme et de la**



**citoyenneté.** Pour relever ce défi, le Programme de la Renaissance Acte III met l'accent sur des mesures aussi bien institutionnelles que stratégiques. Ainsi les mesures suivantes sont déclinées :

- La création d'un Ministère chargé de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle ;
- L'adoption de la Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) et de son Plan Stratégique ;
- La création d'un fonds National de développement de la jeunesse (FONDEJ) ;
- L'ouverture d'un Département de formation en entrepreneuriat à l'INJS/C ;
- L'institutionnalisation du Forum National Jeunesse Emploi Vert (FNJEV) ;
- L'institutionnalisation du « mérite de la jeunesse » ;
- L'institutionnalisation de l'opération Jeunesse pour un Niger vert en vue de la réalisation de la muraille verte ;
- L'installation de l'observatoire des Emplois Verts ;
- L'adoption du Statut des centres de Promotion de jeunes ;
- L'accès de manière continue et sans discrimination aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage de 5 000 000 de jeunes (15 - 35 ans) ;
- La participation de trois (3 000 000) de jeunes (18 - 35 ans) à la promotion du civisme, de la citoyenneté, à l'exercice démocratique du leadership politique et social ;
- L'intégration de cinq cent mille (500 000) jeunes filles et des jeunes hommes dans les circuits économiques ;
- La formation de cinq cent mille (500 000) jeunes filles et jeunes hommes sur les compétences en vie courante.

## **(ii) La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre**

La déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre a été approuvée par l'Assemblée Nationale le 26 Mai 2021. Elle constitue la prise en charge, à l'agenda gouvernemental, des orientations politiques du Président de la République qui sont contenues dans le Programme de la Renaissance du Niger, Acte III. Ces orientations sont en effet, déclinées et spécifiées à travers sept (7) principaux axes dans la DPG (Mai 2021) : (i) Sécurité et quiétude sociale ; (ii). Bonne gouvernance et consolidation des Institutions républicaines ; (iii) Développement du capital humain ; (iv) Modernisation du monde rural ; (v) Développement des infrastructures économiques ; (vi) Exploitation des potentialités économiques et (vii) Solidarité et inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

Le troisième axe relatif à développement du capital humain concerne, de manière transversale, les questions relatives à la jeunesse. Plus spécifiquement, cet axe met l'accent sur :

- La protection et le renforcement des capacités des jeunes à travers l'adoption de la Politique Nationale de Jeunesse et de son Plan Stratégique ;
- Le maillage territorial des Centres de Promotion des Jeunes et le renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à ces Centres » ;
- La promotion des espaces de dialogue avec les jeunes et leur accompagnement dans la vie socioéconomique par l'intégration de 500.000 jeunes dans les circuits économiques ;
- La promotion des valeurs de créativité, du mérite, du civisme et de citoyenneté chez les jeunes pour un changement de comportement afin de valoriser leur contribution au développement
- La création des Instituts Régionaux de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.
- L'appui à l'insertion économique des jeunes, incluant : le renforcement du dispositif à l'entrepreneuriat et la promotion de l'emploi des jeunes, la mise en place des mécanismes de financement appropriés afin de faire des jeunes de véritables capitaines d'industrie.



### (iii) Le Plan de Développement Economique et Social (2022 – 2026)

Le Gouvernement du Niger a adopté par décret N°2022 – 488/PRN/MP du 10 juin 2022, le Programme de Développement Economique et Social du Niger (PDES 2022 – 2026). Ce programme constitue le deuxième cycle quinquennal de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, adoptée par le gouvernement le 9 mai 2017. En outre, « ... Il opérationnalise la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement et vise à concrétiser les engagements du Président de la République, contenus dans le Programme de Renaissance Acte III »<sup>42</sup>.

Le PDES 2022 – 2026 est donc le socle logique et stratégique de toutes les politiques et stratégies en matière de développement au Niger pour les cinq (5) prochaines années. Il est le cadre assurant la cohérence de l'ensemble des cadres d'orientation du développement, à court et de moyen termes.

Le PDES 2022 – 2026 est articulé autour de trois (3) principaux axes : (i) le Développement du capital humain, inclusion et solidarité ; (ii) Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité ; (iii) Transformation structurelle de l'économie. Ces axes stratégiques sont structurés et opérationnalisés à travers 16 programmes stratégiques majeurs.

Si la jeunesse se trouve en filigrane de l'ensemble des axes stratégiques du PDES (2022 – 2026), c'est l'axe stratégique 1 (**développement du capital humain, inclusion et solidarité**), qui explicite et oriente de manière spécifique les stratégies gouvernementales en direction de la jeunesse nigérienne. Le tableau ci – dessous donne la perspective du PDES en direction des jeunes.

---

<sup>42</sup> <http://www.finances.gouv.ne/index.php/une/879-adoption-du-plan-de-developpement-economique-et-social-pdes-2022-2026>

N°	Programmes	Actions majeures	Contenus spécifiques	Perspectives
1	Amélioration de l'accès équitable à l'éducation et une formation de qualité	Protection et maillage territorial des Centres de Promotion des Jeunes (CPJ) et renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à ces CPJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et équipement des CPJ dans tous les chefs- lieux de département</li> <li>- Formation de 805.364 jeunes en apprentissage dans les CPJ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'employabilité des jeunes</li> <li>- Développement des capacités des jeunes à accéder aux emplois rémunérateurs</li> <li>- Lutte contre le chômage des jeunes</li> </ul>
4	Promotion de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la solidarité nationale	Renforcement des mécanismes de protection de protection et d'insertion sociale et économique des groupes spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des espaces de dialogue avec les jeunes</li> <li>- Accompagnement des jeunes dans la vie socioéconomique (500000 jeunes intégrés)</li> <li>- Création des Instituts Régionaux de la Jeunesse, des Sports et de la Culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de comportement</li> <li>- Valorisation des contributions au développement</li> <li>- Développement de l'employabilité des jeunes</li> </ul>
		Promotion des valeurs de créativité, du mérite, du civisme et de citoyenneté chez les jeunes		
		Promotion du volontariat de développement et du service civique national		
6	Promotion de la jeunesse, des sports et de la culture	Promouvoir la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration, adoption et mise en œuvre d'une Politique Nationale de la Jeunesse</li> <li>- Création d'un fonds National de développement de la jeunesse (FONDEJ)</li> <li>- Ouverture d'un département de formation en entrepreneuriat</li> <li>- Institutionnalisation des du Forum National Jeunesse Emploi Vert (FNJEV)</li> <li>- Institutionnalisation de l'Opération Jeunesse pour un Niger Vert (FNJEV) en vue de la réalisation de la muraille verte</li> <li>- Facilitation de l'accès continu et sans discrimination aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage à 5.000.000 de jeunes</li> <li>- Participation de 3.000.000 de jeunes (18 - 35 ans) à la promotion du civisme, de la citoyenneté, à l'exercice démocratique du leadership politique et social</li> <li>- Intégration de 500.000 jeunes filles et jeunes hommes dans les circuits économiques</li> <li>- Formation de 500.000 jeunes filles et jeunes hommes en compétences en vie courante, en lien avec les besoins de l'économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à faire des jeunes nigériens des deux sexes, socialement mieux intégrés, économiquement épanouis, politiquement engagés et qui participent efficacement au développement du Niger</li> </ul>



Certains volets d'autres programmes du PDES 2002 - 2026 viennent renforcer la prise en charge des questions de jeunes au Niger. Il s'agit des volets suivants notamment :

N°	Programmes	Actions majeures
1	Amélioration de l'accès équitable à l'éducation et une formation de qualité	<ul style="list-style-type: none"><li>– Education,</li><li>– Enseignements supérieurs et</li><li>– Formations professionnelles et techniques</li></ul>
4	Promotion de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la solidarité nationale	<ul style="list-style-type: none"><li>– Renforcement de l'autonomisation des groupes vulnérable</li><li>– Promotion de l'emploi</li><li>– Valorisation du volontariat national de développement</li></ul>
5	Réduction des inégalités de genre	<ul style="list-style-type: none"><li>– Tous les volets de ce programme</li></ul>
6	Promotion de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la solidarité nationale	<ul style="list-style-type: none"><li>– Sport</li><li>– Culture</li><li>– Gouvernance du secteur</li></ul>
7	Amélioration de la gestion du développement	<ul style="list-style-type: none"><li>– Renforcement de la planification, la programmation et suivi et évaluation</li></ul>
9	Amélioration de la bonne gouvernance politique et administrative	<ul style="list-style-type: none"><li>– Consolidation de la démocratie, de la cohésion sociale,</li><li>– Promotion de la paix</li></ul>
10	Renforcement de la gouvernance sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"><li>– Renforcement des actions de consolidation de la paix et des initiatives de développement,</li><li>– Renforcement des actions de lutte contre les nouvelles formes de criminalité</li></ul>
11	Renforcement de la gestion de la migration	<ul style="list-style-type: none"><li>– Exploitation des opportunités liées à la migration</li></ul>
12	Renforcement de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>– Mobilisation des acteurs locaux</li><li>– Renforcement de la cohésion sociale au niveau local</li></ul>
13	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"><li>– Promotion des PME / PMI</li><li>– Poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique national de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes</li><li>– Mise en place d'un observatoire des PME / PMI</li><li>– Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes</li><li>– Renforcement des compétences des jeunes filles et garçon en entrepreneuriat</li><li>– Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des financements aux jeunes filles et garçons</li></ul>





### 5.3.3. Les références organisationnelles

Pour traiter des questions de jeunesse et conformément aux références politiques et organisationnelles, le Gouvernement du Niger a développé plusieurs mécanismes organisationnels sous forme de structures étatiques ou de type associatif. A la faveur de l'ordonnance n°84-06 du 1<sup>er</sup> mars 1984 portant régime des associations, en 2015 on compte 565 associations de jeunes<sup>43</sup> y compris leurs démembrements et collectifs, répertoriées par le « *mapping* » des organisations de jeunes.

#### i). Dispositifs organisationnels de l'Etat pour la prise en charge des questions de jeunesse

Au niveau national, plusieurs ministères portent le mandat dans les domaines de la jeunesse :

- Le Ministère de la Jeunesse et du Sport (MJS) ;
- Le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- Le Ministère de l'Education nationale ;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Le Ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des jeunes ;
- Le Ministère de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales ;
- Le Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant ;
- Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale ;
- Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sport est la structure gouvernementale de coordination de la politique sectorielle en matière de jeunesse. Il assure la tutelle des organisations de jeunesse au Niger, possède des démembrements au niveau de toutes les régions du pays et dans plusieurs départements et communes. Pour autant, on note qu'au regard de la diversité des dispositifs organisationnel de l'Etat, en charge peu ou prou, des questions de jeunesse, il y a un déficit de cadre permettant une meilleure coordination de leurs actions en faveur des jeunes en général. En effet, les différents acteurs gouvernementaux agissent, chacun dans le cadre de sa mission, sur des volets spécifiques liés aux besoins de la jeunesse.

#### ii). Le Conseil National de la Jeunesse du Niger

Créé par Décret N°2015-545/PRN/MJ/S du 14 octobre 2015, le Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJN), est placé sous la tutelle du Ministère en charge de la Jeunesse, où il assure la représentation permanente de jeunes aux côtés de l'institution politique et administrative. Il a un caractère associatif, apolitique et non confessionnel. Il regroupe en son sein les représentants des associations, mouvements et institutions de jeunesse. Il convient de souligner que les membres du CNJN sont âgés de 15 ans à 35 ans, au sens de la définition du jeune édictée par la Charte Africaine de la Jeunesse et la Politique Nationale de Jeunesse du Niger.

Le Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJN) a pour principales mission de :

- Assurer la représentation de la jeunesse auprès des institutions nigériennes, africaines et internationales sur les questions relatives à la jeunesse ;
- Coordonner la concertation et la consultation des associations, mouvements et collectifs d'organisations de jeunes, autorisés à exercer, sur toutes les préoccupations d'intérêt général des jeunes ;
- Formuler des propositions visant à orienter et à améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la jeunesse ;

<sup>43</sup> In Amadou Abdou Diori (Ministère de la Jeunesse et du Sport), « *note d'analyse sur la problématique de la participation des jeunes au Niger* », 2015





- Développer des relations de coopération entre les partenaires nationaux, bilatéraux et internationaux avec les associations, mouvements et collectifs d'organisations de jeunes ;
- Encourager les bonnes pratiques de participation des associations, mouvements et collectifs d'organisations de jeunes du Niger au développement local, national et international.

En termes de couverture territoriale, le CNJN possède des déclinaisons organisationnelles aux échelons communal, départemental, régional et national.

Dans sa conception organisationnelle, le CNJN se veut une force de propositions et d'actions, notamment, dans les secteurs de développement proposés par la Charte Africaine de la Jeunesse (articles 13 à 25).

### iii). Le Parlement des jeunes

Inauguré en 2001, le Parlement des jeunes du Niger est constitué des jeunes de 15 à 17 ans issus des établissements publics et privés de l'ensemble des huit (8) régions du pays, mais sélectionnés sur la base du mérite scolaire pour un mandat de 2 ans. Il se veut une enceinte des jeunes parlementaires, qui a pour objet d'impliquer les jeunes et de les familiariser avec les processus et pratiques démocratiques. Dans cette perspective, il vise notamment à :

- Inciter les jeunes à l'apprentissage de la démocratie ;
- Amener les jeunes à participer à la promotion de leurs droits et devoirs ;
- Développer le sens de responsabilité sociale de des jeunes ;
- Promouvoir la protection de l'enfant et la lutte contre le mariage précoce ou forcé des jeunes filles ;
- Promouvoir l'éducation de la jeune fille.

Pour assurer l'interface entre le Parlement des jeunes et l'Assemblée Nationale, il a été mis en place un réseau parlementaire nigérien sur les questions relatives au parlement des jeunes et à la protection de l'enfant.

Le rapport 2011 du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (Nations Unies, 2011), relève que la mise en place effective d'un Parlement des Jeunes « ... a contribué à consolider le droit à la participation, même si le contexte de pauvreté et les pesanteurs socioculturelles ne facilitent pas cette participation »<sup>44</sup>.

Il convient de noter que le Parlement de jeunes, au Niger, est une espace de participation mis en place pour les jeunes scolarisés. Les jeunes filles et garçons qui composent ce Parlement font le plaidoyer pour la prise en compte des priorités des jeunes dans les politiques publiques et attirent l'attention des gouvernants sur la nécessité d'une planification et d'une budgétisation sensible aux problèmes des jeunes. Pour autant, ce Parlement exclut les jeunes non – scolarisés ou déscolarisés.

---

<sup>44</sup> In Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant - UNICEF, « Analyse de la situation des adolescents et des programmes existants au Niger », Décembre 2014



# ANALYSE DE LA SITUATION DES JEUNES

## Introduction

La jeunesse nigérienne connaît aujourd'hui de profondes mutations dans ses contours sociologiques, économiques et culturels qui sont fortement marqués du fait des modifications de l'environnement social, politique, technologique, des comportements individuels et collectifs, des rapports familiaux et des conditions économique et d'accès au marché du travail. Ces mutations interviennent dans un contexte de dynamique démographique caractérisée par le poids relatif structurellement élevé des jeunes nigériens par rapport à la population globale du pays. Cela impose des défis énormes, multidimensionnels et déterminants pour répondre aux aspirations profondes de cette jeunesse. Pour autant, le Gouvernement du Niger demeure convaincu que les jeunes représentent un potentiel humain important et incontournable pour le développement et l'avenir du Niger dans les différentes sphères : politiques, économiques, sociales, technologiques, culturelles ... et dans la sécurité, la construction et la consolidation de la paix au Niger. Or, les jeunes nigériens sont confrontés à un certain nombre de problèmes qui plombent les efforts de valorisation de l'énorme potentiel de changement, de créativité et d'engagement dont ils sont porteurs. Le Programme pour la Renaissance du Niger – Acte III, relève que « ...la jeunesse nigérienne est confrontée depuis quelques années à une grave crise multidimensionnelle caractérisée par la pauvreté, le chômage, la mendicité, la prostitution, l'analphabétisme, l'ignorance, les maladies etc. »<sup>45</sup>. Cette situation réfère à des déterminants complexes, spécifiques, multifactoriels qui sont le reflet d'un « environnement non propice au développement et à l'autonomisation des jeunes ». (PDES 2022 – 2026, Tome 1, p.73). Or, la question du développement et de l'autonomisation des jeunes renvoie à la problématique de la participation des jeunes aux plans politique, socio - économique, socio – culturel et à la société de l'information. Cette problématique intègre les capacités des jeunes à participer effectivement et efficacement aux différentes sphères ci – dessus citées et questionne également leur résilience face aux comportements déviants et aux aléas sécuritaires.

La présente analyse met donc l'accent sur ces différentes composantes de la situation des jeunes. Au terme de cette analyse, il sera présenté la problématique globale qui caractérise la jeunesse nigérienne, ainsi que les défis à relever afin de créer les conditions optimales propices pour permettre aux jeunes nigériens de s'investir résolument et efficacement dans les différentes sphères de développement socio – économique, politique et culturel du pays.

## 4.1. Participation des jeunes aux instances politiques de prise de décision

### 4.1.1. Problématique

La participation des jeunes aux instances politiques décisionnelles réfère aux rôles formels et non formels exercés par les jeunes dans le fonctionnement de ces espaces et les différents processus de prise de décision qui y sont engendrés. Ces espaces de participation ne fonctionnent vraiment que s'ils sont aussi des espaces d'action pour les jeunes et que ceux – ci disposent de savoirs pertinents (connaissances, comportements et habiletés) pour influencer ces processus.

Ainsi, qu'il a été exposé précédemment, au plan strictement juridique et institutionnel, **les textes octroient clairement des droits aux jeunes, à l'instar des autres couches sociales.** En outre, ils

---

<sup>45</sup> Programme pour la Renaissance III (2020) page 78



**offrent des opportunités de participation des jeunes aux instances décisionnelles au plan institutionnel.** Ces droits et ces opportunités sont affirmés par les instruments internationaux des Nations Unies, de l'Union Africaine, de la CEDEAO et des autres institutions auxquelles le Niger est partie prenante. De même la constitution de la République du Niger et les autres textes législatifs, à l'exemple du code électoral, sont favorables à cette participation. Par ailleurs, dans la perspective (entre autres) de concrétiser l'accès à ces droits par les jeunes **le Gouvernement du Niger a mis en place des dispositifs organisationnels** constitués : des départements ministériels à vocation jeunesse ou déployant des politiques et des stratégies en faveur des jeunes ; du Conseil National de la Jeunesse qui exerce principalement des rôles consultatifs auprès du gouvernement, notamment auprès du Ministère en charge de la jeunesse, pour s'assurer la prise en compte des intérêts spécifiques des jeunes, sans discrimination. En outre, le CNJN structure la participation des jeunes aux dialogues des politiques et des stratégies publiques.

En dépit de toutes ces avancées notables au plan politique et institutionnel, les concertations engagées avec les différentes parties prenantes à l'analyse de la situation des jeunes au Niger, ont relevé comme problème central **la faible participation des jeunes aux instances de prise de décision et à l'exercice du leadership politique.**

Les principales causes de ce problème se présentent ainsi qu'il suit : (i) une faible représentation des jeunes dans les instances politiques étatiques, régionales et locales ; (ii) une forte instrumentalisation des jeunes dans les instances des partis politiques ; (iii) une faible qualité de la participation des jeunes aux processus de formulation et d'évaluation des politiques et des stratégies publiques ; (iv) La prévalence de certaines valeurs socio - culturelles qui assurent la prédominance de l'opinion des plus âgés par rapport aux points de vue des jeunes.

- (i) **Les jeunes sont à tout point de vue, sous-représentés dans les différentes instances institutionnelles de prise de décision,** tant au niveau du gouvernement qu'au niveau de l'Assemblée Nationale et des autres institutions de la République. **Le même constat est établi dans les collectivités territoriales.** Cette situation est due à : **(a)** l'insuffisance dans les connaissances, l'appropriation et l'application des instruments normatifs, conventionnels et stratégiques, internationaux et nationaux favorables à la participation des jeunes par les décideurs politiques et administratifs et par les jeunes ; **(b)** un manque de législation claire obligeant la participation des jeunes à ces instances institutionnelles de prise de décisions ; **(c)** la faiblesse des capacités des jeunes en matière de plaidoyer, de lobbying et de communication ; faible promotion des valeurs de créativité, de civisme et de citoyenneté.
- (ii) **Une représentation instrumentalisée au niveau à tous les niveaux des instances décisionnelles des partis politiques :** Cette situation est due à la conjonction de plusieurs causes : **(a)** les jeunes sont rarement investis par les partis politiques pour participer aux élections à tous les niveaux ; **(b)** la gouvernance actuelle des partis politiques favorise une longévité viagère extraordinaire aux leaders politiques, contrariant ainsi certaines valeurs démocratiques dont le sacro – saint principe de l'alternance, pourtant prévu par tous les textes constitutifs des partis politiques ; **(c)** la faible capacité financière des jeunes, qui ne leur permet pas de mobiliser des fonds suffisants aux campagnes électorales ; (d) le faible leadership politique des jeunes.
- (iii) **Une faible qualité de la participation des jeunes aux processus de formulation et d'évaluation des politiques et des stratégies publiques,** en raison des facteurs suivants : **(a)** les contributions des jeunes demeurent techniquement faibles, insuffisamment argumentées et ne permettent pas de prendre en compte les intérêts des jeunes; **(b)** les organes du Conseil National de la Jeunesse du Niger, sont embryonnaires, ils ne sont pas encore opérationnels ; **(c)** les capacités techniques des jeunes, principalement au niveau régional et communal, pour participer efficacement aux dialogues de politiques et de stratégies sont à très faibles ; **(d)** le manque de perspectives stratégiques des jeunes ; (e) les participants jeunes aux espaces de



formulation des politiques publiques, sont très peu informés, mal préparés et n'apportent que des contributions de forme.

- (iv) La prévalence de certaines valeurs socio - culturelles assurant la prédominance de l'opinion des plus âgés par rapport aux points de vue des jeunes en raison notamment de :** **(a)** le déficit d'information et de sensibilisation à tous les niveaux ; **(b)** l'insuffisance de plaidoyer, de lobbying et de communication pour lever les pesanteurs socio – culturelles qui plombent la participation des jeunes aux instances de prise de décision ; **(c)** la rareté des espaces de dialogue et du partenariat intergénérationnel au sein des instances décisionnelles, de nature à renforcer les habiletés des jeunes et leur ouvrir des opportunités de maîtrise d'ouvrage des processus décisionnels et d'évaluation citoyenne des initiatives de développement, au niveau national, régional et local.

Les principales conséquences sont : (i) une gouvernance politique et stratégique affaiblie ; (ii) l'inefficacité des choix politiques et des options stratégiques qui en découlent ; (iii) une faible inclusion des jeunes dans le choix des options politiques et stratégiques qui leur propre développement ; (iv) un déficit de développement des compétences, des habiletés et des comportements des jeunes à mieux défendre leurs intérêts et d'améliorer leurs conditions de vie ; (v) faible respect des engagements pris au niveau international pour l'épanouissement des jeunes ; (vi) faible mobilisation des jeunes pour les initiatives de développement économique, social et culturel du pays ; (vii) un sentiment de grande frustration chez les jeunes ; (viii) ambitions légitimes des jeunes de participer à la vie politique et aux instances de prise de décision contrariées ; (ix) un faible renouvellement des acteurs de la classe politique à tous les niveaux ; (x) le développement de comportements négatifs au plan du civisme, de la citoyenneté, de la sécurité et de construction de la paix et de cohésion sociale ; (xi) une menace sur la sécurité, la stabilité et de paix pour le pays.

#### 4.1.2. Principaux défis

Les principaux défis à relever et qui résultent de l'analyse de cette situation problématique sont :

- (i)** Accroître la participation des jeunes dans les différentes instances de gouvernance politique au niveau national, régional et local (Gouvernement, Assemblée Nationale, autres institutions de la République, Conseils régionaux, Conseil des villes, Conseils communaux, etc.) ;
- (ii)** Renforcer les capacités contributives des jeunes à formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies de développement au niveau national et au niveau des collectivités territoriales
- (iii)** Promouvoir auprès des partis politiques, la participation effective des jeunes aux différents organes décisionnels et dans leur investissement aux mandats électifs ;
- (iv)** Renforcer les capacités des jeunes en matière de leadership afin de jouer efficacement des rôles stratégiques et décisionnels au sein des partis politiques.
- (v)** Promouvoir auprès des jeunes les valeurs de créativité, de civisme et de la citoyenneté.

Dans le cadre de la présente Politique Nationale de Jeunesse, le Gouvernement du Niger est déterminé à : accroître significativement la participation des jeunes dans la gouvernance politique et administrative du pays ; à renforcer les capacités des jeunes à l'exercice démocratique du leadership politique et social tout en assurant la promotion des valeurs de créativité, du civisme et de la citoyenneté. En outre, dans le cadre du dialogue politique, le Gouvernement impulsera une participation accrue des jeunes dans les instances de gouvernance des partis politiques et leur investissement dans le cadre des différents mandats électifs.



## 4.2. Participation socio – économique des jeunes

### 4.2.1. Problématique

Toutes les analyses mettent en exergue le potentiel important que représentent les jeunes et leur rôle comme capital humain indispensable pour le développement économique et social du Niger. Ces dernières années le Niger a connu une avancée notable en matière d'emploi des jeunes et de leur insertion socio - économique. Ces progrès sont dus essentiellement aux politiques mises en œuvre dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des autres emplois publics et privés. Ces actions politiques et volontaristes sont renforcées par les initiatives exécutées dans le cadre de plusieurs projets de développement du Niger, qui ont pour résultat d'augmenter le taux d'occupation des jeunes actifs.

Cependant, en dépit de ces résultats, les jeunes nigériens sont toujours confrontés, dans leur majorité, **à des faiblesses d'accès et d'exploitation des opportunités économiques et un faible niveau d'employabilité.**

Les principales causes de ce problème central sont essentiellement :

- (i) **Un faible niveau d'instruction des jeunes, notamment des jeunes filles** : les jeunes les plus exposés au chômage sont ceux justifiant d'un niveau d'instruction relativement faible. Or, on estime qu'au Niger, près d'un jeune sur deux n'a aucun niveau d'instruction (49%) et 62% des jeunes de 15 à 35 ans ont un niveau d'instruction inférieur ou égal au primaire. Si on considère ceux instruits à l'école coranique ou à l'éducation non – formelle, cette proportion monte à 83,3%. Du fait de ce déficit, la main d'œuvre jeune est généralement peu qualifiée et peu préparée aux activités économiques.
- (ii) **Des faibles qualifications techniques et professionnelles des jeunes** dues aux facteurs suivants : une inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi ; l'insuffisance des centres de formation extra – scolaire ; des difficultés d'accès aux centres de formation et d'apprentissage par les jeunes, notamment des milieux ruraux ; des faibles niveaux d'éducation financière, l'inefficacité des dispositifs de récupération et de réintégration des jeunes en situation de décrochage scolaire ou exclus des systèmes éducatifs formels ; le faible accès à l'information sur les emplois disponibles et aux opportunités d'appui – conseils.
- (iii) **Le manque d'expérience professionnelle limite l'accès aux opportunités d'emploi des jeunes. En effet**, les employeurs exigent souvent un minimum d'expérience pour embaucher, alors que les opportunités de stage sont rares et que le dispositif d'apprentissage pratique est défaillant. Les jeunes se heurtent donc à une logique : « pas d'expérience professionnelle alors pas d'emploi ». Or ils ne peuvent obtenir d'expérience professionnelle sans emploi. Ils sont alors pris dans un cercle difficile à transcender.
- (iv) **Les jeunes présentent de faibles capacités à l'identification et à l'exploitation des opportunités économiques** en raison d'un encadrement et d'un appui-conseils de qualité, faibles ou inexistantes.
- (v) **L'insuffisance d'appui au développement d'initiatives privées des jeunes (entrepreneuriat des jeunes)** due au déficit dans l'assistance et l'accompagnement des jeunes dans le développement de leurs projets, au manque d'information sur les opportunités de financement des initiatives portées par les jeunes, à la rareté des services financiers accessibles notamment aux jeunes primo – entrepreneurs en raison d'un manque de garantie et d'une faiblesse en capitaux propres.
- (vi) **Le poids des normes et des pesanteurs socioculturelles** qui contraignent les jeunes à être sélectifs sur beaucoup de métiers jugés “tabous” ou “dévalorisants” par la société.

**Les principales conséquences** sont : (i) la déperdition du capital humain ; (ii) l'augmentation des migrations des jeunes ; (iii) la pauvreté des jeunes ; (iv) la faible autonomie économique des jeunes, qui conditionne la capacité à se marier et l'intégration sociale ; (v) la majorité des jeunes sont soumis



au désœuvrement ou à des emplois qui ne leur permettent pas d'assurer la prise en charge de leurs besoins essentiels dans la dignité. Cela participe à casser leur estime de soi et à renforcer leur sentiment d'être des victimes d'un système d'exclusion. Ce qui constitue une porte ouverte à toutes les dérives dont les stratégies négatives (vol, attaque à mains armées, divers trafics illicites, etc. ; (vi) vulnérabilités accrues des jeunes les exposant davantage à la propagande, à l'endoctrinement et à un enrôlement accru par les groupes extrémiste violents et terroristes ; (vii) exclusion d'une frange importante des circuits de développement économique et social du Niger.

#### 4.2.2. Principaux défis

- (i) **Le développement des opportunités d'emploi et d'insertion économique des jeunes afin de résorber les flux importants des jeunes sur le marché de travail ;**
- (ii) **L'accroissement de l'accès des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement de leurs compétences**, notamment par le biais d'une offre en éducation extra – scolaire et professionnelle de qualité, adaptée aux besoins et associant l'apprentissage et l'acquisition de compétences pratiques ;
- (iii) **Le développement de l'esprit d'entreprise et du leadership économique chez les jeunes nigériens ;**
- (iv) **La mise en place d'un système innovant et efficace pour l'encadrement et l'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.**

Dans le cadre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse, le Gouvernement du Niger entend améliorer l'employabilité des jeunes et promouvoir leur insertion économique dans les différentes filières porteuses de l'économie nationale. Cela passera par l'accroissement de l'accès des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement de leurs compétences, le développement du leadership économique des jeunes et la mise en place d'un système innovant et efficace pour l'encadrement et l'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.

#### 4.3. Participation des jeunes dans les sphères socio - culturelles

##### 4.3.1. Problématique

Ces dernières années, plusieurs acquis socio – culturels favorables à la cohésion sociale dans les différentes communautés nationales et à l'épanouissement des jeunes, sont mis à rudes épreuves par l'avènement d'un nouveau contexte marqué par **un fléchissement des valeurs socio - culturelles favorables à la socialisation des jeunes et au développement de leurs comportements civiques.**

Les principales causes de ce problème central sont :

- (i) **L'affaiblissement des cellules familiales et l'autorité parentale dans l'encadrement des jeunes**, notamment dans la socialisation des jeunes et la reproduction des valeurs morales.
- (ii) **La désarticulation du système éducatif formel** ayant conduit à un niveau élevé d'abandon et d'exclusion scolaire à tous les niveaux et à un faible niveau d'instruction, particulièrement des jeunes filles dont le faible taux de scolarisation peut être expliqué par un attachement fort aux croyances culturelles qui encouragent et imposent le mariage dès leur l'adolescence. Mariées très jeunes, les filles sont potentiellement exposées à certains risques sanitaires (grossesses multiples, fistule obstétricale, etc.) et à des situations préjudiciables à leur émancipation.
- (iii) **Le système éducatif formel ne couvre pas suffisamment les dimensions relatives à l'intégration sociale des jeunes dans leurs milieux, à l'éducation civique et à la citoyenneté.**
- (iv) **L'affaiblissement du rôle et de l'autorité de la chefferie traditionnelle** : les chefs traditionnels qui jouissaient d'une notoriété qui impose respect et obéissance, et malgré un



statut juridique réaffirmant leur autorité (Loi N° 2015-01 du 13 janvier 2015), se retrouvent limités dans l'exercice de leurs pouvoirs traditionnels du fait de : la forte compétition institutionnelle des acteurs détenteurs de pouvoirs au niveau des collectivités décentralisées et de l'administration déconcentrée de l'Etat ; l'incursion des partis politiques les déviant de leur neutralité traditionnelle qui dernière constituait une de leurs forces vis-à-vis de leurs communautés ; la dévolution du pouvoir (succession) qui donne lieu à des conflits avec une immixtion de l'administration et des partis politiques.

- (i) **Le développement de l'incivisme et de l'incivilité** qui correspond au refus de l'autorité et de certaines valeurs républicaines et qui est la résultante d'un déficit d'encadrement des jeunes aussi bien par l'Etat et les collectivités locales que par les familles. L'on note également la faiblesse de l'instruction civique et morale dans les programmes scolaires, alors que les innovations comme la culture de la paix et les droits humains, bien qu'envisagées ne sont pas encore opérationnelles dans les curricula.
- (ii) **La prévalence de certaines coutumes inflexibles**, opérant des discriminations fondées sur les classes sociales (classe des nobles et autres classes, castes, métiers, etc.).
- (iii) **L'adhésion des jeunes à des organisations appelées « fadas » ou « Majeliss », qui jouent un rôle dans l'apprentissage des pratiques contraires aux valeurs morales locales, au droit et à la légalité** (consommation de la drogue, prostitution, gangstérisme, vol, etc.).
- (iv) **L'émergence de courants religieux fondamentalistes et radicaux avec une faible culture du compromis** et conduisant des prêches empreints de contre – valeurs sociales et culturelles, dans un contexte caractérisé par un déficit d'encadrement et de régulation de ces activités et au-delà, de l'exercice du culte.

Les principaux effets du fléchissement des valeurs socio - culturelles favorables à la socialisation des jeunes et au développement de leurs comportements civiques sont notamment : (i) la dépravation de mœurs de manière assez ostentatoire et outrancière (prostitution, consommation de la drogue et d'autres produits psychotropes, etc.), entraînant des positions radicales de certains courants religieux et ouvrant des brèches pour une revendication de plus en plus audible pour le changement de l'ordre établi ; (ii) le développement d'une certaine conflictualité sur des bases religieuses ou politiques ; (iii) la désintégration des liens sociaux ; (iv) la perte progressive de certaines valeurs fondamentales qui constituent des repères socio - culturels importants : les solidarités traditionnelles, la tolérance, la modération, la recherche du juste milieu, la paix, l'exaltation du savoir et de la probité morale, le travail, le respect de son prochain, le sens de la famille, etc. ; (v) l'émergence d'un climat chargé de conflictualité, mettant en péril la cohésion sociale, la paix et même la stabilité politique et institutionnelle du pays.

#### 4.3.2. Principaux défis

Dans cette sphère de participation des jeunes, les principaux défis à relever sont :

- (i) Le renforcement de la participation des jeunes dans la revalorisation des systèmes des valeurs socio - culturelles favorables à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix.
- (ii) Le renforcement du civisme et des valeurs morales dans les comportements des jeunes.
- (iii) Le renforcement des rôles des différents acteurs étatiques et non – étatique dans l'encadrement des jeunes.
- (iv) La déconstruction des pesanteurs socio – culturels non incitatives à la pratique de certaines activités économiques par les jeunes.
- (v) Le renforcement des initiatives visant à lutter contre la participation des jeunes à des organisations jouant un rôle dans l'apprentissage des pratiques contraires aux valeurs morales locales, au droit et à la légalité.



Dans le cadre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse, le Gouvernement du Niger entend renforcer la participation des jeunes dans la revalorisation des systèmes des valeurs socio – culturelles et morales favorables à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix et contre ; développer le civisme auprès des jeunes par le renforcement de l'instruction civique et morale dans les programmes scolaires au niveau formel et non – formel et auprès des organisations des jeunes ; le renforcement et la promotion des rôles des chefs coutumiers dans l'encadrement des jeunes ; le renforcement de la résilience des jeunes face à la radicalisation et à l'extrémisme violent et aux pratiques contraires aux valeurs morales locales, au droit et à la légalité.

#### 4.4. Participation des jeunes à la société de l'information

##### 4.4.1. Problématique

La société de l'information renvoie aux changements que la société subit, dus à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Rappelons que ces technologies de l'information et de la communication sont constituées de l'ensemble des techniques de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'Internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de manipuler, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes. L'émergence de ces technologies ouvre d'énormes opportunités au Niger pour son développement économique, social et culturel. Elles constituent, en particulier pour les jeunes, d'importantes sources pour l'acquisition et le renforcement des connaissances dans tous les domaines (scientifiques, techniques, économiques, juridiques, sociologiques, culturelles, etc.) et à tous les niveaux. De même qu'elles ouvrent une fenêtre sur le monde en créant des passerelles au plan sociétal et culturel et en favorisant une meilleure compréhension des peuples et de leurs valeurs civilisationnelles respectives. Ces technologies ont substantiellement amélioré la communication et le partage de l'information en effaçant virtuellement les frontières et les distances, en éliminant les délais et en favorisant la participation et l'accès à l'information.

L'utilisation des technologies des technologies de l'information et de la communication est désormais très courante et totalement intégrée au quotidien des jeunes, nés avec l'avènement de l'ère numérique. Pour autant **la participation des jeunes nigériens à la société de l'information est non optimale** en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- (i) **La forte proportion des jeunes analphabètes ou insuffisamment instruits** limite substantiellement l'utilisation appropriée et optimale des technologies de l'information par les jeunes.
- (ii) **L'insuffisance de formation des jeunes, notamment en milieu rural, sur l'utilisation de technologies de l'information et de la communication**, les exposant à une utilisation des ressources numériques plutôt comme source de divertissement que comme ressources pour le développement des connaissances et l'auto – apprentissage.
- (iii) **Dans leur majorité, les jeunes nigériens ont encore peu accès à l'ordinateur et peu ont un accès régulier à Internet.** Malgré le développement fulgurant des technologies sans fil, **l'usage des TIC y est encore confiné au domaine du ludique, voire de l'anecdotique (Facebook, twitter, YouTube, etc.).** Dans cette situation, il est à craindre qu'une nouvelle génération de jeunes analphabètes numériques s'ajoute à celle des jeunes illettrés déjà nombreux.
- (iv) **Les centres d'éducation et de formation des jeunes ont un accès très limité et inapproprié aux technologies de l'information et de la communication.**
- (v) **Le déficit d'une réglementation spécifique et d'une régulation claire** quant aux émissions en direction des jeunes, conduisant l'accès à certains sites web de perversion de mœurs, de propagande de l'extrémisme violent et de cybercriminalité.





- (vi) **Le faible accès aux technologies de l'information et de la communication**, en raison de l'inaccessibilité de ces technologies ou du fait des faibles capacités techniques à utiliser adéquatement ces ressources dans une perspective de développement de ses compétences personnelles ou pour rentrer en interaction avec son environnement.
- (vii) **Les coûts d'accès aux espaces numérique sont encore parmi les plus élevés du continent et incompatibles avec le niveau de revenu** des nigériens en général et des jeunes en particulier, notamment en milieu rural.

**La participation non – optimale des jeunes nigériens à la société de l'information a pour conséquences principales :** (i) **l'espace numérique est utilisé par les jeunes davantage comme un espace de transgression, d'impunité ou d'exutoire** ; (ii) l'instrumentalisation des frustrations sociales et l'état de vulnérabilité des jeunes notamment, à travers des discours attrayants, la propagation de fausses informations et de messages véhiculant la haine et les attaques ciblées ; (iii) l'insuffisance dans l'exploitation des ressources numériques dans une perspective de développement de ses compétences personnelles ; (iv) l'aggravation de la fracture numérique entre les jeunes nigériens et les jeunes des autres pays.

#### 4.4.2. Principaux défis

Les principaux défis dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de la participation des jeunes à la société de l'information, sont essentiellement pris en charge dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, notamment le Plan de développement des Technologies de l'Information et de la Communication au Niger (PLAN NICI), la stratégie d'accès universel aux services d'information et de communication en milieu rural et périurbain, etc. Cependant, en cohérence avec les principes de subsidiarité entre les politiques sectorielles, la présente politique s'inscrira dans la perspective de relever les principaux défis suivants :

- (i) **Le renforcement de l'accès des jeunes aux connaissances et à l'information par le l'accroissement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;**
- (ii) **L'amélioration des capacités techniques des jeunes à l'utilisation adéquate des technologies de l'information et de la communication.**

Dans le cadre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse, le Gouvernement du Niger mettra en œuvre des initiatives afin de promouvoir l'accès des jeunes aux connaissances et à l'information par le l'accroissement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; améliorer leurs capacités à l'utilisation adéquate des technologies de l'information et de la communication et renforcer, de concert avec tous les acteurs la régulation des contenus à destination des jeunes ou produits par les jeunes.

#### 4.5. Analyse des capacités des acteurs

L'analyse des données issues des concertations engagés dans le cadre du processus de l'élaboration de la présente politique de jeunesse, met en exergue les principaux acteurs suivants : (i) les jeunes, (ii) les associations et les organisations des jeunes, (ii) les structures étatiques d'encadrement de la jeunesse, (iii) les cellules familiales, (iv) la chefferie traditionnelle.



Principaux acteurs	Forces	Faiblesses	Défis à relever
1. Les jeunes	<ul style="list-style-type: none"><li>– Poids démographique dominant au sein de la population en général</li><li>– Dotés de bonnes capacités de mobilisation et d'innovation,</li><li>– Bassin potentiel important de ressources humaines pour le développement, dans toutes les sphères de la vie socio – économique, culturelle et politique du Niger</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Faibles niveaux d'instruction</li><li>– Taux de chômage très élevé pour la masse de jeunes en âge de travailler engendrant un niveau de dépendance élevé et d'énormes frustrations</li><li>– Faiblesses professionnelles et techniques en raison d'une faible offre de formation extra – scolaire et son inadéquation au marché de l'emploi</li><li>– Sens civique faible du fait d'un déficit d'encadrement et d'éducation</li><li>– Faibles capacités à accéder aux emplois décentes et rémunérateurs, notamment pour les jeunes ruraux et ceux des milieux défavorisés en raison de leurs faibles niveaux d'instruction dans un système éducatif formel et de leurs faibles qualifications professionnelles</li><li>– Fortes difficultés d'insertion socioprofessionnelle</li><li>– Faible leadership politique des jeunes</li><li>– Propagation d'un sentiment d'inégalité des chances et d'iniquités dans l'accès aux opportunités économiques et aux services sociaux de base – sentiment d'exclusion sociale, politique et économique</li><li>– Niveau de pauvreté très élevé et précarité dans les conditions de vie – vulnérabilité sur tous les plans</li><li>– Propension de plus en plus marquée à la consommation de la drogue et des autres produits psychotropes</li><li>– Adhésion de certains jeunes à des organisations jouant un rôle dans l'apprentissage des pratiques contraires aux valeurs morales locales, au droit et à la légalité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Renforcer les capacités des jeunes à l'exploitation des opportunités économiques et à la création et/ou le renforcement de leurs bases économiques et financières</li><li>– Renforcer l'offre de formation extra – scolaire en adéquation au marché de l'emploi</li><li>– Renforcer la promotion des comportements civiques auprès des jeunes</li><li>– Renforcer les capacités de résilience des jeunes face aux pratiques addictives néfastes</li><li>– Renforcer les capacités des jeunes ruraux à exploiter les opportunités économiques liées à leurs terroirs</li><li>–</li></ul>
2. Les organisations des jeunes	<ul style="list-style-type: none"><li>– Acteurs de proximité en raison de leur rayonnement local et de leur forte intégration dans leur environnement d'intervention</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Forte atomocité faisant exploser l'unité de façade qu'elles présentent, notamment devant des intérêts financiers et matériels. Cette caractéristique est surtout liée au manque de ressources propres mais</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Renforcer les capacités des organisations des jeunes à participer aux différentes instances des politiques publiques</li></ul>



Principaux acteurs	Forces	Faiblesses	Défis à relever
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Disposent de réseaux organisationnels facilement mobilisables et des cadres de concertation</li> <li>– Fortes capacités de mobilisation sociale</li> <li>– Très actives dans la vie socio-économique et culturelle au niveau local et communautaire</li> <li>– Bonne connaissance de leur environnement.</li> <li>– Disposent de plate – formes de coordination qui assurent le dialogue et la synergie entre elles</li> <li>– Véritables forces de plaidoyer et de sensibilisation à l’endroit des jeunes et de toute la communauté</li> <li>– Avantages comparatifs certains : dissémination des informations, sensibilisation et mobilisation communautaire</li> <li>– Domaines d’intervention sont multi variés</li> <li>– Besoin d’avoir un rôle plus actif au sein de l’organisation sociale</li> <li>– Fort investissement dans l’action communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– également, au fait que pour la plupart des dirigeants, ces organisations constituent des refuges pour compenser le chômage et l’inactivité, mais aussi pour assurer quelques subsides le cas échéant</li> <li>– Des accointances fortes avec les acteurs des partis politiques auxquels ils se confondent souvent pour les mêmes raisons évoquées précédemment</li> <li>– Préjugés négatifs sur la participation associative des jeunes filles</li> <li>– Pour la plupart, ces organisations n’ont pas de spécialisation ni de perspectives stratégiques. Elles interviennent au gré des financements disponibles et des sollicitations</li> <li>– les structures associatives de jeunes se sentent plus à l’aise dans la sphère d’exécution des actions en raison des ressources mises en place et de la pauvreté des jeunes, d’une insuffisance dans la compréhension des enjeux stratégiques de la participation des jeunes aux instances décisionnelles et d’une insuffisance de qualification technique pour participer à ces instances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcer les habiletés des organisations des jeunes à être des forces de plaidoyer, de lobbying et d’influence en faveur du développement des jeunes</li> <li>–</li> </ul>
3. Les cellules familiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Unité de socialisation des jeunes, de reproduction et de transmission des valeurs morales aux jeunes</li> <li>– Unité d’éducation sociale du jeune</li> <li>– Unité de support du jeune vis-à-vis des aléas sociaux et économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fléchissement de l’autorité et de l’encadrement parental sur les jeunes, en raison de la pauvreté et des mutations exogènes des valeurs socio – culturelles, mal appréhendées</li> <li>– Perte progressive de sa qualité de zone de confort pour le jeune qui ne trouve plus ce socle important pour sa socialisation et le sanctuaire qu’elle est supposée être pour le soutenir dans son développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promouvoir les valeurs socio - culturelles renforçant l’autorité parentale et les rôles des cellules familiales dans l’encadrement social des jeunes</li> </ul>
4. Les structures étatiques d’encadrement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Détenteurs de pouvoir au niveau leurs secteurs respectifs avec pour mandat d’assurer la permanence administrative de l’Etat et la stabilité institutionnelle, la fourniture des services publics aux citoyens</li> <li>– Mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes sectoriels dans les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Limitées sur le plan des ressources (humaines, financières et matérielles) liées à l’accomplissement de leurs missions en faveur des jeunes</li> <li>– Financement des activités à partir essentiellement des projets et programmes sous financement extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcer les capacités des structures étatiques à l’encadrement des jeunes et leur inclusion dans les différents processus de développement économique, social et culturel à tous les niveaux</li> </ul>



Principaux acteurs	Forces	Faiblesses	Défis à relever
	<p>différentes facettes de développement de la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Vocation à mettre en œuvre des modèles de changements devant améliorer les conditions de vie des jeunes, dans toute leur diversité et leur localisation</li><li>– Participent aux dynamiques internationales et régionales pour le développement des jeunes</li><li>– Bonnes capacités techniques d'encadrement, de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différentes politiques publiques, des stratégies et des programmes sectoriels en faveur des jeunes</li></ul>		
5. Les chefs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"><li>– Leaders communautaires et leaders d'opinions</li><li>– Détenteurs des valeurs, des connaissances et des pratiques traditionnelles ancestrales</li><li>– Bénéficient de l'écoute et du respect des populations et des pouvoirs publics, sur lesquels ils ont encore une certaine influence</li><li>– Vecteurs importants des valeurs morales et culturelles au niveau des communautés</li><li>– Relais institués entre les pouvoirs publics et les populations</li><li>– Véritables forces de plaidoyer à tous les niveaux, de sensibilisation, de médiation, de conciliation et d'arbitrage</li><li>– Bonne maîtrise des informations de leurs entités respectives</li><li>– Disposent d'une structure organisationnelle avec des démembrements au niveau régional</li><li>– Participent aux processus décisionnels locaux en tant que membres de droit des différents conseils communaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Fléchissement de leur autorité, victimes du développement du clientélisme politique ambiant à tous les niveaux.</li><li>– Tendance à se laisser instrumentaliser par les leaders politiques et les détenteurs des pouvoirs politiques</li><li>– Incursion des partis politiques les déviant de leur neutralité traditionnelle qui devrait être une de leurs forces vis-à-vis de leurs communautés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Promouvoir les valeurs socio-culturelles renforçant l'autorité des chefs traditionnels et leurs rôles dans l'encadrement social des jeunes et leur insertion dans la société</li><li>–</li></ul>
6. Les acteurs politiques	<ul style="list-style-type: none"><li>– Disposent de représentation à tous les niveaux (national, régional, communal)</li><li>– Disposent d'organisation dédiée aux jeunes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Surpolitisation de tous les secteurs de la vie publique et de toutes les couches de la société</li><li>– Tendance à instrumentaliser les jeunes en particulier</li><li>– Découragement des jeunes lié aux promesses non – tenues</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Promouvoir auprès des partis politiques, la participation effective des jeunes aux instances décisionnelles</li><li>– Renforcer les capacités des jeunes à jouer efficacement des rôles stratégiques au sein des partis politiques</li></ul>



Principaux acteurs	Forces	Faiblesses	Défis à relever
7. Partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"><li>– Accompagnement financier dans la mise en œuvre des activités en direction des jeunes</li><li>– Forces de proposition dans la conception technique des programmes en direction des jeunes</li><li>– Diversités d'expériences provenant du niveau international</li><li>– Impulsion à la bonne gouvernance dans l'exécution des programmes en direction des jeunes</li><li>– Bonnes capacités de plaidoyer et de lobbying pour la mobilisation des ressources pour l'accompagnement des initiatives en faveur des jeunes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Tendance à influencer les décisions et les programmes en fonction de leurs mandats respectifs</li><li>– Tendance à fragmenter la coordination et la régulation des activités et des programmes qui relève des missions des structures étatiques en charge des politiques sectorielles</li></ul>	



#### 4.6. Synthèse de la Problématique Générale

##### **Le problème central est : un faible niveau de développement et de valorisation du capital humain jeune**

Les principales causes sont : (i) la participation des jeunes aux instances de prise de décision et à l'exercice du leadership politique est faible ; (ii) les faiblesses d'accès et d'exploitation des opportunités économiques et professionnelles par les jeunes. ; (iii) un fléchissement des valeurs socio-culturelles favorables à la socialisation des jeunes et au développement de leurs comportements civiques ; (iv) une prévalence significative des pratiques addictives nocives et des comportements déviants par les jeunes, liée à une utilisation non – optimale des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à une consommation abusive des produits psychotropes ; (v) une faible coordination intersectorielle des initiatives en faveur de la jeunesse.

Les principales conséquences directes sont : (i) la faible valorisation du potentiel humain des jeunes dans les différentes sphères du développement économique, social et culturel du Niger ; (ii) l'accroissement des inégalités sociales et de genre ; (iii) l'accroissement du chômage et du sous – emploi des jeunes ; (iv) la multiplication des tensions sociales et des conflits inter – générationnels ; (v) l'accroissement de la précarité dans les conditions de vie des jeunes ; (vi) le renforcement des frustrations des jeunes ; (vii) le faible respect des engagements pris au niveau international pour l'épanouissement des jeunes ; (viii) faible mobilisation des jeunes pour les initiatives de développement économique, social et culturel du pays ; (ix) le développement de comportements négatifs au plan du civisme, de la citoyenneté.

Les effets secondaires incluent : (i) l'effritement de la cohésion sociale ; (ii) une forte attractivité des groupes extrémistes violents ; (iii) le développement du banditisme des trafics illicites et de l'insécurité ; (iv) une perte de crédibilité internationale du pays ; (v) des menaces la stabilité politique et institutionnelle du pays et sur la construction et la consolidation de la paix.

#### 4.7. Principaux défis à relever

L'analyse effectuée ci - dessus a permis d'identifier cinq (5) défis majeurs qui doivent être relevés dans le cadre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ – 2022 – 2026), afin d'apporter des solutions pour mieux accompagner les jeunes filles et les jeunes hommes dans leur développement et leur autonomisation. Ces défis se présentent comme suit :

- 1. L'accroissement de la participation des jeunes aux instances politique de prise de décision**, à travers notamment : (i) le renforcement des capacités des jeunes en matière du leadership politique ; (ii) l'accroissement de la participation des jeunes dans les différentes instances de gouvernance politique au niveau national, régional et local (Gouvernement, Assemblée Nationale, autres institutions de la République, Conseils régionaux, Conseil des villes, Conseils communaux, etc.) ; (iii) le renforcement des capacités contributives des jeunes à formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies de développement au niveau national et au niveau des collectivités territoriales ; (iv) la promotion auprès des partis politiques, de la participation effective des jeunes aux différents organes décisionnels et dans leur investissement aux mandats électifs ; (v) le renforcement des capacités des jeunes en matière de leadership afin de jouer efficacement des rôles stratégiques et décisionnels au sein des partis politiques ; (vi) la promotion auprès des jeunes les valeurs de créativité, de civisme et de la citoyenneté.
- 2. L'accroissement de l'accès des jeunes aux opportunités économiques et professionnelles et le renforcement de leurs capacités à l'exploitation de ces opportunités**, à travers notamment : (i) le développement des opportunités d'emploi et d'insertion économique des jeunes



afin de résorber les flux importants des jeunes sur le marché de travail ; (ii) l'accroissement de l'accès des jeunes aux connaissances et aux opportunités d'apprentissage et de développement de leurs compétences spécifiques, notamment par le biais d'une offre en éducation extra – scolaire et professionnelle de qualité, adaptée aux besoins du marché et associant l'apprentissage et l'acquisition de compétences pratiques ; (iii) le développement de l'esprit d'entreprise et du leadership économique chez les jeunes nigériens ; (iv) la mise en place d'un système innovant et efficace pour l'encadrement et l'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.

3. **La promotion des valeurs socio - culturelles favorables à la socialisation des jeunes et au développement de leurs comportements civiques**, à travers notamment : (i) le renforcement de la participation des jeunes dans la revalorisation des systèmes des valeurs socio - culturelles favorables à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix ; (ii) le renforcement du civisme et des valeurs morales dans les comportements des jeunes ; (iii) le renforcement des rôles des différents acteurs étatiques et non – étatique dans l'encadrement des jeunes ; (iv) la déconstruction des pesanteurs socio – culturels non incitatives à la pratique de certaines activités économiques par les jeunes ; (v) le renforcement des initiatives visant à lutter contre la participation des jeunes à des organisations jouant un rôle dans l'apprentissage des pratiques contraires aux valeurs morales locales, au droit et à la légalité.
4. **La réduction significative de la prévalence des pratiques addictives nocives et des comportements déviants par les jeunes**, à travers notamment : (i) le renforcement des capacités des jeunes une utilisation adéquate et optimale des technologies de l'information et de la communication ; (ii) le renforcement de l'accès des jeunes aux connaissances et à l'information par le l'accroissement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (iii) la réduction significative de la consommation des produits psychotropes par les jeunes.
5. **Le renforcement de la coordination intersectorielle des initiatives en faveur de la jeunesse**, à travers : (i) la mise en cohérence du cadre institutionnel actuel de coordination de la mise en œuvre de la PNJ ; (ii) le renforcement des capacités techniques et logistiques des structures d'encadrement des jeunes et de la coordination intersectorielle ; (iii) le renforcement de l'information et de la communication au plan intersectorielle ; (iv) l'organisation des revues intersectorielles de la mise en œuvre de la PNJ ; (v) le développement d'initiatives favorisant la concertation et la participation des organisations des jeunes ; (vi) la mise en place et l'organisation des sessions de l'organe de pilotage de la PNJ ; (vii) la mise en place d'un mécanisme pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes de mise en œuvre de la PNJ.



# CADRAGE STRATEGIQUE

Le Gouvernement du Niger demeure convaincu que les jeunes représentent un potentiel humain important et incontournable pour le développement et l'avenir du Niger. La présente Politique Nationale de la Jeunesse a vocation d'impulser une dynamique plus forte de développement économique, social et culturel du Niger, fondée sur une meilleure valorisation de l'énorme potentiel de changement, de créativité et d'engagement dont les jeunes sont porteurs. En outre, elle est une réponse politique et stratégique du Gouvernement du Niger à la mise en œuvre des conventions et résolutions internationales et régionales relatives au développement de la jeunesse, ratifiées par le Niger. Elle trouve son socle fondateur sur la volonté politique et l'engagement du Gouvernement à la promotion et au respect des droits humains, des normes et des valeurs universelles partagées de liberté, de paix, d'inclusion, de démocratie, de civisme de citoyenneté.

La Politique Nationale de la Jeunesse du Niger est un engagement à fournir aux jeunes nigériens, dans toute leur diversité et leur localisation, les meilleures opportunités pour réaliser leur potentiel et leurs aspirations à être des citoyens actifs, socialement mieux intégrés, économiquement épanouis, politiquement engagés et qui participent efficacement au développement de leur pays. Il s'agit d'un choix politique et stratégique du gouvernement du Niger d'investir dans le leadership, l'autonomie et la capacité d'agir des jeunes afin de leur permettre de réaliser leur potentiel d'être les moteurs (actuels et futurs) du développement durable et inclusif du Niger.

## 5.1. Vision

La vision de développement de la Jeunesse est le reflet de l'image des aspirations des jeunes filles et des jeunes hommes. Elle fixe leurs ambitions profondes sur l'avenir souhaité et fonde la raison d'être de toutes les stratégies d'intervention en faveur des jeunes filles et des jeunes hommes. Elle est formulée en considérant : i) les engagements souscrits par le Niger au plan international en faveur de la jeunesse ; ii) le contexte irrévocable de la mondialisation, caractérisé par l'ouverture généralisée des marchés et l'inter – perméabilité des économies et des cultures ; iii) les défis et les enjeux du développement du rôle et de la contribution des jeunes, comme impératif à l'émergence d'une économie nationale plus forte mieux intégrée et plus compétitive au plan régional, continental et mondial.

Ainsi, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) s'inscrit dans une dynamique qui fonde et oriente l'action vers un idéal **d'une jeunesse nigérienne saine, pacifique, solidaire et responsable. Une jeunesse riche de sa diversité, ouverte au monde, attachée au savoir et à l'innovation et œuvrant comme pilier essentiel du développement économique, social et culturel du Niger. Adhérant totalement aux principes et à la promotion de la liberté, de la démocratie et de la bonne gouvernance, elle agit dans un environnement national où les jeunes réalisent pleinement leur potentiel, sans discrimination pour leur épanouissement individuel et collectif.**

## 5.2. Principes directeurs

La présente Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) du Niger est construite et sera exécutée sur la base de huit (8) principes directeurs :

- 1) **La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) du Niger traduit une vision commune pour une action cohérente, concertée et coordonnée avec toutes les parties prenantes** : l'Etat, les collectivités décentralisées, les organisations des jeunes, la chefferie traditionnelle, les organisations religieuses, les organisations de la société civile, les partenaires au développement du Niger, etc.





- 2) **La Politique Nationale de la Jeunesse est une approche trans - sectorielle qui rassemble les secteurs des politiques publiques ayant un rôle à jouer dans la vie des jeunes.** Dans cette perspective, elle s'articule de manière cohérente à l'ensemble des initiatives prévues dans le cadre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI – Niger 2035) et du Programme de Développement Economique et Social (PDES 2022 – 2026).
- 3) **La Politique Nationale de la Jeunesse est une base solide sur laquelle il est possible de forger des alliances partenariales en faveur de la jeunesse au Niger,** en établissant les passerelles nécessaires de coopération et d'action en faveur des jeunes, sans aucune discrimination et à tous les niveaux de développement (local, régional et national).
- 4) **La Politique Nationale de la Jeunesse offre un cadre de coordination intersectorielle** entre l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le développement de la jeunesse au Niger
- 5) **La Politique Nationale de la Jeunesse offre un cadre où toutes les parties prenantes peuvent développer des stratégies pertinentes pour accompagner efficacement les jeunes** dans leur développement, leur épanouissement et leur mieux – être individuel et collectif.
- 6) **La Politique Nationale de la Jeunesse considère que les jeunes nigériens ont le droit, les moyens, le soutien, les possibilités et l'espace pour participer en tant que partenaires** à la formulation et à la mise en œuvre des programmes majeurs qui en découlent.
- 7) **La Politique Nationale de la Jeunesse est dotée d'un cadre stratégique et d'un plan d'action concrets et transparents, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation,** afin que les acteurs politiques et ceux responsables de mise en œuvre de la PNJ, exercent effectivement leurs devoirs spécifiques de redevabilité vis-à-vis de la Nation et des Jeunes nigériens.
- 8) **La Politique Nationale de la Jeunesse se doit d'être soutenue par des moyens de mise en œuvre durables, spécifiques et adéquats.**

### 5.3. Objectif et résultats attendu 2023 - 2027

#### 5.3.1. Objectif global

L'objectif global de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) est de **contribuer à développer et à mieux valoriser le capital humain des jeunes dans les différents processus de développement économique, social et culturel.**

La Politique Nationale de la Jeunesse considère le capital humain des jeunes comme étant un facteur déterminant de la croissance économique du Niger. Il est l'ensemble des connaissances, des qualifications, des compétences et des caractéristiques individuelles des jeunes qui ont pour effet de les rendre les plus productifs, tout en facilitant leur bien-être individuel et collectif aux plans social, économique et culturel.

Le véritable enjeu est d'amener les jeunes Nigériens, sans aucune discrimination, à être des acteurs essentiels de la construction de leurs parcours de développement individuel et collectif, des citoyens en puissance qui s'expriment, participent à la vie publique et s'engagent en toute responsabilité. Il s'agit donc de bâtir l'engagement constructif, conscient et durable des jeunes, à agir comme acteurs fondamentaux de leur propre développement et de celui du Niger, dans sa globalité.



### 5.3.2. Résultats attendus

#### i) Impact

En cohérence avec le PDES 2022 – 2026, l'impact attendu de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse pour la période 2023 – 2027, est : **les jeunes nigériens sont socialement mieux intégrés, économiquement actifs, politiquement engagés et participent efficacement au développement du Niger**. Cet impact sera évalué à travers :

La transformation positive de la jeunesse nigérienne décrite par l'impact ci – dessus sera réalisée à travers les quatre (4) principaux effets ci – dessous :

#### **Effet 1 : Les jeunes nigériens participent de manière accrue aux processus politiques décisionnels dans lesquels ils exercent un leadership actif**

Afin de réaliser cet effet direct, les résultats à moyen terme suivants seront produits :

- 1.1. L'aptitude des jeunes à participer efficacement aux instances politiques de prise de décision, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional et local est améliorée
- 1.2. Les jeunes nigériens participent de manière active et efficace à la construction de la paix et renforcement de la sécurité au Niger.
- 1.3. L'engagement civique et la participation citoyenne des jeunes sont renforcés

#### **Effet 2 : Le capital humain des jeunes est mieux valorisé dans les sphères de développement économique du Niger.**

Afin de réaliser cet effet, les résultats à moyen terme suivants seront produits :

- 2.1. Les jeunes nigériens, dans toute leur diversité, ont un accès accru aux opportunités économiques qu'ils exploitent efficacement.
- 2.2. L'employabilité des jeunes est améliorée.

#### **Effet 3 : La protection sociale des jeunes est plus efficace**

Afin de réaliser cet effet, les résultats à moyen terme suivants seront produits :

- 3.1. La prévalence des pratiques addictives nocives et des comportements déviants des jeunes, est réduite.
- 3.2. L'environnement socio – culturel est plus favorable à l'intégration sociale des jeunes nigériens.

#### **Effet 4 : L'encadrement des jeunes est amélioré**

- 4.1. L'offre d'encadrement des jeunes est diversifiée et renforcée.
- 4.2. La coordination intersectorielle et le pilotage de la mise en œuvre de la PNJ est mise en place et est opérationnelle.

### 5.4. Théorie du changement de la PNJ

La Politique Nationale de la Jeunesse porte l'ambition du Gouvernement du Niger de développer davantage le capital humain jeune et de mieux le valoriser dans les processus de développement économique, social et culturel. La présente théorie du changement est une conception des changements transformationnels prônés par la présente Politique Nationale de la Jeunesse et de leur articulation.



Pour parvenir à **un capital jeune plus développé et mieux valorisé dans les processus de développement économique, social et culturel du Niger**, des changements transformationnels devront être réalisés afin d'aboutir à moyens termes, à : **une participation accrue des jeunes nigériens, sans discrimination, aux processus politiques décisionnels, dans lesquels ils exercent un leadership actif, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional et local ; (ii) un accès accru des jeunes nigériens, dans toute leur diversité, aux opportunités économiques et professionnelles qu'ils exploitent de manière durable ; (iii) un environnement socio - culturel plus favorable à la socialisation positive des jeunes et au développement de leurs comportements civiques ; (iv) une prévalence des pratiques addictives nocives et des comportements déviants chez les jeunes nigériens, substantiellement réduites ; (v) une gouvernance sectorielle et une coordination intersectorielle des politiques et stratégies en faveur de la jeunesse, plus efficaces.**

Pour que les jeunes, sans discrimination, aient une participation accrue **aux processus politiques décisionnels et puissent exercer un leadership actif**, il des capacités des jeunes en matière du leadership politique, renforcées ; la participation des jeunes dans les différentes instances de gouvernance politique au niveau national, régional et local, accrue ; les capacités contributives des jeunes à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et des stratégies de développement au niveau national et au niveau des collectivités territoriales, renforcées ; la participation des jeunes aux différents organes décisionnels des partis politiques, améliorée et leur investissement aux mandats électifs, accru ; les comportements civique des jeunes et leurs aptitudes au volontariat, renforcées.





## 5.5. Axes stratégiques et programmes majeurs de la PNJ

La jeunesse constitue le groupe social le plus sensible aux évolutions et aux mutations de la société. L'analyse de la situation de la jeunesse nigérienne a permis de mettre en évidence les défis à relever pour contribuer à faire **des jeunes nigériens des acteurs socialement mieux intégrés, économiquement actifs, politiquement engagés et participant efficacement au développement du Niger**. A cet effet, quatre (4) axes stratégiques sont retenus : (i) le renforcement de la participation politique et de l'engagement civique et citoyenne des jeunes ; (ii) la valorisation du capital humain des jeunes dans les sphères de développement économique du Niger ; (iii) la protection sociale des jeunes et (iv) le renforcement de l'encadrement institutionnel des jeunes.

### 5.5.1. Axe stratégique 1 : Participation politique et engagement civique et citoyenne des jeunes

L'axe stratégique N°1 de la Politique Nationale de la Jeunesse considère les jeunes comme des agents essentiels du changement de leurs propres conditions de vie et de celle de leur communauté et de l'ensemble du pays. Il a pour objectif **d'accroître significativement la participation politique et l'engagement civique des jeunes à tous les niveaux**. A cet effet, cet axe de la PNJ est articulé autour de trois (3) programmes stratégiques :

- Programme PNJ 1.1.** : Renforcement de la participation politique des jeunes (Jeunes et Participation politique)
- Programme PNJ 1.2.** : Promotion de la participation des Jeunes à la construction de la paix et au renforcement de la sécurité. (Jeunes, Paix et Sécurité)
- Programme PNJ 1.3.** : Renforcement de l'engagement civique et citoyen des jeunes. (Jeunes, Civisme et Volontariat)

#### (i) Programme PNJ 1.1. : Jeunes et Participation Politique (JPP)

La jeunesse constitue le groupe social le plus sensible aux évolutions et aux mutations d'une société en générale. **La participation politique des jeunes renvoie ainsi, à leur implication responsable aux différents organes de pouvoirs au plan national, régional et local et à leur inclusion dans les processus d'élaboration des politiques publiques à tous les niveaux**. Il réfère également à la possibilité d'influer sur la répartition des ressources à différents niveaux. Elle est un moyen de renforcer le pouvoir des jeunes à influencer, non seulement, leur présent et leur avenir mais aussi, le présent et l'avenir de leurs communautés respectives et du Niger dans son ensemble.

A cet effet, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) prévoit le renforcement des capacités des jeunes sur le plan institutionnel, technique et organisationnel. Ceci qui permettra d'assurer une meilleure représentativité (en quantité et en qualité) des jeunes à toutes les instances institutionnelles de prise de décision (gouvernement, parlement, conseil régionaux et municipaux, etc.) et dans les autres structures décisionnelles ou consultatives.

En outre, la PNJ prévoit le renforcement des capacités des jeunes à participer efficacement aux sphères de l'ingénierie des politiques et stratégies de développement afin de mieux partager leurs préoccupations et d'assurer la prise en compte de leurs besoins stratégiques dans ces politiques et stratégies. Il s'agit ainsi, de renforcer les passerelles avec les sphères de la décision publique, en recherchant la participation active des jeunes dans la solution de leurs problèmes. Dans ce cadre, la participation des jeunes à la vie politique, l'encouragement de l'auto organisation et le soutien de la vie associative qui sont nécessaires à l'apprentissage de la démocratie et à l'émergence de la citoyenneté, devront s'inscrire en bonne place dans les actions de la consolidation de l'espace politique pour renforcer la confiance et de l'estime de soi des jeunes, prévenir leur désengagement



politique et impulser le leadership des jeunes nigériens, à tous les niveaux (local, régional, national, etc.). Ceci relève non seulement de la perspective de se mettre en adéquation avec les normes internationales conventionnelles, à l'instar des autres nations du monde. Mais il s'agit également d'inclure le tiers (1/3) de la population, nigérienne, dans les dialogues de politiques et des stratégies de développement au Niger. C'est une question de pragmatisme, de réalisme et de pertinence quant aux choix des options politiques et stratégiques en matière de développement du Niger. Les jeunes ont également besoin d'affirmer et d'assumer leurs rôles et leur leadership dans les questions de la promotion de la paix, de la sécurité, de la culture des valeurs de citoyenneté, de démocratie, de bonne gouvernance, etc.

*ENCADRE N° 2 : Allocution de SEM le Président de la République du Niger lors de l'ouverture du Forum Mondial 2022 sur le développement de la Jeunesse*

*« La jeunesse dit – on c'est l'avenir ; c'est l'avenir parce qu'elle constitue le principal levier de développement.*

*C'est pourquoi il faut lui permettre de s'affirmer et d'occuper une place de choix au sein de notre communauté en l'associant à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques »*

SEM le Président de la République du Niger

Lors de la Visio – conférence à l'ouverture du Forum Mondial 2022 sur le Développement de la Jeunesse, organisé à Beijing en Chine du 21 au 23 Juillet 2022

Source : ONEP, 22 juillet 2022

Dans ces perspectives, le programme PNJ 1.1 vise à réaliser la situation objective suivante : **les jeunes nigériens participent de manière accrue aux processus politiques décisionnels dans lesquels ils exercent un leadership actif**

Une attention particulière sera portée sur la participation des jeunes femmes à la gouvernance politique y compris leur représentation dans les postes de décisions aux niveaux national, régional et local.

Ce programme participe à la réalisation de l'ODD 16 à travers la cible 16.7 relative à la prise de décisions inclusive dont le contenu est articulé ainsi qu'il suit : *« faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision »*.

Le programme PNJ 1.1 mettra l'accent sur :

- 1.1.1. Le renforcement des capacités des jeunes et de leurs organisations à l'exercice du leadership politique et à l'engagement civique à tous les niveaux.
- 1.1.2. Le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles jeunes pour mieux participer aux instances politiques de prise de décision.
- 1.1.3. Le renforcement de la participation des jeunes dans les différentes instances de gouvernance politique au niveau national, régional et local.
- 1.1.4. L'organisation de sessions d'Information, Education et Communication (IEC) en direction des jeunes leaders sur les questions de la démocratie, des institutions de la république, de l'Etat de droit, etc.
- 1.1.5. Le renforcement de la prise de conscience des jeunes sur leurs droits et devoirs par le biais des sessions d'information, d'éducation et de communication et la vulgarisation de la Charte Africaine de jeunesse, ainsi que des autres instruments internationaux et régionaux au niveau national et local, auprès des organisations des jeunes, au niveau scolaire et universitaire.
- 1.1.6. L'organisation des sessions annuelles au niveau régional et national sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Jeunesse.
- 1.1.7. Le renforcement des capacités contributives des jeunes à la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies de développement afin que celles – ci intègrent les préoccupations et problèmes qui leur sont propres.
- 1.1.8. L'amélioration quantitative et qualitative de la participation des jeunes aux organes décisionnels des partis politiques, incluant leur participation aux mandats électifs.



- 1.1.9. La promotion de plates-formes et cadres d'expression, de dialogue et de concertation des jeunes sur les questions de leur participation aux processus politiques décisionnel et de leur engagement citoyen.

## **(ii) Programme PNJ 1.2. : Jeunes, Paix et Sécurité (JPS)**

Le Niger est confronté à des situations graves de rupture dans les conditions de paix et de sécurité. Cela induit des instabilités graves qui minent les efforts investis par le gouvernement et de ses partenaires en faveur de la paix et de la sécurité. Elles affectent dangereusement les conditions de vie des populations en générale et des jeunes, en particulier, qui sont exposés à de multiples menaces dans leur parcours en tant qu'acteurs porteurs du développement économique, social et culturel du Niger.

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) prévoit le renforcement de la participation des jeunes dans les efforts de promotion de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Et ce, conformément aux orientations contenues dans le Programme de Renaissance, acte III et à la lumière des conventions internationales sont la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée en 2015, reconnaissant les contributions positives des jeunes en matière de la construction de la paix et de la sécurité. A cet effet, l'engagement inclusif des jeunes, aux côtés des autres acteurs clés dans le cadre du processus de la consolidation de la paix et de la promotion de la sécurité des biens et des personnes, seront renforcés. Il s'agit, entre autres, de renforcer la participation et la responsabilisation des jeunes nigériens en matière de prévention et d'atténuation des menaces sur les conditions de paix et de sécurité ainsi qu'en matière et de relèvement des zones affectées par les crises sécuritaires.

Dans ces perspectives, le programme PNJ 1.2 portera sur la situation objective suivante : **les jeunes nigériens participent de manière active et efficace à la construction de la paix et au renforcement de la sécurité au Niger.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, une attention particulière sera accordée aux jeunes sans discrimination et notamment les plus vulnérables (situation économique et sociale difficile et vivant dans des zones affectées par les crises sécuritaires, les jeunes déscolarisés et non scolarisés, en chômage, etc...).

Le programme PNJ 1.2 participe à la réalisation de l'ODD 16 à travers la cible 16.1 qui porte sur la réduction de violence et qui vise à « *réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés* ». Il est articulé autour des stratégies suivantes :

- 1.2.1. La promotion de la culture de la paix, de la tolérance et de la cohésion sociale, auprès des jeunes dans les systèmes éducatifs (formels, informels et non – formels), auprès des jeunes hors systèmes éducatifs et auprès des organisations des jeunes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural
- 1.2.2. Le renforcement de la concertation et du dialogue entre les jeunes et les autorités formelles et traditionnelles, les élus nationaux, régionaux et locaux, les forces de défense et de sécurité, en matière de consolidation de la paix et promotion de la sécurité
- 1.2.3. L'appui aux espaces de mobilisation, de concertation, d'échanges et de sensibilisation entre jeunes sur les questions de la construction de la paix, de la cohésion sociale, de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, de la restauration d'un climat de sécurité à travers tout le pays
- 1.2.4. L'appui aux initiatives des jeunes, des leaders communautaires et des autorités locales sur les valeurs traditionnelles et culturelles favorables à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent



- 1.2.5. L'appui à la mobilisation sociale des jeunes pour la construction de la paix et la lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes
- 1.2.6. Appui aux initiatives des organisations de jeunes pour la revalorisation des systèmes des valeurs socio – culturelles favorables à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix
- 1.2.7. Le renforcement des capacités des jeunes en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent
- 1.2.8. L'élaboration et mise en place des approches, des stratégies, des mécanismes et des outils pour le développement de la résilience des jeunes face à l'offre d'endoctrinement et de recrutement par les groupes extrémistes violents et autres organisations criminelles menaçant la sécurité et la paix individuelles et collectives

### **(iii) Programme PNJ 1.3 : Jeunes, Volontariat et Civisme (JVC)**

Au regard du contexte actuel du Niger, l'engagement communautaire actif et la promotion du civisme à travers la mobilisation des jeunes sont des ingrédients nécessaires à l'apprentissage de la démocratie et à l'émergence de la citoyenneté dans leur rang. A travers cette mobilisation sociale, les jeunes constitueront des relais et des forces actives auprès des acteurs locaux, notamment les collectivités locales et les services techniques décentralisés, dans la recherche et la mise en œuvre des solutions de développement durable prenant en compte des préoccupations des jeunes. En renforçant le civisme des jeunes et en soutenant leur engagement communautaire, la Politique Nationale de la Jeunesse vise à faire des jeunes nigériens, des acteurs importants du changement à travers la recherche des solutions locales aux défis de leurs communautés respectives. Il s'agit de nouer un partenariat stratégique dynamique pour permettre aux jeunes de se mobiliser et de participer efficacement dans différentes sphères de développement à la base. Cette mobilisation passera nécessairement par la mise en place des cadres d'échanges et de partenariats dynamiques entre les jeunes et d'autres acteurs y compris les partenaires au développement du Niger.

Dans ces perspectives, le programme PNJ 1.3 a ciblé la situation objective suivante : **l'engagement civique et la participation citoyenne des jeunes sont améliorés.**

Le Programme PNJ 1.3 mettra un accent sur les principales stratégies suivantes :

- 1.3.1. Appui aux initiatives des organisations des jeunes visant la promotion de la solidarité, du civisme, du respect des valeurs citoyennes et du volontariat, aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural.
- 1.3.2. Renforcement des capacités des jeunes dans l'exercice du leadership communautaire et du volontariat Incluant l'éducation à la citoyenneté.
- 1.3.3. La sensibilisation des jeunes sur leurs droits et devoirs au sein des cellules familiale, vis-à-vis de leurs communautés et du pays.
- 1.3.4. La promotion et l'appui au volontariat des jeunes à tous les niveaux.
- 1.3.5. L'appui aux initiatives d'engagement civique et citoyen des jeunes au sein de leurs communautés et à tous les niveaux
- 1.3.6. La mobilisation et une meilleure implication des jeunes dans la gestion durable des ressources naturelles et renforcement de leurs capacités de résilience individuelle et communautaire.
- 1.3.7. L'institutionnalisation de l'opération Jeunesse pour un Niger vert dans le cadre de la réalisation de la muraille verte et la fédération les initiatives qui y concourent.
- 1.3.8. Le renforcer des compétences et des connaissances des jeunes nécessaires pour mieux faire face aux aléas du changement climatique (*mise en œuvre des pratiques agricoles intelligentes au climat qui permettent d'accroître la productivité et la transformation des*



*produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques et l'accès aux marchés y compris internationaux et le e-commerce).*

### 5.5.2. Axe stratégique 2 : Valorisation du capital humain des jeunes dans les sphères de développement économique du Niger

L'axe stratégique N°2 de la Politique Nationale de la Jeunesse réfère à la question de l'intégration des jeunes dans les circuits économiques. Il a pour objectif **de mieux valoriser le capital humain des jeunes dans les processus de développement économique du Niger** des jeunes à tous les niveaux. A cet effet, la PNJ prévoit la mise en œuvre de deux (2) programmes stratégiques :

**Programme PNJ 2.1.** : Accès des jeunes aux opportunités économiques

**Programme PNJ 2.2.** : Développement de l'employabilité des Jeunes

#### (i) Programme PNJ 2.1. : Accès des Jeunes aux opportunités économiques

Le contexte national, mettant en exergue aussi bien les contraintes environnementales que le potentiel que représentent les jeunes dans le développement économique, social et culturel du Niger, plaide largement en faveur d'une option politique centrée sur le renforcement de l'accès de jeunes, sans discrimination, aux opportunités entrepreneuriales et le renforcement de leurs capacités à l'exploitation. Dans le même esprit, le Président de la République du Niger SEM Mohamed BAZOUM déclarait, à l'ouverture du Forum Mondial 2022 sur le thème « Promouvoir le développement de la jeunesse, créer un avenir en commun ». Beijing, Chine, 21 – 23 Juillet 2022, que « *le développement et l'insertion des jeunes dans la vie économique doit être une préoccupation de tous les pays du monde. Les jeunes possèdent un fort potentiel, beaucoup d'énergie et d'enthousiasme qu'il convient de promouvoir et de capitaliser* ».

Le Programme PNJ 2.1 s'inscrit résolument dans le cadre le cadre de cette orientation politique. Il participe à la réalisation de l'ODD 8 qui vise à : « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ». Plus spécifiquement ce programme participe à la réalisation de la cible 8.3 qui porte sur le **Développement des TPE et PME** et quivise à : « *promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers* ».

A ce titre, le programme PNJ 2.1 met l'accent sur la réalisation de la situation objective suivante : **les jeunes nigériens, dans toute leur diversité, ont un accès accru aux opportunités économiques qu'ils exploitent efficacement**. Ce résultat sera obtenu à travers les principales stratégies suivantes :

- 2.1.1. L'évaluation des dispositifs existants en matière d'insertion économique des jeunes ;
- 2.1.2. La promotion d'un cadre incitatif à la création et à l'expansion des entreprises des jeunes ;
- 2.1.3. L'appui à la création et au développement d'incubateurs d'entreprises y compris au niveau régional ;
- 2.1.4. Le renforcement les capacités des jeunes à identifier et à exploiter les opportunités économiques, notamment dans les secteurs porteurs de l'économie (locale, régionale, nationale) ;
- 2.1.5. La promotion et le développement de l'entrepreneuriat indépendant chez les jeunes à travers des projets innovants qui orientent les jeunes vers des secteurs porteurs de l'économie





- nigérienne, y compris l'économie verte et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- 2.1.6. La promotion des secteurs émergents offrant des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat aux jeunes, notamment dans les domaines des énergies nouvelles et renouvelables (solaires, éolienne, bioénergies, etc.) ;
  - 2.1.7. La création d'un Fonds National de Développement de la Jeunesse (FONDEJ) incluant des modes de financement innovants et des instruments juridiques facilitant l'accès au financement par les jeunes y compris les jeunes en situation de vulnérabilité
  - 2.1.8. La promotion de l'accès aux services financiers et non-financiers abordables et pertinents, ciblant les besoins de l'entrepreneuriat des jeunes ;
  - 2.1.9. La mise en place d'une plateforme – forme digitale visant à promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes nigériens ;
  - 2.1.10. Le développement de l'entrepreneuriat des jeunes, incluant l'entrepreneuriat rural concourant au développement des chaînes de valeurs à travers la transformation des produits agricoles, l'élevage, la pêche, la pisciculture et les produits forestiers ligneux et non ligneux, etc. ;
  - 2.1.11. La mobilisation et la facilitation de l'engagement et de l'investissement des jeunes de la diaspora nigérienne pour entreprendre des activités économiques au Niger et pour le transfert de nouvelles technologies innovantes au profit des jeunes entrepreneurs nigériens ;
  - 2.1.12. Le développement de l'entrepreneuriat des jeunes vulnérables (jeunes avec handicap, jeunes en milieu défavorisé, migrants de retour, etc.) vers les domaines de la production, de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
  - 2.1.13. Le développement des mécanismes favorables à l'accès aux marchés des produits issus de l'entrepreneuriat des jeunes y compris des jeunes vulnérables.

## **(ii) Programme PNJ 2.2. : Développement de l'employabilité des jeunes**

A l'instar de l'entrepreneuriat des jeunes, l'emploi des jeunes est un facteur déterminant de la croissance économique et un enjeu de sécurité et de stabilité dans le contexte actuel du Niger. Conscient de cet enjeu, le gouvernement a mis en œuvre, ces dernières années, des mesures d'emploi volontaristes dans le cadre des différents actes du Programme pour la Renaissance du Niger. Pour autant, le chômage des jeunes demeure toujours préoccupant. Par ailleurs, la pratique, largement répandue, du sous-emploi et de diverses formes de travail informel, est tout aussi préoccupante. Nombre de jeunes occupent des emplois, qui sont loin de mettre en valeur leurs potentialités et leurs aptitudes. Afin de contribuer à résorber ces déficits, le programme PNJ 2.2 met l'accent sur la **l'amélioration de l'employabilité des jeunes**.

A ce titre il participe à la réalisation de l'ODD 8 qui vise à : « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ». En particulier, le programme PNJ 2.2 contribue à la réalisation des cibles 8.5 qui porte sur le **plein emploi et travail décent** et 8.6 qui porte sur **l'accès des jeunes à l'emploi et la formation**. Ces deux cibles visent respectivement : (i) « *D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale* » et (ii) « *D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* ».

Dans la perspective de l'amélioration de l'employabilité des jeunes, le programme PNJ 2.2 mettra en œuvre les stratégies suivantes :



- 2.1.1. Renforcement de l'offre en éducation extra – scolaire et professionnelle de qualité, adaptée aux besoins du marché et associant l'apprentissage et l'acquisition de compétences pratiques ;
- 2.1.2. Renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains aux CPJ ;
- 2.1.3. Développer l'offre des stages pour les jeunes issus des CPJ ;
- 2.1.4. Identification, promotion et renforcement des secteurs porteurs d'emplois des jeunes (multiplicateurs d'emploi jeune) ;
- 2.1.5. Renforcement des systèmes de production et de partage d'informations sur les offres d'emploi dans les secteurs publics et privés ;
- 2.1.6. Renforcement des capacités productives des jeunes à faibles qualifications professionnelles et techniques ;
- 2.1.7. Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées y compris les migrants retournés ;
- 2.1.8. Mise en place des mesures incitatives à l'emploi des jeunes, sans discrimination ;
- 2.1.9. Renforcement de l'accès des jeunes aux connaissances et à l'information à travers les TIC.

### 5.5.3. Axe stratégique 3 : Protection sociale des jeunes

Le contexte nigérien est caractérisé par des mutations importantes au plan socio – économique, culturel et politique. En même temps qu'elles offrent des opportunités, ces mutations imposent aux jeunes des menaces sous formes de divers fléaux sociaux et de déviations par rapport aux normes socialement et moralement admises. De plus, les contingences liées aux conditions sanitaires et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des jeunes ainsi que les défis sécuritaires auxquels le Niger doit faire face, constituent autant des facteurs qui commandent des orientations claires et efficaces en matière de protection de la jeunesse et de promotion d'un mode vie sain, afin de préserver l'intégrité physique, physiologique, mentale et morale du jeune.

Au regard de ce contexte, l'axe stratégique 3 de la PNJ a pour objectif de contribuer à une protection sociale des jeunes plus efficace. A cet effet, la PNJ prévoit la mise en œuvre d'un Programme stratégique intitulé: Renforcement de la protection sociale des jeunes.

Dans cette perspective, ce programme s'inscrit essentiellement dans la dynamique de l'ODD 3 qui vise à « *donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges* ». Il participe ainsi à la réalisation des cibles suivantes :

- **3.5 : Conduites addictives** qui vise à « renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho - actives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- **3.7 : Santé sexuelle et procréative** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

**Le Programme PNJ 3.1** : Renforcement de la protection sociale des jeunes sera mis en œuvre à travers deux volets opérationnels : (i) Prévention et lutte contre les pratiques addictives et les comportements déviants des jeunes et (ii) ; Intégration sociale des jeunes.

Ces deux volets ont respectivement pour objectifs : (i) réduire significativement la prévalence des pratiques addictives nocives et des comportements déviants des jeunes et (ii) Promouvoir l'environnement socio – culturel plus favorable à l'intégration sociale des jeunes nigériens.

Pour réaliser ces objectifs, le programme PNJ 3.1 prévoit de mettre en œuvre les stratégies suivantes par volet :



### **3.1. Volet 1 : La prévalence des pratiques addictives nocives et des comportements déviants des jeunes, est réduite**

- 3.1.1. Renforcement de l'encadrement des jeunes en matière de prévention et de lutte contre les conduites addictives nocives, l'usage et l'abus des substances nocives et les autres comportements déviants
- 3.1.2. Renforcement des capacités des jeunes à utiliser adéquatement et de manière optimale les TIC
- 3.1.3. Mise en œuvre des approches permettant de mieux prévenir la délinquance et la criminalité juvéniles, de concert avec toutes les parties prenantes et notamment avec les jeunes
- 3.1.4. Appui aux initiatives des organisations des jeunes contre l'usage et l'abus de l'alcool, la consommation des produits psychotropes et des autres stupéfiants
- 3.1.5. Renforcement de l'accès des jeunes aux services de santé de qualité et adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes
- 3.1.6. Renforcement de la prise en charge psychologique et sanitaire des jeunes victimes des conduites addictives nocives et de la consommation des substances nocives
- 3.1.7. Développement des initiatives et des mesures de protection des jeunes contre la mendicité et les migrations illégales
- 3.1.8. Mise en œuvre des stratégies d'IEC / CCC en matière d'éducation nutritionnelle, en direction des jeunes

### **3.2. Volet 2 : L'environnement socio – culturel est plus favorable à l'intégration sociale des jeunes nigériens**

- 3.2.1. Renforcement de la compréhension des acteurs étatiques et non – étatiques sur les enjeux et les défis de l'intégration sociale des jeunes
- 3.2.2. Appui aux leaders communautaires (chefs traditionnels, leaders religieux), aux organisations de la société civile, aux organisations des jeunes pour le développement d'initiatives visant l'intégration sociale des jeunes et prenant en compte les enjeux de la mendicité, de l'immigration clandestine, de la radicalisation et de l'extrémisme violent, des conduites addictives nocives des jeunes, etc.
- 3.2.3. Mise en place des initiatives visant l'atténuation des pesanteurs socio – culturels non incitatives à la pratique par les jeunes de certaines activités économiques génératrices de revenus
- 3.2.4. Appui aux initiatives et mesures contre l'adhésion des jeunes à des organisations jouant un rôle dans l'apprentissage des pratiques contraires aux valeurs morales locales, au droit et à la légalité, est significativement
- 3.2.5. La promotion et la valorisation des traditions et des culturelles nigériennes dans le cadre de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

#### **5.5.4. Axe stratégique 4 : Renforcement de l'encadrement institutionnel des jeunes**

Au regard du contexte actuel du Niger, l'encadrement des jeunes un défi dont l'enjeu est d'amener les jeunes nigériens, sans aucune discrimination, à être des acteurs essentiels de la construction de leurs parcours de développement individuel et collectif, des citoyens en puissance qui s'expriment, participent à la vie publique et s'engagent en toute responsabilité. Il s'agit donc de bâtir l'engagement constructif, conscient et durable des jeunes, à agir comme acteurs fondamentaux de leur propre développement et de celui du Niger, dans sa globalité. Face à cet enjeu les défis sont énormes. Les environnements politiques, économiques et socio – culturels, opposent des variables qui se conjuguent dans l'affaiblissement de l'encadrement des jeunes. Ces défis sont pris en charges dans la mise en œuvre des axes 1,2 et 3 de la présente Politique Nationale de la Jeunesse.



L'environnement institutionnel, quant à lui présente des faiblesses qu'il convient de résorber pour améliorer l'efficacité de l'offre d'encadrement aux jeunes afin de contribuer à une meilleure valorisation de l'énorme potentiel de changement, de créativité et d'engagement dont ils sont porteurs.

A cet effet, l'axe N°4 de la PNJ qui vise le renforcement de l'encadrement institutionnel des jeunes, est articulé autour de deux (2) programmes stratégiques :

**Programme PNJ 4.1. :** Amélioration de l'offre d'encadrement des jeunes

**Programme PNJ 4.2. :** Coordination intersectorielle de la PNJ

#### **(i) Programme PNJ 4.1. : Amélioration de l'offre d'encadrement des jeunes**

Le programme PNJ 4.1 a pour objectif de diversifier et de renforcer l'offre d'encadrement des jeunes. Il est articulé autour des stratégies suivantes :

- 4.1.1. Renforcement des capacités humaines, techniques et logistiques des structures étatiques et non étatiques pour l'encadrement des jeunes ;
- 4.1.2. Création des Instituts Régionaux de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
- 4.1.3. Renforcement du maillage territorial des Centres de Promotion des Jeunes (CPJ) ;
- 4.1.4. Adoption du statut des Centres de Promotion des Jeunes (CPJ) ;
- 4.1.5. Mise en place de systèmes innovants et efficaces pour l'encadrement et l'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes ;
- 4.1.6. Création et opérationnalisation d'un observatoire de la Jeunesse ;
- 4.1.7. Réalisation et vulgarisation d'un répertoire de l'ensemble des textes nationaux et internationaux en matière de développement de la jeunesse ;
- 4.1.8. Créer des distinctions spécifiques (mérite de la jeunesse) pour les acteurs œuvrant à la promotion de la jeunesse nigérienne ;
- 4.1.9. Intensification de l'accès des jeunes aux activités sportives, culturelles, touristiques et aux loisirs.

#### **(ii) Programme PNJ 4.2. : Coordination intersectorielle de la PNJ**

Les politiques publiques et les dispositifs d'appui et de financement mis en place en faveur des jeunes sont nombreux et multiformes (éducation, formation professionnelle, santé, emploi et insertion économique, sécurité et consolidation de la paix, développement rural, sport, culture, etc.). Très souvent, ces dispositifs politiques, programmatiques et opérationnels, souffrent de cloisonnement et d'un manque de coordination aussi bien dans la définition des objectifs et des finalités que dans les modes de financement et d'exécution. Les résultats de cette situation se posent en termes d'inefficacité et d'un manque de cohérence et de visibilité des actions engagées.

La PNJ est la traduction de la volonté du Gouvernement de mettre en place une véritable coordination intersectorielle des stratégies en direction des jeunes. Dans cette perspective, le programme 4.2 de la PNJ a pour objectif de renforcer l'efficacité de la coordination intersectorielle et le pilotage de la mise en œuvre de la PNJ. A cet effet le programme prévoit :

- 4.1.1. Mettre en place la coordination intersectorielle de la PNJ ;
- 4.1.2. Renforcer les capacités opérationnelles de la coordination intersectorielle de la PNJ ;
- 4.1.3. Mettre en place un mécanisme impliquant le CNJ pour la coordination intersectorielle des programmes de la PNJ ;



- 4.1.4. Organiser les revues périodiques intersectorielles de la mise en œuvre des programmes de la PNJ ;
- 4.1.5. Elaboration d'un rapport annuel sur l'état de la Jeunesse au Niger sur la base des domaines préconisés par le PAMJ ;
- 4.1.6. Mettre en place et animer les mécanismes de pilotages et de suivi et évaluation des programmes stratégiques de la PNJ.



# DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION

Le montage institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la PNJ a vocation à impulser la mise en œuvre afin de faire face, avec efficacité, aux défis liés aux changements attendus dans l'autonomisation et le développement des jeunes nigériens. Il prend en compte la distribution institutionnelle des rôles et des responsabilités en matière d'intervention en faveur des jeunes. La définition de ce cadre de mise en œuvre est articulée autour des dimensions suivantes : i) les principes directeurs de mise en œuvre ; ii) le montage institutionnel et organisationnel au plan politique, au plan stratégique et au plan opérationnel ; iii) le dispositif de suivi et évaluation ; iv) les coûts estimatifs du cycle 2022 - 2026 de mise en œuvre ; v) le mécanisme de financement.

Ces différents dispositifs doivent absolument obéir à deux exigences majeures : (i) satisfaire à l'exigence de conformité et d'efficacité par rapport aux programmes stratégiques et aux résultats attendus et (ii) la responsabilisation vis-à-vis résultats recherchés dans le cadre de la mise en œuvre de la PNJ.

## 6.1.Principes

La réalisation des différents objectifs de la PNJ et tout le succès attendu dépendent de la qualité de la mise en œuvre. C'est pourquoi il est important d'en définir les principes devant guider l'action, mais également de clarifier les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué. Les conditions de réussite reposent sur les principes directeurs suivants : **la transparence, la participation, la responsabilisation, la flexibilité, la subsidiarité, l'équité, le partenariat, la complémentarité et la synergie**. Elles reposent également sur la prise en compte transversale de **l'égalité de genre, l'inclusion sociale et l'approche basée sur les droits humains**.

## 6.2.Montage institutionnel

### 6.2.1. Ancrage politique

En raison de son caractère intersectoriel et intégré, visant un impact transversal sur la situation des jeunes au Niger, la PNJ est placée sous la tutelle du **Cabinet du Premier Ministre**. Notons qu'au titre de la Constitution de la 7ème République, le Premier Ministre dirige l'action du gouvernement. A ce titre, il fixe les orientations politiques essentielles ; assure la coordination et la cohérence de l'action gouvernementale. Aussi, l'ancrage institutionnel de la PNJ revêt ainsi un caractère politique et stratégique important, notamment pour maintenir et renforcer les synergies nécessaires au succès de la mise en œuvre. A ce titre le Premier Ministre assure l'impulsion et le contrôle de la maîtrise d'œuvre. Il garantit, l'engagement politique du Gouvernement dans la mise en œuvre et favorise le développement des synergies inter – sectorielles dans un cadre de partenariat multi – acteurs, afin de permettre la réalisation des résultats attendus de la PNJ.

### 6.2.2. Organes de mise en œuvre

#### (i) Dispositif d'Orientation et de Pilotage de la PNJ

Le Conseil d'Orientation et de Pilotage de la PNJ (COPIL - PNJ) est constitué sous forme d'un organe de haut niveau et placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre. C'est l'organe principal pour l'affirmation et l'expression des synergies entre les partenaires stratégiques. Ainsi, en même temps qu'il constitue un espace de concertation et de dialogue entre parties prenantes, il est un cadre



politique et stratégique d'orientation et de décision dans le cadre la mise en œuvre de la PNJ. A ce titre, il a cinq (5) principales missions : (i) adopter le plan d'action pluriannuel ainsi que les programmes d'activités annuelles, les budgets, les différents rapports annuels de performance; (ii) évaluer les performances et apporter les mesures correctives et les orientations stratégiques permettant de combler les éventuelles insuffisances constatées ; (iii) décider de toutes les mesures propres à améliorer les performances dans la mise en œuvre des programmes de la PNJ; iv) approuver les différents rapports d'évaluation; v) Entreprendre un plaidoyer pour promouvoir, mobiliser le partenariat politique, financier et technique en vue de faciliter la mise en œuvre de la PNJ.

Le COPIL - PNJ se réunit une fois par an sous la présidence du Directeur du Cabinet Premier Ministre. Il est composé ainsi qu'il suit :

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et du Sport ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des jeunes ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Le Secrétaire Général du Ministère des Finances ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education nationale ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Population ;
- Le Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ;
- Le Secrétaire Exécutif en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention ; de la Radicalisation et de l'extrémisme Violent (SNPREV) ;
- Le Président du Conseil National de la Jeunesse ;
- Les Secrétaires généraux des Gouvernorat des Régions ;
- Le Secrétaire Général de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) ;
- Le Secrétaire Général du Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA).

En tout état de cause, la composition, la structuration, le fonctionnement du COPIL - PNJ ainsi que l'exécution de ses missions seront fixées par arrêté du Premier Ministre.

## **(ii) L'organe de coordination de la mise en œuvre de la PNJ**

**Le Ministère de la Jeunesse et des Sports** est l'organe de coordination et de la gestion des interfaces en matière de mise en œuvre des programmes de la PNJ. Il constitue l'organe de la maîtrise d'œuvre globale. Il assure les responsabilités suivantes :

- La planification stratégique, opérationnelle et budgétaire ;
- La coordination de la mise en œuvre des différents plans d'actions ;
- Le développement de toutes les initiatives nécessaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre ;
- La supervision technique, administrative, logistique et financière, conformément aux plans d'actions et dans le respect des conventions et du manuel de gestion. Cette responsabilité inclut l'exécution d'un plan de financement, approuvé par le Conseil d'Orientation (COPIL - PNJ) ;
- La reddition des comptes, vis-à-vis de la tutelle et du COPIL - PNJ, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et sur l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition de la mise en œuvre de la PNJ ;
- La mise en œuvre des recommandations et des décisions du COPIL - PNJ :



- L'interface entre le COPIL - PNJ et les différents niveaux de mise en œuvre ;
- Le développement des passerelles de synergie entre les différents acteurs ;
- Le développement du partenariat technique et financier ;
- L'évaluation des programmes stratégiques ;
- La participation, aux sessions du COPIL - PNJ ;
- Le secrétariat lors des sessions du COPIL - PNJ.

### **(iii) Les organes de coordination de la mise en œuvre des programmes stratégiques**

Il s'agit des acteurs étatiques et non – étatiques qui assurent la maîtrise d'œuvre technique pour la mise en œuvre des différents programmes stratégiques de la PNJ. Ils assurent, entre autres, les fonctions suivantes

- La planification stratégique, opérationnelle et budgétaire du Programme stratégique ;
- La coordination de la mise en œuvre des différents plans d'actions du Programme stratégique ;
- La gestion technique, administrative, logistique et financière, conformément aux plans d'actions et dans le respect des conventions et du manuel de gestion ;
- La reddition des comptes, vis-à-vis de la tutelle et de l'organe de coordination générale de la mise en œuvre de la PNJ, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et sur l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition des programmes ;
- La mise en œuvre des recommandations de l'organe de coordination générale de la mise en œuvre de la PNJ :
- L'interface entre le Programme et les différents niveaux de mise en œuvre ;
- Le développement des passerelles de synergie entre les différents acteurs ;
- Le suivi et l'évaluation ;
- La participation, aux sessions du COPIL – PNJ.

### **(iv) Le dispositif de financement de la PNJ**

#### **a) Nature du dispositif**

Le dispositif de financement de la PNJ s'inscrit dans une perspective d'intégration dans le système budgétaire national. Cependant, il est admis l'institution d'un mécanisme de financement autonome prenant en compte toutes les sources de financement disponibles et opérationnalisés par un dispositif unique de gestion, de reporting et de contrôle. Ce principe d'unicité découle de l'option préconisée, au plan national, en faveur de l'approche programme et soutenue par l'ensemble des partenaires au développement du Niger. Il est également en cohérence avec les principes de la Déclaration de Paris, et répond avant tout au souci de transparence, d'efficacité et de préservation de la cohérence de la mise en œuvre de la PNJ. Toutefois, dans la conception et la mise en œuvre de ce dispositif de financement, il sera impérativement tenu compte des leçons apprises dans l'opérationnalisation de tel mécanisme dans l'environnement institutionnel national. Le but étant fondamentalement d'impulser une dynamique de transparence et de responsabilité, mais également, de renforcement du partenariat dans la construction d'une synergie plus forte en faveur des jeunes nigériens.

Le développement du partenariat multi acteurs sera un déterminant important dans la configuration institutionnelle du dispositif de financement. Aussi, le mécanisme de financement et ses modalités de fonctionnement seront réajustés sur la base d'une plus grande ouverture aux partenaires. Ce mécanisme unifié de financement multi bailleurs, sera piloté par l'organe de coordination de la mise





en œuvre et placé, sous l'égide du Ministre de la Jeunesse et du Sport en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le dispositif de financement est destiné à financer les plans annuels dans le cadre de la mise en œuvre des programmes stratégiques de la PNJ. Pour faire face aux dépenses de la mise en œuvre, le dispositif unique de financement centralise : les contributions de l'État ; les contributions financières des partenaires au développement du Niger ; les ressources financières mobilisées au titre du cofinancement avec les stratégies sectorielles partenaires ; etc.

## **b) Fonctionnement du dispositif**

- i) **Mobilisation des ressources** : La mobilisation et la sécurisation des ressources financières seront soumises à un manuel unique de procédures élaborées et acceptées par toutes les parties prenantes à la PNJ. Ce manuel sera élaboré sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports et approuvé par le COPIL-PNJ. Il devra s'inspirer des procédures nationales qui font actuellement l'objet d'un consensus des partenaires techniques et financiers du Niger. Toutefois, à titre exceptionnel, certaines procédures incompressibles des partenaires pourraient être prises en compte afin d'optimiser les conditions de mobilisation des ressources.
- ii) **Accès aux ressources** : Rappelons que l'accès à aux ressources financières est soumis à l'approbation de la Coordination de la mise en œuvre de la PNJ. Il est accessible suivant la procédure suivante : le Ministère de la Jeunesse et des Sports prépare, de manière participative et interactive, avec les différents partenaires de mise en œuvre opérationnelle, un plan d'actions annuel (PAA), supporté par un budget annuel. Ce plan annuel ainsi que le budget y relatif, sont soumis à l'approbation du COPIL - PNJ. Une fois approuvés, ces instruments servent de base pour les différentes requêtes de financement. Les décaissements subséquents se feront dans le respect des procédures de gestion financière établies.
- iii) **Audit** : Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est responsable des opérations d'audit qui seront conduits par des cabinets d'audits indépendants, sur une base annuelle. Le responsable administratif et financier est responsable de l'application des recommandations d'audit, sous la supervision du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

## **(v) Système de suivi et évaluation**

### **a) Rôle et objectifs du système du suivi et évaluation de la PNJ**

Le rôle du système de suivi et évaluation (S&E) est de suivre la performance dans la mise en œuvre de la PNJ, à travers un système d'analyse des acquis enregistrés, des faiblesses constatées et de capitalisation des leçons apprises. Ce rôle est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un processus systématique de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion de l'information, d'identification des problèmes, d'alerte et de proposition de mesures correctives. Il doit permettre à la fois i) le suivi de l'exécution technique et financière ; ii) le suivi des résultats enregistrés ; iii) l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation en fin de cycle.

- **Le suivi de l'exécution technique et financière** s'intéressera aux ressources financières engagées et aux activités réalisées. Les acteurs de mise en œuvre devront, à cet effet, rendre compte de l'état d'exécution technique et financière à travers des rapports trimestriels et annuels. Ces rapports sont ensuite transmis à l'Unité chargée du Suivi et Evaluation de la Coordination Générale de la mise en œuvre de la PNJ.
- **Le suivi des résultats** permettra, d'apprécier le niveau de réalisation des résultats opérationnels et stratégiques (résultats à court et moyen termes) obtenus suite à la mise en œuvre de la PNJ.



Cette appréciation se basera sur la définition d'indicateurs réalistes, assortis de cibles annuelles. Les résultats à court et moyen termes (produits et effets) constituent des éléments essentiels de ce suivi.

- **L'évaluation à mi-parcours de la PNJ et celle en fin de cycle** permettent de déterminer et d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre de la PNJ à travers son plan d'actions, la pérennité des effets obtenus et l'impact des stratégies mises en œuvre. Elles analyseront également les liens de causalité des résultats obtenus en permettant de tirer des enseignements et de capitaliser les expériences réussies.

### **b) Fonctions du système du suivi et évaluation de la stratégie**

Le système de suivi-évaluation de la PNJ constitue un processus permanent de dialogue et de concertation entre les parties prenantes de la mise en œuvre. Il devra assurer (entre autres) les fonctions suivantes :

- La définition des indicateurs précis de performances ;
- La conception d'outils appropriés de collecte des données et des informations sur la mise en œuvre techniques et financière et sur l'environnement de mise en œuvre ;
- La collecte des données et des informations fiables et utiles à la prise de décision.
- La production de données et informations de qualité (fiabilité, régularité et utilité) sous forme de rapports périodiques de suivi pour une meilleure information au sein de la Coordination Générale de la mise en œuvre de la PNJ et à destination du COPIL - PNJ, de la tutelle et des différents partenaires techniques et financiers ;
- La proposition des mesures correctives et des alternatives pour une prise de décision adaptée du Ministère de la Jeunesse et des Sports en tant qu'organe de la Coordination Générale de la mise en œuvre de la PNJ et le cas échéant du COPIL - PNJ ou de la tutelle politique de la PNJ (Cabinet du Premier Ministre) ;
- La constitution et l'opérationnalisation d'une base de données de la mise en œuvre de la PNJ, de nature à permettre de suivre les efforts de mobilisation des ressources (intrants) les réalisations techniques, les résultats dus à la mise en œuvre de la PNJ, ainsi que les effets et impacts à moyen et long terme, induits.
- La facilitation de la prise de décisions permettant d'orienter la mise en œuvre de la PNJ et d'améliorer son impact sur les jeunes.
- Le développement de la communication sur les résultats.

### **c) Principaux extrants du système du suivi et évaluation de la stratégie**

- **Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la PNJ** : ce rapport sera élaboré suivant l'approche de gestion axée sur les résultats. Il sera élaboré par la Ministère de la Jeunesse et des Sport et servira d'outil de partage des résultats et de mobilisation des ressources. Il fournira les informations sûres : les résultats immédiats obtenus, comparativement aux résultats escomptés et aux ressources allouées ; l'évolution des risques identifiés ; les perspectives. Il sera élaboré sur la base des rapports des acteurs de mise en œuvre des programmes stratégiques. Ce rapport sera présenté à la session annuelle du COPIL – PNJ.
- **Le rapport de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la PNJ** : Ce rapport est élaboré sur une base externe et indépendante et suivant les critères évaluatifs suivants : la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre de la PNJ, des effets obtenus et leur pérennité. En outre, Il fournit la possibilité d'amender, de réorienter, de prendre en compte de nouvelles problématiques sur la base des résultats acquis. Il servira aussi à analyser et à apprécier l'évolution des conditions déterminant les capacités des différentes parties prenantes à la mise œuvre, à assumer pleinement, à terme, leurs rôles et responsabilités spécifiques. Elle permettra aussi d'établir une analyse diagnostique sur le déroulement de la mise en œuvre, afin de réorienter ou de renforcer au besoin les stratégies prévues.



- **Le rapport de l'évaluation en fin du cycle de la mise en œuvre de la PNJ** : Ce rapport permet de vérifier si ce cycle a connu le succès en utilisant les critères évaluatifs ci – dessus exposés. Cependant, il mettra l'emphase sur le plan de son impact concret sur les jeunes nigériens et sur la durabilité des effets produits. Il s'agit en fait de mesurer les résultats obtenus, notamment, les effets de la mise en œuvre de la PNJ et de tirer les leçons apprises.

Pour chacune de ces évaluations externes des termes de références seront élaborés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et discutés avec les différentes parties prenantes à la mise en œuvre et au financement des programmes stratégiques de la PNJ.

En tout état de cause, le Ministère de la Jeunesse et des Sports devra définir le dispositif opérationnel pour assurer la prise en charge de toutes ces fonctions essentielles en matière de suivi et évaluation ainsi que la production des différents extraits ci - dessus. Un cadre de mesure de performance de la PNJ et un plan de suivi et évaluation devront être élaboré à cet effet.



# RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

La mise en œuvre de la PNJ pourrait être contrariée par un certain nombre de risque qui pourrait constituer des entraves à la réalisation des résultats escomptés. Ces risques sont de deux (2) ordres : i) une faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie ; ii) une instabilité politique et institutionnelle dans le pays.

## **1.1.1. Une faible mobilisation des ressources**

La mise en œuvre de la PNJ requiert la combinaison des ressources financières internes et des ressources financières externes. Cependant, on note que les procédures de mobilisation des ressources externes apparaissent lourdes et la capacité de les mobiliser est faible. Par ailleurs, cette faiblesse de mobilisation est également constatée au niveau des ressources internes, se traduisant par des allocations budgétaires faibles et difficilement mobilisables dans leur intégralité. Cette double faiblesse constitue un risque majeur pour la disponibilité des ressources financières indispensables à la mise en œuvre de la PNJ et pourrait, par conséquent, compromettre les chances d'atteindre les résultats escomptés.

Pour la prise en charge de ce risque, la PNJ a prévu l'organisation d'une table ronde pour la mobilisation des ressources externes et la mise en place d'un dispositif organisationnel pour le suivi des engagements des partenaires

## **1.1.2. Une instabilité politique et institutionnelle**

Le Niger est actuellement dans une phase normale de stabilité politique avec un avenir promoteur sur le plan démocratique. Cependant, il convient de considérer que l'environnement national est caractérisé, ces dernières décennies, par une récurrence d'instabilité socio - politique et institutionnelle accentuée par l'émergence d'un climat d'insécurité dans les pays, notamment en raison du terrorisme international qui sévit dans toutes les zones sahélo - sahariennes.

La PNJ sera mise en œuvre dans un cadre multisectoriel et en partenariat et/ou en collaboration avec plusieurs acteurs : ministères et autre structures nationales, administrations déconcentrées de l'Etat, organisations de la société civile, secteur privé, communes, et communautés à la base, etc.

Au regard de ces éléments contextuels, toute situation socio - politique susceptible de compromettre la paix sociale et la sécurité des citoyens est de nature à faire naître des incertitudes chez les partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux et en conséquence, compromettre les résultats attendus de la mise en œuvre de la PNJ.

Mais, la gestion de ce risque s'inscrit dans un cadre plus global, lié notamment à la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES), de la mise en œuvre de la Stratégie de développement et de Sécurité dans les zones sahélo saharienne du Niger (SDS – Sahel Niger) et de la dynamique internationale de lutte contre le terrorisme actuellement en cours au Niger et dans les autres pays de la sous – régions affectés par le phénomène.



De plus, dans le cadre de la présente PNJ, le Gouvernement prévoit des stratégies articulées et cohérentes en matière de développement d'instruction, de formation et développement des compétences spécifiques ; d'information, d'éducation et de communication en direction des jeunes et des communautés à la base ; de développement de l'engagement et la participation des jeunes à la promotion du civisme, de la citoyenneté et à l'exercice démocratique du leadership politique et social à tous les niveaux, incluant le renforcement de la paix et de la sécurité ; d'intégration des jeunes filles et des jeunes hommes dans les circuits économiques, notamment les jeunes vulnérables ; de la protection des jeunes filles et des jeunes hommes et de la promotion d'un mode de vie sain.

Quant aux dimensions politiques, le Gouvernement du Niger a mis en place des dispositifs organisationnels qui œuvrent à la résorption des conflits politiques. Au titre de ces dispositifs, il convient de mentionner le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) et la Commission Nationale de Dialogue Social (CNDS).

Toutes ces stratégies et dispositifs organisationnels sont de nature à réduire significativement le risque ci – dessus associé à la mise en œuvre de la PNJ.



# CONCLUSION

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) prend pour socle logique et stratégique le Programme pour la Renaissance du Niger, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) du Niger qui est le cadre fédérateur assurant la cohérence de l'ensemble des cadres d'orientation du développement de court et de moyen terme, qu'ils soient globaux, sectoriels, thématiques ou locaux, accompagnant l'ambition de développement du Niger. Elle s'inscrit également, dans la dynamique impulsée au plan international et pour laquelle le Niger est partie prenante : les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la période 2016 – 2030 ; le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, la Charte Africaine de la Jeunesse et le Plan d'Action de la Décennie Africaine de la Jeunesse 2009-2018; la Stratégie Opérationnelle pour la Jeunesse (2014 – 2021) de l'UNESCO, la Stratégie de la Jeunesse de la Francophonie (2015 – 2022), la Stratégie de la Jeunesse de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au regard de ces considérations, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) constitue un document cadre d'expression de la volonté et des options politiques et stratégiques du Gouvernement en matière du développement de la jeunesse nigérienne. Dans cette perspective, Elle est l'expression de l'engagement du Gouvernement du Niger à améliorer qualitativement et quantitativement les possibilités qui sont offertes aux jeunes filles et jeunes hommes de participer pleinement, efficacement et de façon constructive au développement social, économique, politique et culturel du Niger.

La PNJ est conçue comme un outil permettant de mettre au point une vision commune pour une action cohérente avec les principaux partenaires. Dans cette perspective, offre donc une base solide sur laquelle il est possible de forger des alliances globales en faveur de la jeunesse au Niger. Elle établit donc les passerelles nécessaires de coopération et d'action en faveur des jeunes. La PNJ fonde et oriente les actions de tous les acteurs en direction des jeunes du Niger. A ce titre, elle offre un cadre de coordination intersectorielle entre l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le développement de la jeunesse au Niger. Assumant que l'Etat ne peut à lui tout seul relever les multiples défis auxquels la jeunesse nigérienne est confrontée, la PNJ impulse une dynamique de coopération entre acteurs en faveur des jeunes nigériens et sans aucune discrimination. Enfin, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) s'efforce de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes au Niger ; de leur donner les moyens d'être des vecteurs de paix et des acteurs clés et avertis au sein de leurs communautés, contre la pauvreté et pour le mieux – être individuel et collectif ; de les aider à passer avec succès les étapes de leur transition vers l'âge adulte, en valorisant davantage le potentiel de changement qualitatif et d'aspiration légitime dont les jeunes nigériens sont porteurs. La politique nationale de la jeunesse (PNJ) se veut alors un cadre général du Gouvernement du Niger pour permettre à toutes les parties prenantes, de développer des stratégies pertinentes pour accompagner efficacement les jeunes filles et les jeunes hommes dans toutes ces phases majeures de transition vers l'âge adulte. Ces différentes phases inter reliées constituent autant de passerelles entre acteurs pour développer la synergie et la complémentarité dans l'action afin de préparer les jeunes filles et les jeunes hommes à relever les défis qu'impose la question de leur développement et de leur autonomisation. Cela suppose le développement des stratégies appropriées qui privilégient les démarches de responsabilisation des jeunes filles et des jeunes hommes, dans tous les compartiments de leur développement dans cette « transition vers l'âge adulte »<sup>46</sup>.

Afin d'assumer cette portée politique gigantesque, la PNJ est dotée d'un cadre stratégique qui oriente et structure sa mise en œuvre sur un horizon temporel séquencé en cycles de court et moyen terme.

Le premier cycle de ce cadre stratégique porte sur un horizon temporel de 5 ans : **2016 – 2020**. Il définit de manière cohérente l'ensemble des mesures et actions visant à répondre aux aspirations

---

<sup>46</sup>Cf. Stratégie Opérationnelle pour la Jeunesse 2014 – 2021 de l'UNESCO, page 4



des jeunes filles et jeunes hommes à être des agents du changement, de la transformation sociale, de la paix et du développement durable au Niger.

Il forme ainsi un ensemble constitué par les réflexions, les décisions, les actions ayant pour objet de déterminer les buts généraux, puis les objectifs, de fixer le choix des moyens pour réaliser ces objectifs, de mettre en œuvre les actions et les activités en conséquence, de contrôler les performances attachées à cette exécution et à la réalisation des objectifs de la Politique Nationale de la Jeunesse au Niger.



INS (2020), Annuaire Statistique 2015 – 2019, édition 2020

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2022), Mise à Jour des Perspectives de l'Economie Mondiale : Un horizon sombre et plus incertain, Juillet 2022.

MEP/A/PLN/EC, Rapport d'Enquête auprès des Inspections Primaires 2010 - 2020

Loi n° 98-12 du 1<sup>er</sup> juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien  
Sites WWW

<https://knoema.fr/atlas/Niger>

<http://uis.unesco.org/fr/country/ne>